

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

115<sup>e</sup> année

2 avril 1983

No 13



Éditeur officiel  
Québec



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

115<sup>e</sup> année  
2 avril 1983  
No 13

### Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'.....	1460
Avis divers .....	1461
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le.....	1462
Code de procédure civile .....	1465
Compagnies, Loi sur les.....	1435-1466
Curatelle publique, Loi sur la.....	1492
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les .....	1460
Financement des partis politiques, Loi régissant le .....	1495
Ministères, Avis concernant les .....	1496
Proclamation(s).....	1509
Projets de loi privée, avis concernant les.....	1494
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la.....	1511
Syndicats professionnels, Loi sur les .....	1518
Vente(s) à la folle enchère.....	1518
Vente(s) par licitation .....	1519
Vente(s) par shérif .....	1520
Vente(s) pour taxes, avis de publication .....	1555

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu :

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

### Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h. le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes et d'avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ».

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

### Tarif des annonces et abonnements :

#### 1<sup>o</sup> Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est 48 \$.

#### 2<sup>o</sup> Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec* se vendent au prix de 4 \$ l'exemplaire, sauf lorsque le coût d'un exemplaire excède ce montant.

#### 3<sup>o</sup> Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

#### 4<sup>o</sup> Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

#### 5<sup>o</sup> Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre  
Service de la Gazette officielle  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9  
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales  
Service de la diffusion des publications  
Casier postal 1005  
Québec, G1R 7B5  
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

## Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie 1A de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1<sup>er</sup> avril 1983, un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
2151-3957 QUÉBEC INC. .... 2151-3957	1983 02 24	Montréal
2151-8857 QUÉBEC INC. .... 2151-8857	1983 02 24	Bedford
2151-8865 QUÉBEC INC. .... 2151-8865	1983 02 24	Bedford
2151-8873 QUÉBEC INC. .... 2151-8873	1983 02 24	Bedford
2152-0267 QUÉBEC INC. .... 2152-0267	1983 02 25	Montréal
2152-0408 QUÉBEC INC. .... 2152-0408	1983 02 25	Saint-Hyacinthe
2152-0812 QUÉBEC INC. .... 2152-0812	1983 03 01	Chicoutimi
2152-0838 QUÉBEC INC. .... 2152-0838	1983 03 01	Longueuil
2152-0986 QUÉBEC INC. .... 2152-0986	1983 03 02	Arthabaska
2152-1000 QUÉBEC INC. .... 2152-1000	1983 02 25	Beauharnois
2152-1018 QUÉBEC INC. .... 2152-1018	1983 02 25	Montréal
2152-1026 QUÉBEC INC. .... 2152-1026	1983 02 25	Montréal
2152-1034 QUÉBEC INC. .... 2152-1034	1983 02 28	Montréal
2152-1075 QUÉBEC INC. .... 2152-1075	1983 03 01	Saint-Hyacinthe
2152-1091 QUÉBEC INC. .... 2152-1091	1983 03 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
2152-1109 QUÉBEC INC. .... 2152-1109	1983 03 02	Montréal
2152-1117 QUÉBEC INC. .... 2152-1117	1983 03 02	Montréal
2152-1216 QUÉBEC INC. .... 2152-1216	1983 03 04	Montréal
2152-1224 QUÉBEC INC. .... 2152-1224	1983 03 07	Montréal
2152-1232 QUÉBEC INC. .... 2152-1232	1983 03 07	Montréal
2152-2123 QUÉBEC INC. .... 2152-2123	1983 03 02	Terrebonne
2152-2297 QUÉBEC INC. .... 2152-2297	1983 03 03	Richelieu
2152-2453 QUÉBEC INC. .... 2152-2453	1983 03 03	Québec
2152-2487 QUÉBEC INC. .... 2152-2487	1983 03 04	Montréal
2152-2511 QUÉBEC INC. .... 2152-2511	1983 03 04	Beauharnois
2152-2552 QUÉBEC INC. .... 2152-2552	1983 03 04	Abitibi
2152-2594 QUÉBEC INC. .... 2152-2594	1983 03 04	Drummond
2152-2651 QUÉBEC INC. .... 2152-2651	1983 03 04	Rimouski
2152-2701 QUÉBEC INC. .... 2152-2701	1983 03 04	Montréal
2152-2875 QUÉBEC INC. .... 2152-2875	1983 03 07	Montréal
2152-2883 QUÉBEC INC. .... 2152-2883	1983 03 07	Laval
2152-3113 QUÉBEC INC. .... 2152-3113	1983 03 04	Québec
2152-3154 QUÉBEC INC. .... 2152-3154	1983 03 04	Québec
2152-3261 QUÉBEC INC. .... 2152-3261	1983 03 09	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
2152-3295 QUÉBEC INC. .... 2152-3295	1983 03 09	Hauterive
2152-4038 QUÉBEC INC. .... 2152-4038	1983 03 08	Montréal
2152-4053 QUÉBEC INC. .... 2152-4053	1983 03 08	Beauharnois
2152-4111 QUÉBEC INC. .... 2152-4111	1983 03 08	Saint-François
2152-4129 QUÉBEC INC. .... 2152-4129	1983 03 08	Beauharnois
2152-4137 QUÉBEC INC. .... 2152-4137	1983 03 08	Beauharnois
2152-4236 QUÉBEC INC. .... 2152-4236	1983 03 09	Montréal
2152-4244 QUÉBEC INC. .... 2152-4244	1983 03 09	Montréal
2152-4251 QUÉBEC INC. .... 2152-4251	1983 03 09	Montréal
2152-4269 QUÉBEC INC. .... 2152-4269	1983 03 09	Montréal
2152-4277 QUÉBEC INC. .... 2152-4277	1983 03 09	Montréal
2152-4285 QUÉBEC INC. .... 2152-4285	1983 03 09	Montréal
2152-4293 QUÉBEC INC. .... 2152-4293	1983 03 09	Montréal
2152-4301 QUÉBEC INC. .... 2152-4301	1983 03 09	Montréal
2152-4319 QUÉBEC INC. .... 2152-4319	1983 03 09	Montréal
2152-4327 QUÉBEC INC. .... 2152-4327	1983 03 09	Montréal
2152-4442 QUÉBEC INC. .... 2152-4442	1983 03 09	Québec
ACCOMMODATION J.A.C. (1983) INC. .... 2152-0754	1983 03 01	Québec
LES ALIMENTS DIMADO INC. .... 2152-0598	1983 02 28	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AQUABRIZE INC. .... 2152-4210	1983 03 09	Laval
ARB-O-FLEURS INC. .... 2152-4079	1983 03 08	Laval
LES ASSURANCES CLOUTIER & CLOUTIER INC. 2152-0994	1983 03 02	Montmagny
LES ASSURANCES MAURICE BILLETTE INC. .... 2152-2107	1983 03 02	Beauharnois
ATELIER MÉCANIQUE ST-DAMASE INC. .... 2152-3030	1983 03 04	Saint-Hyacinthe
AUTOMOBILES MOLRO INC. .... 2151-8964	1983 02 24	Longueuil
AUTOS ST-ÉDOUARD INC. .... 2152-3048	1983 03 04	Trois-Rivières
LES BÂTISSEURS CHEVRONNÉS INC. .... 2152-0051	1983 02 24	Longueuil
BÉRUVA INC. .... 2152-0283	1983 02 25	Rimouski
BÉTON MOBILE L-CY INC. .... 2152-3188	1983 03 07	Saint-François
R. BIENVENU EXCAVATION INC. .... 2152-3089	1983 03 04	Montréal
LES BOIS FRANCS L'ISLET SUD INC. .... 2151-9392	1983 03 04	Montmagny
LA BOÎTE LE KAROU INC. .... 2152-2479	1983 03 04	Montréal
BOUTIQUE ANDREY INC. .... 2152-0648	1983 02 28	Québec
BOUTIQUE D'ANIMAUX ROUKI INC. .... 2152-0507	1983 02 25	Laval
BOUTIQUE JOAB INC. .... 2152-0655	1983 02 28	Québec
LES BOUTIQUES L.D. INC. .... 2152-3311	1983 03 09	Québec
BREUVAGES CHARLEVOIX INC. .... 2152-3303	1983 03 09	Saguenay
BRILL-O-NET INC. .... 2152-3139	1983 03 04	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CABLO-SELEC (KAMOURASKA) INC. .... 2152-2891	1983 03 07	Kamouraska
L. CARRIER SPORT INC. .... 2152-3014	1983 03 04	Québec
CARTON-L INC. .... 2152-4665	1983 03 10	Saint-Hyacinthe
CASSE-CROÛTE LE BLEUT INC. .... 2152-4004	1983 03 07	Québec
CENTRE DE CONFORT ÉLECTRIQUE BOUILLÉ-MONGEON LTÉE 2151-8832	1983 02 24	Montréal
CENTRE DE SYNERGIE INTERNATIONAL, INC. .... 1862-9279	1983 02 22	Montréal
CENTRE DENTAIRE PIE IX INC. .... 2152-0473	1983 02 25	Montréal
CHAUSSURES J.D. INC. .... 2151-8840	1983 02 24	Beauce
F. CHICOINE CONSTRUCTIONS INC. .... 2152-2537	1983 03 04	Montréal
CLINIQUE VISUELLE BERNARD POIRIER INC. .... 2152-2099	1983 03 02	Québec
CLUB C.H.M. INC. .... 2152-3162	1983 03 07	Québec
ROGER COLLIN INC. .... 2152-2545	1983 03 04	Montréal
COMMUNICATION PICARDIE INC. .... 2152-2925	1983 03 07	Québec
LA COMPAGNIE BARATON INC. .... 2152-0382	1983 02 25	Kamouraska
CONCEPT-ACTION INC. .... 2150-8049	1983 01 25	Montréal
LES CONSTRUCTIONS THÉO LAROUCHE INC. .... 2152-0291	1983 02 25	Roberval
CONSULTANTS N.R.G. INC. .... 2152-2560	1983 03 04	Montréal
CONSULUTHANE INC. .... 2151-4096	1983 02 10	Richelieu
COURTIERS G.F. INC. .... 2152-2305	1983 03 03	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES CROISIÈRES D'ANTY INC. .... 2152-0853	1983 03 01	Montmagny
GILLES D. DALLAIRE & CIE INC. .... 2152-0861	1983 03 01	Bedford
ARNAUD DAVID INC. .... 2152-3378	1983 03 10	Trois-Rivières
LES DÉLICES DE L'ÉRABLE DE BAUCE (1983) INC. .... 2151-8170	1983 02 22	Beauce
DÉPANNEUR AGRICOLE ST-JEAN INC. .... 2152-2016	1983 03 02	Iberville
DÉPANNEUR ST-RÉGIS INC. .... 2152-2438	1983 03 03	Longueuil
DIFFUSION PERREAULT INC. .... 2152-3170	1983 03 07	Québec
DISTRIBUTION HUGO INC. .... 2152-0424	1983 02 25	Québec
DISTRIBUTION LÉONARD INC. .... 2152-4020	1983 03 08	Terrebonne
DISTRIBUTIONS NABCO INC. .... 2152-2818	1983 03 07	Beauharnois
DONNÉMATIQUE LTÉE ..... 2151-9327	1983 03 03	Québec
DOREX INC. .... 2152-3220	1983 03 08	Beauce
E & NUNI SANDWICHES INC. .... 2151-3981	1983 02 24	Montréal
ÉMIGEN INC. .... 2152-4558	1983 03 09	Québec
LES ENSEIGNES INTER-MÉDIA INC. .... 2150-4287	1983 01 18	Frontenac
LES ENTREPRISES CLAUDE LEPAGE INC. .... 2152-2719	1983 03 04	Gaspé
LES ENTREPRISES DOLAIN LTÉE ..... 2152-3279	1983 03 09	Québec
LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES & COMMERCIALES B.V.L. LTÉE 2152-0606	1983 02 28	Chicoutimi
LES ENTREPRISES JAMES CLOUTIER INC. .... 2152-0747	1983 03 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ENTRETIENS GUY NADEAU INC. .... 2151-8345	1983 02 22	Abitibi
ÉPICERIE ST-JEAN-BAPTISTE INC. .... 2151-9178	1983 03 01	Trois-Rivières
EPOXICOTE INC. .... 2152-4616	1983 03 10	Longueuil
EURYTHMIE INC. .... 2152-0770	1983 03 01	Kamouraska
EXCAVATION ROGER DENIS INC. .... 2152-3022	1983 03 04	Québec
FAMILLE DUFOUR CAP-AUX-PIERRES INC. .... 2152-3428	1983 03 10	Saguenay
FERME ANGÉLINO INC. .... 2152-0846	1983 03 01	Beauce
FERME BERLUNIER INC. .... 2152-2461	1983 03 04	Saint-François
FERME C. ET A. CHAMPAGNE INC. .... 2152-2073	1983 03 02	Beauce
FERME GAGNÉ & FILS INC. .... 2152-3410	1983 03 10	Beauce
FERME L. ET S. MORENCY INC. .... 2152-2180	1983 03 03	Québec
FERME PATOINE & FRÈRES INC. .... 2152-0796	1983 03 01	Kamouraska
LES FONDATIONS ANTOINE CÔTÉ INC. .... 2152-3287	1983 03 09	Québec
D. S. FONTAINE INC. .... 2152-1083	1983 03 02	Saint-Hyacinthe
FORAGE ROYAL INC. .... 2152-4202	1983 03 09	Montréal
GARAGE LACROIX & BRETON INC. .... 2152-0010	1983 02 24	Beauce
LA GÂTERIE PLUS INC. .... 2152-2750	1983 03 07	Montréal
GENER INC. .... 2152-4574	1983 03 09	Québec
GESTION BECHEL INC. .... 2152-2776	1983 03 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION BENOIT BEAUDOIN INC. .... 2152-0333	1983 02 25	Frontenac
GESTION CHRISTIANE BUSQUE INC. .... 2151-9269	1983 02 28	Longueuil
GESTION & DONNÉES C.D.P. INC. .... 2151-6513	1983 02 17	Terrebonne
GESTION ET PROMOTION G.T.L. INC. .... 2151-6786	1983 02 18	Québec
GESTION GASTON BEAUDOIN INC. .... 2152-0325	1983 02 25	Frontenac
GESTION GUY RANCOURT INC. .... 2152-3352	1983 03 10	Beauce
GESTION J.J. CÔTÉ INC. .... 2152-4640	1983 03 10	Terrebonne
GESTION JACQUES LAMARCHE INC. .... 2152-3121	1983 03 04	Drummond
GESTION KELLER — PFENNINGER INC. .... 2152-2826	1983 03 07	Iberville
GESTION L. LATOUR INC. .... 2152-0309	1983 02 25	Trois-Rivières
GESTION M. CHAUSSÉ INC. .... 2152-0317	1983 02 25	Trois-Rivières
GESTION M. M. C. INC. .... 2152-0788	1983 03 01	Gaspé
GESTION MARTIAL DAOUST INC. .... 2152-0275	1983 02 25	Beauharnois
GESTION SOLANGE BUSQUE INC. .... 2151-9251	1983 02 28	Longueuil
GESTION WOTTON INC. .... 2152-2024	1983 03 02	Saint-François
GESTIONS RICHARD J. DOWNEY INC. .... 2152-0093	1983 02 25	Saint-François
GESTO-PAYE INC. .... 2152-3238	1983 03 08	Québec
F.L. GROLEAU INC. .... 2152-3147	1983 03 04	Québec
LE GROUPE ALTIS INC. .... 2152-0705	1983 03 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GRUPE C.M. INC. .... 2152-2495	1983 03 04	Montréal
GRUPE PROMO-VIE INC. .... 2151-8824	1983 02 24	Arthabaska
LOUIS GUIMONT INC. .... 2152-2677	1983 03 04	Québec
LES IMMEUBLES F.N.F. INC. .... 2152-0887	1983 03 01	Montréal
LES IMMEUBLES FORTIN DE LAUNIÈRE INC. .... 2152-3006	1983 03 04	Québec
LES IMMEUBLES TRAC INC. .... 2152-2503	1983 03 04	Longueuil
IMPRIMERIE ABCO INC. .... 2152-3063	1983 03 04	Laval
LES INDUSTRIES DU HOCKEY CANADIEN (1983) INC. 2152-0119	1983 02 24	Iberville
INFORANCE INC. .... 2152-3253	1983 03 08	Québec
INVESTISSEMENTS MÉKA INC. .... 2152-0390	1983 02 25	Saint-François
LES INVESTISSEMENTS R.E.N.T.Y. INC. .... 2152-4012	1983 03 07	Terrebonne
INVESTISSEMENTS RICHARD GOSSELIN INC. .... 2152-3071	1983 03 04	Laval
LEQUIN ÉLECTRIQUE INC. .... 2152-4046	1983 03 08	Longueuil
LINGERIE LUCIENNE INC. .... 2152-2792	1983 03 07	Beauce
LOGISCIENCE INC. .... 2152-3246	1983 03 08	Québec
LOGOCIEL INC. .... 2152-0341	1983 02 25	Montréal
M.L. ENTRETIEN & SERVICE INC. 2152-0663	1983 02 28	Saint-François
MAÇONNERIE DUBÉ, LEROUX INC. .... 2152-2529	1983 03 04	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
MAÇONNERIE LA CHAUDIÈRE INC. .... 2152-3212	1983 03 08	Beauce
MAINTENANCE ADR INC. .... 2152-0481	1983 02 24	Saint-Hyacinthe
LA MAISON DU MEUBLE NON-PEINT YVON DESAUTELS INC. 2152-2131	1983 03 02	Joliette
MAISONS ROGER ASHBY LTÉE ..... 2151-8329	1983 02 22	Laval
MARCHÉ D'ALIMENTS J.M.H. LTÉE ..... 2152-0416	1983 02 25	Longueuil
MARCHÉ LA FONTAINE INC. .... 2152-3055	1983 03 04	Roberval
MARCHÉ TRAIT-CARRÉ INC. .... 2152-0762	1983 03 01	Québec
ROSAIRE MATHIEU INC. .... 2152-2909	1983 03 07	Drummond
MERCIER GAZ BAR ÉPICIER DÉPANNEUR INC. 2152-2867	1983 03 07	Montmagny
MICRO — CONTACT INC. .... 2152-0374	1983 02 25	Québec
NETTOYEUR CARLETON INC. .... 2150-2935	1983 01 14	Bonaventure
JEAN NOËL AUTO INC. .... 2152-2743	1983 03 07	Terrebonne
OPTIQUE 2000 INC. .... 2152-3329	1983 03 10	Québec
PEINTURES ET DÉCORATIONS LAVAL INC. 2152-3097	1983 03 04	Laval
J. PITRE SERVICE INC. .... 2152-2834	1983 03 07	Terrebonne
PLACEMENTS J.-P. CANTIN INC. .... 2151-8428	1983 02 22	Québec
LES PLACEMENTS PERROT INC. .... 2152-4061	1983 03 08	Beauharnois
PLOMBERIE H.P. LECLERC LTÉE ..... 2152-2115	1983 03 02	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
POINT MICRO INC. .... 2152-2198	1983 03 01	Laval
PRO INSPEC INC. .... 2152-4178	1983 03 08	Laval
LES PRODUCTIONS DU KLAXON INC. .... 2152-0499	1983 02 25	Montréal
PULLCANA INC. .... 2152-4624	1983 03 10	Montréal
QUINCAILLERIE ST-OMER INC. .... 2152-0358	1983 02 25	Bonaventure
RADIATEURS COWANSVILLE INC. .... 2152-3337	1983 03 10	Bedford
RÉFRIGÉRATION — AIR CLIMATISÉ J.O. INC. .... 2150-0277	1983 01 06	Montréal
RÉNOVATION AZTECH INC. .... 2152-2800	1983 03 07	Montréal
RÉNOVATION VICTO INC. .... 2152-3196	1983 03 07	Arthabaska
LA RESTAURATION MULTIBEC INC. .... 2152-0101	1983 02 25	Québec
SALON G.D. CHAUSSURES LTÉE ..... 2152-4681	1983 03 10	Trois-Rivières
SERVICE DE NETTOYAGE YVANNA INC. .... 2152-3105	1983 03 04	Québec
SERVICES PHARMAPOP INC. .... 2152-2842	1983 03 07	Montréal
SOCIÉTÉ DE GESTION I.S.D. INC. .... 2152-2008	1983 03 02	Arthabaska
SOCIÉTÉ DE GESTION JEAN SERGE GOULET INC. .... 2152-4657	1983 03 10	Longueuil
LA SOCIÉTÉ DE TRADUCTION LES MOTS POUR LE DIRE INC. .... 2152-3204	1983 03 07	Québec
STATION SERVICE PHILIPPE CÔTÉ INC. .... 2152-0820	1983 03 01	Gaspé
STRATÉGIE TRANS-ARTISTIQUE INC. .... 2152-4228	1983 03 09	Saint-Hyacinthe
SYSTÈMES INFORM'HÔTEL INC. .... 2150-8395	1983 01 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TAXI P.A.Q. INC. .... 2152-2404	1983 03 03	Québec
TERRASSEMENT J. ROUSSEAU & FILS INC. .... 2152-3386	1983 03 10	Arthabaska
AU TOIT NORMAND (1983) INC. .... 2151-8808	1983 02 24	Roberval
TRANSPORT DE CAMIONS ROY INC. .... 2151-8816	1983 02 24	Terrebonne
TRANSPORT JEAN-PAUL ARCHAMBAULT INC. .... 2152-0739	1983 03 01	Saint-Hyacinthe
TRANSPORT SYLVAIN ST-ONGE INC. .... 2152-2784	1983 03 07	Beauharnois
TREMBEC INC. .... 2152-0630	1983 02 28	Roberval
R. TREMBLAY ASSURANCE INC. .... 2152-0036	1983 02 24	Longueuil
VINFRO INC. .... 2152-4566	1983 03 09	Québec

27905-o

*L'inspecteur général  
des institutions financières:*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie IA de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1<sup>er</sup> avril 1983, un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ACOUST-ISO INC. .... 1228-9666	1970 12 28	1983 02 28	
ALUMINIUM MOBILE INC. .... 1464-4215	1976 01 28	1983 02 22	
ANTIQUITÉS LES SARCELLES INC. .... 1627-8061	1978 06 28	1983 03 03	CAFÉ-ANTIQUITÉS LES SARCELLES INC.
APPAREILS ORTHOPÉDIQUES B.B.G., INC. 1370-6148	1974 12 06	1983 02 25	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
APPROVISIONNEMENT ATLANTIQUE INC. 1182-7359	1936 12 21	1983 02 28	
ASSURANCES DIONNE & LEGAULT INC. 1253-1620	1965 01 28	1983 03 04	ASSURANCES LEGAULT ET BILODEAU INC.
ASSURANCES KIROUAC, MORENCY, ROBITAILLE INC. 1465-0501	1976 02 20	1983 02 24	
AUTOBUS ASTON INC. .... 1234-6128	1968 08 30	1983 03 04	
BIJOUTHÈQUE INC. .... 1222-8011	1972 03 30	1983 03 04	
BLAIS & LANGLOIS INC. .... 1239-1066	1970 07 28	1983 03 03	
NAP. BOILY INC. .... 1470-3482	1976 09 23	1983 02 25	
BOUCHER, LEBLANC, AMIREAULT INC. 1370-6593	1974 12 11	1983 03 09	BOUCHER, LEBLANC, AMIREAULT, ST-JEAN INC.
BOUTIQUE DES SPORTS DU RICHELIEU INC. 1131-1503	1965 01 07	1983 03 01	
A. BROCHU & FILS INC. .... 1228-3347	1960 02 19	1983 03 01	
C.J.M.D. CHIBOUGAMAU INC. .... 1510-2395	1978 01 17	1983 03 03	
CHAUSSURES PERREAULT INC. .... 1479-2998	1977 07 08	1983 02 28	
LA COMPAGNIE McNICOLL LIMITÉE .... 1330-7129	1973 05 14	1983 03 04	
CONFECTION HAROON INC. .... 1475-9971	1977 03 28	1983 03 04	
LES CONFECTIONS LAMARTINE INC. .... 1469-1836	1976 08 13	1983 02 24	
CONSTRUCTION MÉDAILLON INC. .... 1240-0073	1971 01 07	1983 02 25	
LES CONSTRUCTIONS J.M.R. INC. .... 1462-7335	1975 10 23	1983 03 07	
DAMILO INC. .... 1363-7061	1975 05 23	1983 03 03	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
DESSIN SEBESTIK INC. .... 1473-2416	1977 01 17	1983 03 08	
DESSIN TECHNIQUE ET GRAPHIQUE. JACQUES ET RÉAL INC. 1480-8471	1975 11 12	1983 03 10	DESSIN TECHNIQUE ET GRAPHIQUE JACQUES PROULX INC.
LES DISTRIBUTIONS J.L.S.P. INC. .... 1633-3098	1979 01 29	1983 02 28	
DYNAMITAGE R.D.D. LTÉE ..... 1502-4359	1976 03 05	1983 03 07	
ÉLÉGANT BRASSIÈRE INC. .... 1203-4187	1964 01 22	1983 03 04	
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE ET GÉNÉRALE RON (QUÉBEC) INC. 1292-2159	1963 02 21	1983 03 07	
ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ BELVÉDÈRE LTÉE 1366-7837	1975 09 02	1983 03 04	
LES ENTREPRISES CREASPEC INC. .... 1475-8627	1977 12 29	1983 01 05	
LES ENTREPRISES DENIS BOISVERT INC. 1468-8725	1976 08 02	1983 03 03	
ENTREPRISES GUY SAUVÉ INC. .... 1218-3828	1971 01 29	1983 02 28	
LES ENTREPRISES POIRIER & TREMBLAY. LTÉE 1362-3848	1975 03 13	1983 03 03	
LES ENTREPRISES SUPERLITHO INC. .... 1509-6787	1977 12 21	1983 03 10	
LES FENÊTRES VIMAT INC. .... 1509-7215	1977 12 21	1983 02 25	
LES FERMES DE POULETS FOREST VIEW LTÉE 1333-5450	1972 11 21	1983 03 03	ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE INC.
PATRICK GAGNÉ & FILS INC. .... 1463-6013	1975 12 12	1983 02 25	
GRANDMONT & FILS LTÉE ..... 1176-5047	1961 03 24	1983 03 04	
HAUTVOIX INC. .... 1636-9605	1979 06 27	1983 03 02	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LE HOLDING PRAMLEY LTÉE ..... 1280-6642	1960 08 08	1983 03 04	
LES HUILES BELOEIL, ST-HILAIRE INC. 1366-4537	1975 08 04	1983 03 09	
LES IMMEUBLES DACO INC. .... 1472-3316	1976 12 15	1983 03 04	
IMMEUBLES FARADEx INC. .... 1258-8190	1959 04 27	1983 03 03	
IMMEUBLES LION INC. .... 1320-6149	1958 10 02	1983 03 02	
IMMEUBLES T.D. INC. .... 1254-7899	1958 10 02	1983 03 02	
IMPRIMERIE LAURENTIENNE (ST-JÉRÔME) LTÉE 1132-3763	1965 01 18	1982 12 30	
IMPRIMERIE LITHOSCRIBE INC. .... 1463-9876	1975 12 29	1983 03 01	
LES INDUSTRIES DE COUTURE PUCCINI LTÉE 1369-1571	1974 07 30	1983 03 02	
LES INDUSTRIES H.R.E. LTÉE ..... 1359-3132	1974 09 24	1983 03 10	1359-3132 QUÉBEC INC.
LES INDUSTRIES LONGCHAMPS LIMITÉE 1181-7830	1958 02 14	1983 03 04	
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LANGLOIS (GRANBY) INC. 1332-4405	1973 06 19	1983 03 03	
INVESTISSEMENTS FERCAM LTÉE ..... 1635-1504	1979 03 30	1983 02 28	
ISOLATION S.D.W. INC. .... 1161-4401	1968 02 26	1983 02 28	
KVB LTÉE ..... 1270-2593	1972 03 27	1983 03 02	
KAREN-LYNN FASHIONS LTD. .... 1270-0696	1971 11 26	1983 03 02	
JOSEPH LACASSE & FILS INC. .... 1269-1226	1971 03 30	1983 03 02	
JOS. LAPOINTE & FILS LTÉE ..... 1173-8499	1961 04 07	1983 02 25	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LAURENCE & FRÈRES CONSTRUCTEURS LTÉE 1142-4660	1961 04 19	1983 03 03	
LIBRAIRIE L'ALPHABET INC. .... 1471-4166	1976 11 09	1983 02 28	
LOCATION D'AUTOMOBILES K.R.T. INC. 1624-8452	1978 04 04	1983 03 03	
MAINTENANCE D'ENSEIGNES A.D. INC. 1640-5888	1979 12 28	1983 03 03	
MARCHÉ RÉAL CHARTIER INC. .... 1214-7021	1971 07 30	1983 03 09	
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CORMIER INC. 1462-4308	1975 10 07	1983 03 09	
MEUBLES PAUL DESAULNIERS INC. .... 1639-0718	1979 09 26	1983 03 10	
NETTOYEUR CLAUDE HAMEL INC. .... 1247-0886	1970 01 29	1983 03 01	
OUTILLAGE ET AIGUISAGE OTO INC. ... 1632-5581	1979 02 28	1983 01 18	OUTILLAGE & AIGUISAGE OTELLO INC.
PÉPINIÈRE STE-ROSE INC. .... 1640-3792	1979 12 14	1983 03 01	
PERSONNEL ADHOC INC. .... 1506-0148	1977 08 11	1983 03 04	
AU PETIT TROT (BAIE-COMEAU) INC. ... 1629-2278	1978 08 11	1983 03 01	
PLACEMENTS DENLAB INC. .... 1362-4879	1975 03 19	1983 03 04	
LES PLACEMENTS LASER LTÉE ..... 1473-5443	1977 01 26	1983 03 04	
PROCURE ECCLÉSIASTIQUE INC. .... 1292-1375	1954 12 20	1983 03 03	PLACEMENTS S.L.S. INC.
RU-KO INC. .... 1197-3070	1970 02 06	1983 03 02	
SALON DES VIANDES PIERRE DESAUTELS LTÉE 1364-8720	1975 07 24	1983 03 07	SALON DES VIANDES DU LYON LTÉE
SÉGUIN & LEGAULT INC. .... 1301-9047	1964 05 29	1983 02 28	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION DE BUCKINGHAM INC. 1480-7846	1975 11 07	1983 02 18	
SUMICO INC. .... 1510-3831	1978 01 20	1983 02 22	
TEHSEL INC. .... 1359-7026	1974 10 15	1983 03 01	
TRANSPORT LIKA INC. .... 1360-4376	1974 11 26	1983 03 03	
VÊTEMENTS DE SPORT ST-FÉLIX INC. .. 1331-5874	1973 05 24	1983 03 02	
VICDEV LTÉE ..... 1371-7210	1975 03 14	1983 03 01	
VICROC INC. .... 1331-6807	1973 07 10	1983 02 25	
ZODIAC DEVELOPMENT CORP. .... 1288-1058	1964 05 12	1983 03 04	DÉVELOPPEMENTS ZODIAC INC.

27905-o

*L'inspecteur général  
des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie 1A de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1<sup>er</sup> avril 1983, un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1846-1525 QUÉBEC INC. .... 1846-1525	1981 05 14	1983 02 25	1) De la dénomination sociale: LE PARC LEBLANC INC.; 2) du district: Bonaventure; 3) du capital-actions.
1850-3821 QUÉBEC INC. .... 1850-3821	1981 09 16	1983 03 03	De la dénomination sociale: TRANSPORT VALMONT INC.
1850-4944 QUÉBEC INC. .... 1850-4944	1981 10 01	1983 02 10	De la dénomination sociale: CIE DE GESTION RAYMOND T. INC.
1854-3876 QUÉBEC INC. .... 1854-3876	1982 01 25	1983 03 07	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1863-0723 QUÉBEC INC. .... 1863-0723	1982 11 10	1983 03 03	1) De la dénomination sociale: BOURGAULT-TRONIQUE INC.; 2) du district: Frontenac.
1863-3057 QUÉBEC INC. .... 1863-3057	1982 11 18	1983 02 24	De la dénomination sociale: FINEXPORT INC.
1864-5762 QUÉBEC INC. .... 1864-5762	1982 12 22	1983 03 08	De la dénomination sociale: GESTION IMMOBILIÈRE L.G. INC.
1864-7289 QUÉBEC INC. .... 1864-7289	1982 12 22	1983 03 03	1) De la dénomination sociale: RESTAURANT OLYMPIQUE INC.; 2) du district: Saint-Maurice.
1864-9509 QUÉBEC INC. .... 1864-9509	1982 12 21	1983 03 04	Du capital-actions
1864-9962 QUÉBEC INC. .... 1864-9962	1982 12 23	1983 03 01	1) De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ROUX LTÉE; 2) du district: Laval.
2149-7441 QUÉBEC INC. .... 2149-7441	1982 12 30	1983 03 08	De la dénomination sociale: VIRAM INC.
2150-2554 QUÉBEC INC. .... 2150-2554	1983 01 13	1983 03 03	De la dénomination sociale: MOTO SPORT R. BRISSETTE INC.
2150-4576 QUÉBEC INC. .... 2150-4576	1983 01 19	1983 02 15	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES D'ENGRENAGE C.G. (1983) LTÉE
2150-9138 QUÉBEC INC. .... 2150-9138	1983 02 09	1983 03 02	De la dénomination sociale: TECHCOM INC.
2151-2850 QUÉBEC INC. .... 2151-2850	1983 02 09	1983 03 04	De la dénomination sociale: COUVOIR AUGUSTABEC INC.
2151-6976 QUÉBEC INC. .... 2151-6976	1983 02 21	1983 03 08	De la dénomination sociale: COMPLEXE « K » LTÉE
A.B.C. DENT INC. .... 1864-7636	1982 12 20	1983 03 02	Du district: Laval
ACOUST-ISO INC. .... 1228-9666	1970 12 28	1983 02 28	Du capital-actions
AGENCE DE SERVICES M.P.L. INC. .... 1861-6045	1982 09 21	1983 03 01	Du district: Drummond
AGENTS DE RÉCLAMATIONS ALLIANCE LTÉE 2151-0524	1983 02 01	1983 03 07	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
ALIMENTATION M.G.R. INC. .... 1643-1447	1980 04 16	1983 03 10	De la dénomination sociale: AUTO SERVICE M.G.R. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
ARTICLES DE SPORTS A. ROY INC. 1465-2937	1976 03 02	1983 02 28	Du capital-actions
ATELIER ARTSOIE INC. ....	1978 01 03	1983 02 28	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs; minimum 1, maximum 15.
ROBERT BLAIS & FILS INC. ....	1973 04 19	1983 03 03	De la dénomination sociale: R. BLAIS & FILS INC.
LES BUANDIERS ET NETTOYEURS CROWN INC. 2151-0383	1983 01 31	1983 03 01	Des dispositions
YVES CLOUTIER INC. ....	1971 12 09	1983 03 01	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
COMPTOIR D'ESSENCE MARCEL ROCHELEAU INC. 2150-7348	1983 02 04	1983 03 10	1) De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARCEL ROCHELEAU INC.; 2) du capital-actions.
H. DAGENAIS & FILS INC. ....	1968 05 15	1983 03 03	Du capital-actions
ÉNERGIE 2000 INC. ....	1980 09 10	1983 03 03	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS DEUX-MILLE-UN INC.
LES ENTREPRISES P.E.B. LTÉE ....	1962 12 18	1983 03 07	Du capital-actions
FABER ET CIE INC. ....	1974 05 23	1983 03 02	Du capital-actions
FROMAGES DE CHOIX INC. ....	1967 02 17	1983 03 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
GABRIEL DAME INC. ....	1977 05 16	1983 03 04	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
GESTION M.B.P. ET ASSOCIÉS LTÉE 1846-8777	1981 05 27	1983 03 09	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs; minimum 1, maximum 15.
GESTION RÉGENT ÉTHIER LTÉE ....	1983 02 14	1983 03 08	De la dénomination sociale: GARAGE R. ÉTHIER LTÉE
GESTION ST-ROMAIN INC. ....	1972 09 18	1982 12 16	1) De la dénomination sociale: CONFECTION ST-ROMAIN (1983) INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
IMPRIMERIE HEBDO INC. ....	1954 01 26	1983 03 01	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES INDUSTRIES DE LA RIVE SUD, LTÉE 1628-6957	1978 08 01	1983 03 02	Du capital-actions
INVESTISSEMENTS CANDEM INC. .... 1860-8786	1982 08 07	1983 03 08	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 7.
ISOLATION S.D.W. INC. .... 1161-4401	1968 02 26	1983 02 28	Du capital-actions
L. LACHANCE & ASSOCIÉS INC. .... 1270-4037	1964 12 17	1983 03 03	Du capital-actions
J.B. MALTAIS LTÉE ..... 1165-2096	1957 01 28	1983 03 07	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
MONTRÉAL CENTRE SPORTS INC. .... 1647-5444	1980 09 15	1983 03 01	Du capital-actions
MULTI-ÉCLAIRAGE INC. .... 2150-2182	1983 01 12	1983 03 04	Du capital-actions
PAPETERIE REED LTÉE ..... 1855-3115	1982 02 28	1983 02 28	Du capital-actions
LES PLACEMENTS FULRAND INC. .... 1261-4103	1955 03 19	1983 03 10	Du capital-actions
PLANIGER INC. .... 1641-8949	1980 05 22	1983 02 11	Du capital-actions
PLOMBERIE ANDRÉ MONAST INC. .... 2150-2372	1983 01 12	1983 03 02	De la dénomination sociale: PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ANDRÉ MONAST INC.
QUÉSPORT INC. .... 1477-0804	1977 04 28	1983 03 04	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
J. RODIN INC. .... 1282-6848	1969 07 31	1983 03 02	De la dénomination sociale: PLACE CONCORDE INC.
SANI-MARC INC. .... 1195-1415	1969 09 19	1983 03 01	Du capital-actions
SERVICES ÉLECTRIQUES L'ANGLAIS INC. 1226-6383	1972 06 22	1983 02 28	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
SPORTS TROIS INC. .... 1468-8030	1976 07 30	1983 03 01	Du capital-actions
SPORTS VERSAILLES INC. .... 1862-1326	1982 10 22	1983 03 01	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES VÊTEMENTS J.G.B. INC. .... 1223-8879	1968 07 16	1983 03 02	Du district: Terrebonne
27905-o			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD.

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE 10 KILOMÈTRES (10KM) DE LA SANTÉ INC. 2150-3602	1983 01 20	Île-Sainte-Hélène
A.C.E.M.T. (ASSOCIATION DE CRÉATION D'EMPLOI MONDE AU TRAVAIL) 2151-9962	1983 03 02	Montréal
ACTION-CHÔMAGE, RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP 2151-7412	1983 02 22	Rivière-du-Loup
L'AGENCE CRIMINOLOGIQUE L.A.C. INC. .... 2149-7953	1983 01 17	3635, Durocher, app. 8, Montréal
AGENCE DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DU CENTRE MAURICIE INC. 2150-1911	1983 01 13	840, 2 <sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère
LES AMIS DE BELLECHASSE ..... 2149-9777	1983 02 07	Berthier-sur-Mer
LES AMIS DES CORPS MUSICAUX DU QUÉBEC ..... 2151-1928	1983 02 11	504, 69 <sup>e</sup> Avenue, Chomedey, Laval
LES ARCHERS DE LASALLE ..... 2151-7909	1983 02 25	LaSalle
ASSOCIATION DES FEMMES LOGANIKOTIENNES DE MONTRÉAL 1863-5904	1982 11 26	469, rue Jean-Talon ouest, Montréal
L'ASSOCIATION DES MUSICIENS ITINÉRANTS DU MÉTRO LTÉE 2151-3478	1983 03 03	2277, rue Davidson, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES OPÉRATEURS D'APPAREILS D'AMUSEMENTS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. 2152-1521	1983 03 04	3358, Mgr-Gauthier, Giffard
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE MONTPELLIER INC. 2150-9690	1983 02 03	Montpellier
ASSOCIATION DU SPORT MOTORISÉ DU SUD-OUEST DU QUÉBEC INC. 2151-1332	1983 02 09	141, Lanctôt, Salaberry-de-Valleyfield
L'ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE WESTERN DU GOLFE 2150-7819	1983 02 24	1034, boulevard Cap-des-Rosiers, Cap-des-Rosiers
ASSOCIATION MONOPARENTALE « RAYON D'ESPOIR » DE LA SARRE 2151-5945	1983 02 22	La Sarre
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS DE TECHNIQUES DE SÉCRÉTARIAT DU NIVEAU COLLÉGIAL 2151-5770	1983 02 22	10555, Bois-de-Boulogne, Montréal
ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS 2150-9922	1883 02 04	Communauté urbaine de Montréal
ATELIER LIBRE DE PEINTURE DE BELOEIL .....	1983 01 31	566, rue Richelieu, Beloeil
CENTRE D'AIDE SOCIALE POUR FEMMES LATINOAMÉRICAINES (C.A.S.F.L.) 2150-3735	1983 01 20	1392, Decelles, Saint-Laurent
CENTRE FAMILIAL DE LA BASSE-GATINEAU .....	1983 02 22	Old-Chelsea
CHAMBRE LATINO-AMÉRICAINNE DU COMMERCE ET DE LA CULTURE <i>CAMARA LATINOAMERICANA DE COMMERCIO Y CULTURA</i> <i>LATIN-AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE AND CULTURE</i> 2151-3767	1983 02 15	6868, 12 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
CLUB DE FOOTBALL LES COBRAS DE LA RIVE-SUD ..	1983 02 11	Brossard
CLUB DE FOOTBALL RAIDERS DE CHÂTEAUGUAY 2151-1910	1983 02 11	348, rue Doucet, Châteauguay
LE CLUB DE MOTO AMERICAN WHEELS .....	1983 02 11	937, 56 <sup>e</sup> Avenue, Lachine
<i>AMERICAN WHEELS MOTORCYCLE CLUB</i> 2151-1977		

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB D'ESCRIME ARAMIS LAVAL INC. .... 2151-5259	1983 02 16	Laval
CLUB DES RIVIÈRES INC. .... 2149-9637	1983 02 11	Saint-Camille
CLUB D'INFORMATIQUE ABITIBIEN INC. .... 2151-5978	1983 02 22	651, 2 <sup>e</sup> Rue est, bureau 1, La Sarre
CLUB OPTIMISTE ST-LUCIEN-DE-DRUMMOND INC. .... 2151-5325	1983 02 17	Saint-Lucien
CLUB SOCIAL LANGELIER INC. .... 2151-1753	1983 02 10	7454, boulevard Langelier, Saint-Léonard
CLUB VÉLO-CROSS SAINT-HUBERT, SECTEUR IBERVILLE 2151-9889	1983 03 02	5900, boulevard Cousineau, local 210, Saint-Hubert
COMITÉ D'ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DANTE ..... 1862-7653	1982 11 03	6090, Lachenaie, Saint-Léonard
COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE ST-EUGÈNE DE GUIGUES 1863-7710	1982 12 03	Rang 9, Saint-Eugène-de-Guigues
COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE CAP-DE-LA-MADELEINE INC. 2150-7884	1983 02 01	10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Cap-de-la-Madeleine
COMMUNIC-ACTION RIVE-SUD: GROUPE-MÉDIA D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE 2151-7537	1983 02 22	868, rue Marmier, app. 4, Longueuil
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-MATHIAS INC. 2151-1993	1983 02 11	37, chemin des Épinettes, Saint-Mathias
LA CORPORATION DES PALINGÉNÉSISTES DU QUÉBEC QUÉBEC REBIRTHEURS CORPORATION 2151-5507	1983 02 18	5055, rue Resther, Montréal
CORPORATION DU MÉRITE SPORTIF ET CULTUREL DE VANIER 2151-5127	1983 02 15	320, rue Chabot, Vanier
LA CORPORATION DU SALON DE MAI ..... 1864-1514	1982 12 13	103, rue Ruelland, Beauport
LES CYCLISTES DE LA PÉDALE DOUCE DE L'OUTAOUAIS INC. 1861-3521	1982 09 23	111, rue Carillon, Hull
ÉCHANGE DE SERVICES DE LASALLE ..... 1864-3643	1982 12 20	LaSalle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
EXPÉDITION KANOBEK '84 ..... 2151-3809	1983 02 18	3620, boulevard Toupin, Saint-Laurent
FÉDÉRATION BÂTON QUÉBEC ..... 1864-3825	1982 12 22	102 A, Ste-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue
FÊTE DU PAPIER ET DE LA FORÊT DE DOLBEAU-MISTASSINI INC. 2151-5713	1983 02 21	Dolbeau
FINISSANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. 1863-3859	1982 11 24	Pavillon de Koninck, Université Laval, bureau 3414, Sainte-Foy
FONDATION CLINIQUE DE RÉADAPTATION DE TROIS-RIVIÈRES (1983) INC. 1864-3700	1982 12 21	4100, rue Labadie, Trois-Rivières
LA GARDERIE DE COOKSHIRE INC. .... 1861-5864	1982 10 01	Cookshire
LE GROUPEMENT AU BOIS MÉGANTIC INC. .... 2151-1290	1983 02 09	Lac-Mégantic
GROUPEMENT « CINÉ D'ANTAN » ..... 2151-7891	1983 02 24	5418, St-Dominique, Montréal
LES HABITATIONS TADOUSSAC INC. .... 2150-1507	1983 01 10	Tadoussac
ITAL-UIL INC. .... 2151-5754	1983 02 22	Montréal
L.I.T. LIGUE D'IMPROVISATION TRIFLUVIENNE ..... 2151-7701	1983 02 24	3760, route 157, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
LIGUE DE BALLE LENTE TOURNESOL ..... 2150-3487	1983 01 19	Saint-Pierre-de-Wakefield
LIGUE DE HOCKEY LES AS (1983) ..... 2150-1325	1983 01 07	4, rue Roch, Notre-Dame-des-Prairies
LA « LIGUE D'ÉCHECS DE L'ESTRIE » ..... 2150-3644	1983 01 20	1102, rue Sideleau, Sherbrooke
MARATHI MANDAL DE MONTRÉAL ..... MONTRÉAL MARATHI MANDAL 1863-3289	1983 02 09	435, avenue Lagacé, Dorval
MICRO-DIDACTE INC. .... 2152-1737	1983 03 07	45, rue Hadley, Hull
MOUVEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA RÉGION 03 2150-5755	1983 01 25	635, rue Colbert, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES ..... 2150-9823	1983 02 07	Saint-Sauveur-des-Monts
LES POPOTES ROULANTES DE LANAUDIÈRE INC. .... 2151-7784	1983 02 24	Joliette
LES POURVOYEURS DE CHASSE & PÊCHE DES HAUTES LAURENTIDES INC. 2150-3156	1983 01 14	Mont-Laurier
REGROUPEMENT DES AMATEURS DE MICRO-ORDINATEURS (R.A.M.) INC. 2150-7645	1983 01 28	Saint-Jean-sur-Richelieu
LE REGROUPEMENT DES CORPORATIONS RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 1862-3249	1982 10 20	Québec
LE REGROUPEMENT DES REPRÉSENTANTS 02 ..... 2150-9575	1983 02 25	1150, Savard ouest, Alma
SOCIÉTÉ D'EXPLORICULTURE INC. .... 2150-3875	1983 02 07	3235, Ontario ouest, Montréal
SOCIÉTÉ NOUVEAUX JEUX ET RITUELS ..... 2150-5441	1983 01 21	Sherbrooke
SOLIDARITÉ ST-ANTOINE LTÉE ..... 2150-3446	1983 02 25	705, boulevard des Laurentides, Saint-Antoine
LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU 2150-3149	1983 01 14	Chibougamau
TOURNOI DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE RIVE-SUD INC. 2150-9526	1983 02 01	260, route numéro 132, Saint-Constant

27905-0

*L'inspecteur général  
des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
3200 ALTON GOLDBLOOM, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	83 03 09	2081, Graham, Mont-Royal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LOUVEM-1983	83 03 08	1000, Sherbrooke ouest, app. 1710, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROMENADE DES BOUTIAUES	83 03 11	4770, avenue Kent, bureau 210, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU.*

27962-o

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), j'accorde un délai jusqu'au 31 décembre 1983, à compter de ce jour, à la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 16 mars 1983.

*Le sous-ministre,  
PATRICK KENNIFF.*

27974-o

### Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin

Avis est donné que la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin présentera au ministre des Affaires municipales une requête en vue de son retrait de la municipalité régionale de comté du Granit et son rattachement au territoire de la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan; que les limites territoriales de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin se désignent comme suit:

« Une première partie de ce territoire comprenant, en référence aux cadastres officiels du canton de Marlow et du canton de Risborough, division d'enregistrement de Frontenac, tous les lots ou parties de lots, blocs ou parties de blocs, et leurs subdivisions présentes et futures renfermés à l'intérieur des limites suivantes, à savoir: partant du point A, situé à l'intersection de la limite nord-ouest de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin (ligne nord-ouest du lot 9-b du rang VIII du cadastre officiel du canton de Marlow) avec la limite sud-ouest de l'emprise du chemin public situé à la limite nord-est du rang VIII dudit cadastre; de ce point, vers le sud-est en suivant la limite sud-ouest de l'emprise dudit chemin, la ligne séparant le rang VII du rang VIII du cadastre officiel du canton de Marlow et la limite sud-ouest de l'emprise d'un second chemin public situé à la limite nord-est du rang VIII dudit cadastre, puis en suivant la limite sud-ouest de l'emprise du chemin public situé à la limite nord-est du rang XIV du cadastre officiel du canton de Risborough jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des lots 7-b et 8-a dudit rang XIV, soit le point B; de ce point, vers le sud-ouest en suivant ladite ligne séparative jusqu'à son intersection avec la ligne séparant le rang XIII du rang XIV du cadastre officiel du canton de Risborough, soit le point C; de ce point, vers le nord-ouest en suivant la ligne séparant lesdits rangs, puis en suivant la ligne séparant le rang VIII du rang IX du cadastre officiel du canton de Marlow et la limite nord-est de l'emprise du chemin public situé à la limite nord-est dudit rang IX

jusqu'au point D, situé sur le prolongement de la ligne séparative des lots 3-a et 3-b dudit rang IX; de ce point, vers le sud-ouest en suivant ledit prolongement et ladite ligne séparative jusqu'à son intersection avec la limite nord-est de l'emprise du chemin public situé à la limite nord-est du rang X du cadastre officiel du canton de Marlow, soit le point E; de ce point, vers le nord-ouest en suivant la limite nord-est de l'emprise de ce dernier chemin jusqu'au point F, situé sur le prolongement de la ligne séparative des lots 5-a et 5-b dudit rang X; de ce point, vers le sud-ouest en suivant ledit prolongement et ladite ligne séparative jusqu'à son intersection avec la limite nord-est de l'emprise du chemin public limitant au nord-est le rang XI du cadastre officiel du canton de Marlow, soit le point G; de ce point, vers le nord-ouest en suivant la limite nord-est de l'emprise de ce dernier chemin puis la ligne séparant le rang X du rang XI jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des lots 8-a et 8-b du rang XI, soit le point H; de ce point, vers le sud-ouest en suivant la ligne séparative desdits lots jusqu'à son intersection avec la limite sud-ouest de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin (ligne sud-ouest du rang XI du cadastre officiel du canton de Marlow), soit le point I; de ce point, dans des directions successives nord-ouest et nord-est en suivant respectivement les limites sud-ouest et nord-ouest de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin jusqu'au point de départ A. Une deuxième partie de ce territoire comprenant, en référence aux cadastres officiels du canton de Marlow et du canton de Risborough, division d'enregistrement de Frontenac, tous les lots ou partie de lots, blocs ou parties de blocs, et leurs subdivisions présentes et futures renfermés à l'intérieur des limites suivantes, à savoir: partant du point J, situé à l'intersection de la limite sud-ouest de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin (ligne sud-ouest du rang XII du cadastre officiel du canton de Marlow) avec la ligne nord-ouest du lot 2-b dudit rang XII; de ce point, vers le nord-est en suivant la ligne nord-ouest dudit lot puis la ligne nord-ouest du lot 2-a dudit rang XII jusqu'à son intersection avec la limite sud-ouest de l'emprise du chemin public situé à la limite nord-est dudit rang XII, soit le point K; de ce point, vers le sud-est en suivant la limite sud-ouest de l'emprise dudit chemin public puis la limite sud-ouest de l'emprise du chemin public situé à la limite nord-est du rang X du cadastre officiel du canton de Risborough jusqu'au point L, situé sur le prolongement de la ligne séparative des lots 2-a et 2-b du rang XI du cadastre officiel du canton de Risborough; de ce point, vers le nord-est en suivant ledit prolongement et ladite ligne séparative jusqu'à son intersection avec la ligne séparant le rang XI du rang XII du cadastre officiel du canton de Risborough, soit le point M; de ce point, vers le sud-est en suivant la ligne séparant lesdits rangs jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des lots 10-b et 11-a dudit rang

XI, soit le point N; de ce point, vers le sud-ouest en suivant la ligne séparative desdits lots jusqu'à son intersection avec la ligne séparant le rang X du rang XI du cadastre officiel du canton de Risborough, soit le point O; de ce point, vers le sud-est en suivant la ligne séparant lesdits rangs jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des lots 13-a et 13-b dudit rang X, soit le point P; de ce point, vers le sud-ouest en suivant la ligne séparative desdits lots jusqu'à son intersection avec la limite sud-ouest de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin (ligne sud-ouest du rang X), soit le point Q; de ce point, dans une direction générale nord-ouest en suivant les limites de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin jusqu'au point de départ J. »

Que la population de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin est de 805 habitants.

Saint-Georges, le 8 mars 1983.

*Les procureurs de la municipalité  
de Saint-Robert-Bellarmin,*

27841-12-2-0

LESSARD & MORIN, *avocats.*

## Avis divers

### Ville de Saint-Jérôme

#### *Rachat d'obligations*

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Saint-Jérôme en date du 1<sup>er</sup> juin 1968.

Avis vous est, par les présentes, donné par le soussigné, Jacques Foucher, greffier de la ville de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, qu'il a été procédé au tirage au sort de quatorze (14) numéros d'obligations de série B, émission du 1<sup>er</sup> juin 1968, échéant le 1<sup>er</sup> juin 1988 et portant intérêt au taux de 7½% l'an, au montant de 1 000 \$ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

BM 263, BM 284, BM 287, BM 293, BM 304,  
BM 315, BM 327, BM 330, BM 337, BM 341, BM  
350, BM 353, BM 363, BM 384

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1<sup>er</sup> juin 1983, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations et comprend un montant de 14 000 \$ prévu le 1<sup>er</sup> juin 1983.

Saint-Jérôme, le 24 février 1983.

27907-o *Le greffier,*  
JACQUES FOUCHER, *notaire.*

### Succession Rénald Boisvert

Prenez avis que dame Doris Richard, demeurant au 2433, rue Lavergne, Shawinigan, veuve majeure et non remariée de monsieur Rénald Boisvert, a accepté la succession de son époux Rénald Boisvert, sous bénéfice d'inventaire, pour ses enfants Steeve et Mélanie Boisvert, suivant acte signé devant Pierre Bélanger, notaire, le 18 février 1983, et enregistré à Shawinigan sous le numéro 107474.

Shawinigan, le 4 mars 1983.

27985-o *Le procureur,*  
PIERRE BÉLANGER, *notaire.*

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Demandes

#### Marie Yolande Ginette Francine Archambault

Avis est donné que Marie Yolande Ginette Francine Archambault, domiciliée et résidant au 7082, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Michel, Montréal, QC, district judiciaire de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yolande Ginette Francine Clouâtre.

Montréal, le 10 mars 1983.

27830-12-2-o *La requérante,*  
FRANCINE ARCHAMBAULT.

#### Marie Philomène Aubut

Avis est, par la présente, donné que Marie Philomène Aubut, domiciliée et résidant au 118, rue du Canyon, Boischatel, QC, s'adressera au ministre de la Justice

afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Philomène Carmen Aubut.

Boischatel, le 14 mars 1983.

27842-12-2-o *Pour la requérante,*  
CARMEN BOUTOT.

#### Marie Line Bernier

Avis est, par les présentes, donné que Marie Line Bernier, domiciliée au 455, Père-Marquette, appartement 1, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lynn Bouchard.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à ce changement de nom.

Québec, le 14 mars 1983.

27908-13-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
BERGERON, LEMAY & BROCHU.

#### Johanne Castonguay

Avis est donné que Johanne Castonguay, domiciliée au 504, Chicoin, appartement 105, Vaudreuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Johanne Castonguay-Beaulieu.

Vaudreuil, le 7 mars 1983.

27828-12-2-o *La requérante,*  
JOHANNE CASTONGUAY.

#### Richard Cousineau

Avis est donné, par les présentes, que Richard Cousineau, domicilié et résidant au 3629, croissant Lorne, appartement 6, Montréal, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Cousineau de la Mirande.

Montréal, le 11 mars 1983.

27829-12-2-o *Le procureur du requérant,*  
AHMED JAZOULI, *avocat.*

**Anna Juisippina De Pierro**

Avis est, par les présentes, donné que Anna Juisippina De Pierro, domiciliée et résidant au 6399, 3<sup>e</sup> Avenue à Rosemont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Josée Anna Guiseppina De Pierro.

Montréal, le 10 mars 1983.

27792-12-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
YANOFSKY, BRULL.

**Guido De Sanctis**

Prenez avis que Guido De Sanctis, domicilié au 2557, Bourbonnière, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guido De Santis, et qu'aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.

Montréal, le 18 février 1983.

27763-12-2-o *Le procureur du requérant,*  
LEO DI BATTISTA, *avocat.*

**Alvin Essa Abdalla Elias**

Prenez avis qu'Alvin Essa Abdalla Elias, domicilié et résidant au 175, rue Sherbrooke ouest, local 1209, dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Alexander Essa Abdalla Elias.

Montréal, le 18 février 1983.

27764-12-2-o *Le procureur du requérant,*  
LORRAINE VIBERT, *avocate.*

**Iosif Fuchs**

Avis est donné que Iosif Fuchs, demeurant au 5533, avenue King Edward, chemin Côte-Saint-Luc, ville de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Fox.

Les autres personnes affectées par cette demande, demeurant à la même adresse, sont Silena Fuchs, épouse, et les enfants Sue-Anne et Patricia Karen Fuchs.

Montréal, le 8 mars 1983.

27765-12-2-o *Le requérant,*  
IOSIF FUCHS.

**Robert Genest**

Avis est donné que Robert Genest, acheteur, domicilié au 12229, James-Morrice, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Robert Hanna.

Montréal, le 21 janvier 1983.

27909-13-2-o *Le procureur du requérant,*  
ALLAN ROSSY, *avocat.*

**Marie Irène Suzèle Gervais**

Avis est, par les présentes, donné que dame Marie Irène Suzèle Gervais, vendeuse, résidant et domiciliée au 4322, rue Cléroux à Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Irène Souz Riden.

Montréal, le 18 mars 1983.

27986-13-2-o *Le procureur de la requérante,*  
ME DIANE GUILLET-TRANQUILLE.

**Michael Anthony Holczer**

Prenez avis que Michael Anthony Holczer, étudiant, demeurant et domicilié au 2280, avenue Madison, appartement 7, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Anthony Magus.

Montréal, le 11 août 1982.

27999-13-2-o *Les procureurs du requérant,*  
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL.

**Linda Lachapelle**

Avis est, par les présentes, donné que Linda Lachapelle, domiciliée au 3240, Henri-de-Salières, appartement 5, Montréal, dit district, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Linda Roy.

Montréal, le 7 mars 1983.

27793-12-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
MES BOLDUC, LAVIGNE & MALOUIN.

**Manon Langlois**

Avis est donné que Manon Langlois, secrétaire, domiciliée au numéro 464, place des Érables, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Manon Landry.

Rouyn, le 14 mars 1983.

*Le procureur de la requérante,*  
PIERRE A. CORBEIL, notaire.

27843-12-2-0

**Marie-Laurentienne Larouche**

Avis est donné que Marie-Laurentienne Larouche, domiciliée au 4772-B, Gaboury, Saint-Augustin-des-Desmaures, comté de Portneuf, G0A 1K0, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Laurie Larouche.

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 1983.

*La requérante,*  
MARIE-LAURENTIENNE LAROUCHE.

27766-12-2-0

**Danielle Levesque**

Avis est donné que Danielle Levesque, domiciliée et résidant au 80, Saint-Jean-Baptiste, Beauport, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Levesque.

Québec, le 8 mars 1983.

*La requérante,*  
DANIELLE LEVESQUE.

27963-13-2-0

**Odilon Maheux**

Avis vous est donné que Odilon Maheux, cuisinier, résidant et domicilié au 1825 de la rue Sainte-Rose, appartement 820, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son prénom pour celui de Richard Odilon.

Montréal, le 3 mars 1983.

*Les procureurs du requérant,*  
BRISSON, BOURDEAU,  
OUELLET & TRUDEL.

27975-13-2-0

**Philibert Morasse**

Prenez avis que Philibert Morasse, domicilié et résidant au 389, rue du Ruisseau, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Morasse.

Beauport, le 23 mars 1983.

*Le requérant,*  
PHILIBERT MORASSE.

27987-13-2-0

**Marie Denise Annette Moreau**

Prenez avis que Marie Denise Annette Moreau, préposée aux malades, résidant et domiciliée au 61B, rue du Marché, Valleyfield, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Denise Annette Paré.

Valleyfield, le 1<sup>er</sup> mars 1983.

*Les procureurs de la requérante,*  
MASSÉ, GINGRAS,  
SAVAGE, LABERGE.

27785-12-2-0

**Georgette Payette**

Prenez avis que Georgette Payette, résidant et domiciliée au 126, Seigneuriale, Beauport, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georgette Pelletier.

Beauport, le 18 mars 1983.

*La requérante,*  
GEORGETTE PAYETTE.

27976-13-2-0

**Richard Kevin Pecker**

Avis est donné que Richard Kevin Pecker, résidant et domicilié au 1483, Mercantile, Chomedey, Laval, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Richard Kevin Parker.

Montréal, le 14 février 1983.

*Le procureur du requérant,*  
HARRY BLANK, Q.C.

27858-12-2-0

**Rosaire Pépin**

Avis est, par les présentes, donné que le père Rosaire Pépin, O.S.S.T., dont l'adresse officielle est au 2700, rue Allard, Montréal, H4E 2L8, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rosaire Pépin-Chevrier.

Pierrefonds, le 23 février 1983.

27812-12-2-0

*Le requérant,*  
ROSAIRE PÉPIN, O.S.S.T.

**Joseph Ferdinand René Pesant**

Avis est donné que Joseph Ferdinand René Pesant, résidant et domicilié au 800, rue Rouillard, Saint-Hilaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Ferdinand Jean Pesant

Saint-Hilaire, le 23 février 1983.

27859-12-2-0

*Le requérant,*  
RENÉ PESANT.

**Maxine Rottenberg**

Prenez avis que Maxine Rottenberg, domiciliée au 4825, Borden, appartement 12, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maxine Nikki Rottenberg.

Montréal, le 14 mars 1983.

27844-12-2-0

*La requérante,*  
MAXINE ROTTENBERG.

**Joseph Samuel Thibault**

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Samuel Thibault, gentilhomme, domicilié et résidant au 94A, rue Laurin à Charlemagne, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Samuel Dallaire.

Charlemagne, le 21 février 1983.

27931-13-2-0

*Le procureurs du requérant,*  
DUPONT & LANGLOIS.

**Marie Nicole Ghislaine Turgeon**

Prenez avis que Marie Nicole Ghislaine Turgeon, domiciliée et résidant au 35 du Sentier, Neufchâtel, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Nicole Jocelyne Turgeon.

Québec, le 15 mars 1983.

27940-13-2-0

*La requérante,*  
MARIE NICOLE GHISLAINE TURGEON.

**Lisanne Valois**

Avis est donné que Lisanne Valois, célibataire, domiciliée et résidant au numéro 95, rue Les Chênes, Laval, district judiciaire de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lizanne Valois.

Montréal, le 15 mars 1983.

27964-13-2-0

*Le procureur de la requérante,*  
DOMINIQUE BOURCHEIX, *avocat.*

**Menica Zaurrini**

Avis est, par les présentes, donné que Menica Zaurrini, domiciliée et résidant au 2470, rue Demeules, Duvernay, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Maria Zaurrini.

Montréal, le 11 mars 1983.

27845-12-2-0

*Les procureurs de la requérante,*  
ZAU RRINI & SEMETEYS.

**Code de procédure civile (Article 139)**

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-048007-822

**P**IERRE CHARBONNEAU & CIE LTÉE., demanderesse, contre PAUL MOISAN et MICHÈLE BLIN, défendeurs.

*Ordonnance*

Il est ordonné à la défenderesse, Michèle Blin, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de

trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse, Michèle Blin.

Laval, le 10 mars 1983.

27910-o *Les procureurs,*  
GAUTHIER, MORIN, MÉTHOT.

## Compagnies — Loi sur les

### Demandes de dissolution

#### ADMINISTRATION BLUNDELL LTÉE BLUNDELL MANAGEMENT LTD

Avis est donné que la compagnie « ADMINISTRATION BLUNDELL LTÉE — BLUNDELL MANAGEMENT LTD », incorporée le 13 février 1975 selon la Loi sur les compagnies, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 mars 1983.

27945-o *Pour la compagnie,*  
MICHEL VINET.

#### ALTA CONSTRUCTION CIE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ALTA CONSTRUCTION CIE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district judiciaire de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 mars 1983.

27941-o *Les procureurs de la compagnie,*  
VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER.

#### LES APPARTEMENTS ST-MARC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES APPARTEMENTS ST-MARC LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Baie, le 21 mars 1983.

27942-o *Le mandataire,*  
B. DESBIENS.

#### L'AS DU DÉBOSELAGE INC.

Prenez avis que la compagnie « L'AS DU DÉBOSELAGE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 9 mars 1983.

27943-o *Le procureur de la compagnie,*  
MAURIL TREMBLAY.

#### AUTOS ROBERT BÉDARD (1976) INC.

Prenez avis que la compagnie « AUTOS ROBERT BÉDARD (1976) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mars 1983.

27944-o *Le procureur de la compagnie,*  
PAUL MARTEL, avocat.

#### MICHAEL BERK INC.

Prenez avis que la compagnie « MICHAEL BERK INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1983.

27988-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER.

#### BRIDGE MACHINERY COMPANY

Avis est donné que « BRIDGE MACHINERY COMPANY » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mars 1982.

27946-o *Les procureurs de la compagnie,*  
MARTINEAU, WALKER.

#### CEEDEE INC.

Avis est, par les présentes, donné que « CEEDEE INC. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de

Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 février 1983.

27947-o *Le procureur de la compagnie,*  
MILTON L. KLEIN, C.R.

**CIE DE GESTION KELCOR  
KELCOR MANAGEMENT CO.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CIE DE GESTION KELCOR — KELCOR MANAGEMENT CO. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Westmount, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1983.

27948-o *Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,  
MERCIER & ROBB, *avocats.*

**LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE PMR INC.**

Prenez avis que la compagnie « LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE PMR INC. », corporation constituée en vertu de la 1<sup>re</sup> partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Saint-Alexis-de-Matapédia, comté de Bonaventure, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Pointe-à-la-Croix, le 16 février 1983.

27932-o *Les procureurs de la compagnie,*  
LANDRY & CYR, *notaires.*

**CORPORATION DE STATIONNEMENT  
DRUMMOND-MÉDICAL  
DRUMMOND-MEDICAL PARKING CORP.**

Avis est, donné que la compagnie « CORPORATION DE STATIONNEMENT DRUMMOND-MÉDICAL — DRUMMOND-MEDICAL PARKING CORP. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies par lettres patentes émises le 11 mai 1964, demandera à l'inspec-

teur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mars 1983.

27949-o *Les procureurs de la compagnie,*  
GASCO, LINTEAU, GRIGNON  
& BARRY, *avocats.*

**LÉO DAOUST CONSTRUCTION MARITIME  
INC.**

Prenez avis que la compagnie « LÉO DAOUST CONSTRUCTION MARITIME INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 1983.

27911-o *Le président,*  
LÉO DAOUST.

**LES EXPORTATIONS D.M. INC.  
D.M. EXPORTS INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES EXPORTATIONS D.M. INC. — D.M. EXPORTS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1982.

27912-o *La secrétaire,*  
LOUISE GAUTHIER.

**LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES  
LABERGE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES LABERGE INC. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 564, avenue Royale, Beauport, district de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

27977-o *Les procureurs de la compagnie,*  
TASCHEREAU, GIROUX,  
DESCHÈNES & BOUTET.

**LES ENTREPRISES LOUIS-MARIE  
TÉTRAULT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES ENTREPRISES LOUIS-MARIE TÉTRAULT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 mars 1983.

27950-o

*La secrétaire,*  
JOHANNE TESSIER.

**GESTION MAGELLA VINCENT INC**

Prenez avis que la compagnie « GESTION MAGELLA VINCENT INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 15 février 1983.

27951-o

*Le secrétaire,*  
JEAN VICENT.

**IDÉFIX DE VAL BÉLAIR INC.**

Prenez avis que la compagnie « IDÉFIX DE VAL BÉLAIR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-Bélair, le 21 mars 1983.

27989-o

*Pour la compagnie,*  
ROLANDE DESCHÈNES.

**LES IMMEUBLES GÉRARD BLACKBURN LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES GÉRARD BLACKBURN LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 9 mars 1983.

27952-o

*Le procureur de la compagnie,*  
MAURIL TREMBLAY.

**LES LAMPES GARNEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES LAMPES GARNEAU INC. » demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 février 1983.

27933-o

*les procureurs de la compagnie,*  
ROUSSY, BLANCHARD & ASSOCIÉS.

**LABORATOIRE DENTACRYL INCORPORÉE**

Prenez avis que la compagnie « LABORATOIRE DENTACRYL INCORPORÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 mars 1983.

27953-o

*La secrétaire,*  
JANET FARMER-PELLETIER.

**LAVAL RÉFRIGÉRATION INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LAVAL RÉFRIGÉRATION INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bic, le 11 mars 1983.

27954-o

*Le secrétaire,*  
CLAUDE GAUTHIER.

**GUY LEMIEUX INC**

Prenez avis que la compagnie « GUY LEMIEUX INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Roxboro, le 6 mars 1983.

27990-o

*Pour la compagnie,*  
ODILE LEMIEUX.

**J. R. LÉONARD (MONTRÉAL) INC.**

Prenez avis que la compagnie « J. R. LÉONARD (MONTRÉAL) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1983.

27955-o

*La secrétaire de la compagnie,*  
JEANNINE LAPERRIÈRE.

**LES MACHINERIES DU NORD-OUEST  
DU QUÉBEC LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « LES MACHINERIES DU NORD-OUEST DU QUÉBEC LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn, le 17 mars 1983.

27956-o *Le procureur de la compagnie,*  
FRANCINE SÉGUIN, notaire.

**MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976)  
LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que « MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 mars 1983.

27913-o *Les procureurs de la compagnie,*  
GUY & GILBERT.

**LA MAISON D'AUJOURD'HUI ST-JOVITE LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « LA MAISON D'AUJOURD'HUI ST-JOVITE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Prairie, le 4 mars 1983.

27957-o *Pour la compagnie,*  
LAVIGNE, CODERRE & ASSOCIÉS, C.A.

**GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Jean-Chrysostome, QC, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anjou, le 24 février 1983.

27958-o *Le secrétaire,*  
R.G. SCHMIDT.

**PARK & SHOP INC.**

Prenez avis que la compagnie « PARK & SHOP INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies par lettres patentes émises le 30 juin 1960, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mars 1983.

27959-o *Les procureurs de la compagnie,*  
GASCO, LINTEAU, GRIGNON  
& Barry, avocats.

**TAVERNE DEPELTEAU LTÉE**

Prenez avis que « TAVERNE DEPELTEAU LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mars 1983.

27978-o *Les procureurs de la compagnie,*  
TESSIER, CORBEIL, GILBERT & ASSOCIÉS.

**LÉO & JEAN-PAUL VAILLANCOURT INC.**

Prenez avis que la compagnie « LÉO & JEAN-PAUL VAILLANCOURT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 1983.

27934-o *Le procureur de la compagnie,*  
ME MARC VALOIS.

**Divers****Formulaires prescrits pour l'application  
de la partie 1A de la Loi sur les compagnies**

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de l'article 123.171 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), prescrit les formulaires suivants, qui entrent en vigueur à la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 1<sup>er</sup> avril 1983.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.



Gouvernement du Québec  
**L'inspecteur général  
 des institutions financières**

Formulaire 1  
**STATUTS DE CONSTITUTION**  
 Loi sur les compagnies  
 Partie 1A

1 Dénomination sociale ou numéro matricule			
2 District judiciaire du Québec où la compagnie établit son siège social	3 Nombre précis ou nombres minimal et maximal des administrateurs	4 Date d'entrée en vigueur si postérieure à celle du dépôt	
5 Description du capital-actions			
6 Restrictions sur le transfert des actions, le cas échéant			
7 Limites imposées à son activité, le cas échéant			
8 Autres dispositions			
9 Fondateurs			
Nom et prénom	Adresse incluant le code postal (s'il s'agit d'une corporation, indiquer le siège social et la loi constitutive)	Profession	Signature de chaque fondateur (s'il s'agit d'une corporation, signature de la personne autorisée)

Si l'espace est insuffisant, joindre une annexe

Réservé à l'administration



Gouvernement du Québec  
**L'inspecteur général  
des institutions financières**

Formulaire 2  
**AVIS RELATIF À L'ADRESSE OU AU  
CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**  
Loi sur les compagnies  
Partie 1A

1 Dénomination sociale ou numéro matricule

2 Avis est donné par les présentes que l'adresse du siège social de la compagnie, dans les limites du district judiciaire indiqué dans les statuts, est la suivante:

Numéro civique

Nom de la rue

Localité

Province ou pays

Code postal

La compagnie

par: \_\_\_\_\_ Fonction du  
(signature) signataire \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration



Gouvernement du Québec  
L'Inspecteur général  
des institutions financières

Direction des compagnies  
800, Place d'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y5

Formulaire 3

### DEMANDE DE RÉSERVATION DE DÉNOMINATION SOCIALE

Réservé à l'administration	
Date de réception	Encaissement
N° de dossier	N° de la demande

N.B.: Joindre un cheque visé ou un mandat poste de 15\$  
à l'ordre du ministre des Finances.

<b>1</b> Nom, adresse et code postal du demandeur	<b>2</b> Lieu de l'activité						
	<b>3</b> S'il s'agit d'une modification de la dénomination sociale d'une compagnie québécoise existante, inscrire la dénomination sociale actuelle						
<b>4</b> Dénominations sociales proposées	<b>5</b> Origine de la dénomination sociale						
1er choix _____ _____ 2e choix _____ _____	1er choix _____ 2e choix _____						
	<b>6</b> Signature du demandeur et N° de téléphone						
<b>7</b> Décision	<b>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>						
<input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Est réservé <b>aux conditions énoncées au verso</b> pour une période de 90 jours débutant le <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; text-align: center;">M</td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; text-align: center;">J</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table> Voir commentaires ci-dessous <input checked="" type="checkbox"/>	A	M	J				
A	M	J					
<input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    N'est pas réservé    Voir commentaires ci-dessous <input checked="" type="checkbox"/>							
<b>8</b> Commentaires	<b>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>						
<input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Doit comprendre un générique en langue française (** art. 18) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Doit comprendre une partie spécifique (* art. 6) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Doit comprendre une partie générique descriptive (* art. 6) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Contient une expression interdite (* art. 14) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Ne doit pas induire en erreur (* art. 13 à 15) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Est sujette à l'obtention du consentement d'une personne dont le nom figure dans la dénomination sociale (* art. 20) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Doit comprendre le millésime de l'année en cours (* art. 11) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Doit comprendre l'expression « inc. » ou « Ltée » en abrégée ou le mot « corporation » (* art. 4) <input type="checkbox"/> 1er choix <input type="checkbox"/> 2e choix    Ne doit pas prêter à confusion avec la raison sociale de l'entreprise mentionnée ci-dessous. Vous devez fournir son consentement à l'utilisation du nom demandé et un engagement à changer sa raison sociale ou à se dissoudre. L'engagement n'est pas requis si on demande le nom pour une compagnie qui contrôle ou est contrôlée par l'entreprise visée ci-dessous ou si une même personne contrôle cette dernière et celle pour qui on demande le nom. Ce fait devra toutefois être allégué dans le consentement (* art. 8 à 12)							
1er choix _____ _____ 2e choix _____ _____							

\* Règlement concernant les raisons sociales des compagnies régies par la Partie 1A de la Loi sur les compagnies

\*\* Règlement relatif à la langue du commerce et des affaires

Direction  
des compagnies





Gouvernement du Québec  
L'inspecteur général  
des institutions financières

Formulaire 5  
**STATUTS DE MODIFICATION**  
Loi sur les compagnies  
Partie 1A

1 Dénomination sociale ou numéro matricule	
2 Les statuts de la compagnie sont modifiés de la façon suivante:	
3 Date d'entrée en vigueur, si différente de la date du dépôt (Voir instructions)	4 Dénomination sociale (ou numéro matricule) antérieure à la modification, si différente de celle mentionnée à la case 1

Signature de l'administrateur autorisé \_\_\_\_\_ Fonction du signataire \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration



Gouvernement du Québec  
L'Inspecteur général  
des institutions financières

Formulaire 6  
**STATUTS DE FUSION**  
Loi sur les compagnies  
Partie 1A

1 Dénomination sociale ou numéro matricule de la compagnie issue de la fusion		
2 District judiciaire du Québec où la compagnie établit son siège social	3 Nombre précis ou nombres minimal et maximal des administrateurs	4 Date d'entrée en vigueur si postérieure à celle du dépôt
5 Description du capital-actions		
6 Restrictions sur le transfert des actions, le cas échéant		
7 Limites imposées à son activité, le cas échéant		
8 Autres dispositions		
9 Dénomination sociale des compagnies qui fusionnent		Signature d'un administrateur autorisé

Si l'espace est insuffisant, joindre une annexe

Réservé à l'administration



Gouvernement du Québec  
**L'inspecteur général  
 des institutions financières**

Formulaire 7  
**STATUTS DE CONTINUATION**  
 Loi sur les compagnies  
 Partie 1A

1 Dénomination sociale ou numéro matricule		
2 District judiciaire du Québec où la compagnie établit son siège social	3 Nombre précis ou nombres minimal et maximal des administrateurs	4 Date d'entrée en vigueur si postérieure à celle du dépôt
5 Description du capital-actions		
6 Restrictions sur le transfert des actions, le cas échéant		
7 Limites imposées à son activité, le cas échéant		
8 Autres dispositions		
9 Dénomination sociale (ou numéro matricule) antérieure à la continuation, si différente de celle mentionnée à la case 1.		

Signature de  
 l'administrateur autorisé \_\_\_\_\_

Fonction du  
 signataire \_\_\_\_\_

Réserve à l'administration



Gouvernement du Québec  
**L'inspecteur général  
 des institutions financières**

Form 1

**ARTICLES OF INCORPORATION**

The Companies Act

Part 1A

1 Corporate name or designating number			
2 Quebec judicial district wherein company is setting up its head office	3 Precise number or minimum and maximum number of directors	4 Effective date if after filing date	
5 Description of share capital			
6 Restrictions (if any) on transfer of shares			
7 Limitations (if any) on company activity			
8 Other provisions			
9 Incorporators			
Name and surname	Address and postal code (if a corporation, give head office address and incorporation act)	Profession	Signature of each incorporator (if a corporation, signature of authorized person)

If space is insufficient, attach an appendix

For departmental use only



Gouvernement du Québec  
**L'inspecteur général  
des institutions financières**

Form 2  
**NOTICE OF ADDRESS OR OF  
CHANGE OF ADDRESS OF HEAD OFFICE**  
The Companies Act  
Part 1A

1 Corporate name or designating number

2 Notice is hereby given that the address of the head office of the company,  
within the limits of the judicial district indicated in the articles, is as follows:

\_\_\_\_\_

Civic number

\_\_\_\_\_

Street name

\_\_\_\_\_

Locality

\_\_\_\_\_

Province or country

\_\_\_\_\_

Postal code

The company

by: \_\_\_\_\_ Post occupied  
(signature) by signatory \_\_\_\_\_

For departmental use only



Gouvernement du Québec  
L'inspecteur général  
des institutions financières

Direction des compagnies  
800, Place d'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y5

Form 3

### APPLICATION FOR CORPORATE NAME RESERVATION

For departmental use only	
Date received	Payment entered on
File No.	Application No.

N.B.: Join a certified cheque or money order in the amount of 15\$ made payable to the Minister of Finance

<b>1 Name, address and postal code of the applicant</b>		<b>2 Place of business</b>							
		<b>3 If application concerns the change of corporate name of an existing Québec company, state present corporate name</b>							
<b>4 Proposed corporate names</b>		<b>5 Origin of corporate name</b>							
1st choice _____		1st choice _____							
_____		2nd choice _____							
2nd choice _____		<b>6 Signature and telephone No. of the applicant</b>							
_____									
<b>7 Decision</b>		<b>FOR DEPARTMENTAL USE ONLY</b>							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Is reserved <b>on the terms stated overleaf</b> for a period of 90 days beginning	<table border="1"> <tr> <td>Y</td> <td>M</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	Y	M	D			
Y	M	D							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Is not reserved	See comments below <input checked="" type="checkbox"/>						
<b>8 Comments</b>		<b>FOR DEPARTMENTAL USE ONLY</b>							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must contain a generic feature in French (**sec. 18)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must contain a specific feature (*sec. 6)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must contain a descriptive generic feature (*sec. 6)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Contains a prohibited expression (*sec. 14)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must not be misleading (*ss. 13 to 15)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Is subject to the consent of the person whose name appears in the corporate name (*sec. 20)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must show current year in numerals (*sec. 11)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must contain the expressions "Inc." or "Ltée" in abbreviated form or the word "Corporation" (*sec. 4)							
<input type="checkbox"/> 1st choice	<input type="checkbox"/> 2nd choice	Must not risk being confused with the business style of the undertaking mentioned below. This undertaking's consent to the use of the requested corporate name must be obtained together with the promise to change business style or proceed to dissolution. This promise is not required if the name is requested by a company that controls or is controlled by the undertaking mentioned below, or if one and the same person controls both this undertaking and that which is seeking the name. (*ss. 8 to 12)							
1st choice _____									
_____									
2nd choice _____									
_____									

\*Regulation respecting corporate names of companies governed by Part 1A of the Companies Act

\*\*Regulation respecting the language of commerce and business

CA-213 (83-04)

Direction des  
compagnies

**DO NOT DETACH CARBON PAPER**



Gouvernement du Québec  
**L'Inspecteur général**  
 des institutions financières

Form 4  
**NOTICE CONCERNING COMPOSITION**  
**OF THE BOARD OF DIRECTORS**  
 The Companies Act  
 Part 1A

1 Corporate name or designating number		
2 The directors of the company are:		
Name and surname	Full residential address (including postal code)	Profession

If space is insufficient, attach an appendix in two (2) copies.

The company

by \_\_\_\_\_ (signature) \_\_\_\_\_ Post occupied  
 by signatory \_\_\_\_\_

For departmental use only



Gouvernement du Québec  
**L'Inspecteur général**  
 des institutions financières

Form 5  
**ARTICLES OF AMENDMENT**  
 The Companies Act  
 Part 1A

1 Corporate name or designating number	
2 The company's articles are amended as follows:	
3 Effective date, if different from date of filing (See instructions)	4 Corporate name, or designating number, prior to amendment (If different from that mentioned in item 1)

Signature of \_\_\_\_\_ Post occupied  
 authorized director by signatory \_\_\_\_\_

For departmental use only



Gouvernement du Québec  
**L'inspecteur général**  
 des institutions financières

Form 6

**ARTICLES OF AMALGAMATION**

The Companies Act

Part 1A

1 Corporate name or designating number of the company resulting from the amalgamation		
2 Quebec judicial district where company has set up its head office	3 Precise number or minimum and maximum number of directors	4 Effective date if prior to that of filing
5 Description of capital shares		
6 Restrictions on the transfer of shares, if any		
7 Limitations on activities, if any		
8 Other provisions		
9 Corporate name of amalgamating companies		Signature of authorized director

If space allotted is insufficient, attach an appendix

For departmental use only



Gouvernement du Québec  
L'inspecteur général  
des institutions financières

Form 7

**ARTICLES OF CONTINUANCE**

The Companies Act

Part 1A

1 Corporate name or designating number		
2 Quebec judicial district where company has set up its head office	3 Precise number or minimum and maximum number of directors	4 Effective date if prior to that of filing
5 Description of share capital		
6 Restrictions on transfer of shares, if any		
7 Limitations on activities, if any		
8 Other provisions		
9 Corporate name or designating number, prior to continuance (if different from that mentioned in item 1)		

Signature of  
authorized director \_\_\_\_\_Post occupied  
by signatory \_\_\_\_\_

For departmental use only

---

**Compagnies — Loi sur les**

---

**Divers**

---

**Formules d'application des parties I, II et III de la Loi sur les compagnies**

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité des articles 24, 224 de la Loi sur les compa-

gnies (L.R.Q., chap. C-38), prescrit les formules suivantes. Ces formules entrent en vigueur à la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 1<sup>er</sup> avril 1983.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

---

**Compagnies — Loi sur les**

---

**Avis d'intention de dissolution (Article 26)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis à chacune des corporations suivantes, constituée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies:

a) qu'elle a omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chap. R-22) pour les années indiquées;

b) et qu'en conséquence, faute par elle d'avoir fourni ce rapport et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication du présent avis, il entend procéder à la dissolution de cette corporation;

Dénomination sociale	Date de constitution	Rapports à produire	Droits exigibles

---

**Compagnies — Loi sur les**

---

**Avis de dissolution (Article 27)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que chacune des corporations indiquées ci-dessous est dissoute à compter de la date de publication du présent avis.

Dénomination sociale	Date de constitution

---

**Lettres patentes**

---

**Avis de conversion (Article 17)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes convertissant en compagnie régie par la partie I, chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Siège social	Date de conversion

**Lettres patentes****Avis de conversion (Article 17)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes convertissant en compagnie régie par la partie I, chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
-------------------------------	-------------------------------	--------------	--------------------

**Lettres patentes supplémentaires****Avis de conversion (Article 17)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires, convertissant en compagnie régie par la partie I chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
----------------------	--------------	--------------------

**Compagnies — Loi sur les****Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
---	---	----------------------

**Compagnies — Loi sur les****Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
----------------------	----------------------	----------------------------------

## Compagnies — Loi sur les

### Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
----------------------	----------------------	----------------------------------

### Compromis ou arrangement (Article 49)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé à chacune des corporations suivantes, des lettres patentes supplémentaires confirmant un compromis ou un arrangement:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires
----------------------	----------------------	---

## Compagnies — Loi sur les

### Correction des lettres patentes (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
----------------------	---------------------------	--------------------	--------------

## Compagnies — Loi sur les

### Correction des lettres patentes de fusion (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes de fusion émises à la date indiquée ci-dessous à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
----------------------	---------------------------	--------------------	--------------

**Compagnies — Loi sur les****Correction des lettres patentes supplémentaires (Article 12)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires émises à la date indiquée ci-dessous à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires	Date de correction	Modification
----------------------	---	--------------------	--------------

**Compagnies — Loi sur les****Correction des lettres patentes supplémentaires (Articles 12 et 224)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires émises à la date indiquée ci-dessous à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires	Date de correction	Modification
----------------------	---	--------------------	--------------

**Compagnies — Loi sur les****Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
----------------------	----------------------	---------------------

**Nouvelles lettres patentes (Article 12)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé l'émission de nouvelles lettres patentes à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date d'émission des lettres patentes vicieuses	Date des nouvelles lettres patentes
----------------------	--	-------------------------------------

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
------------------------------------	----------------------	--------------

## Compagnies — Loi sur les

### Lettres patentes (Article 14)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation, comme compagnie régie par la partie I, les actionnaires de:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Modification
----------------------	---------------------------	--------------

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
----------------------	----------------------	---	--------------

### Nouvelles lettres patentes (Articles 12 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé l'émission de nouvelles lettres patentes à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date d'émission des lettres patentes vicieuses	Date des nouvelles lettres patentes
----------------------	--	-------------------------------------

## Compagnies — Loi sur les

### Nouvelles lettres patentes de fusion (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé l'émission de nouvelles lettres patentes de fusion à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes de fusion vicieuses	Date des nouvelles lettres patentes de fusion
----------------------	---	---

### Nouvelles lettres patentes de fusion (Articles 12 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé l'émission de nouvelles lettres patentes de fusion à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes de fusion vicieuses	Date des nouvelles lettres patentes de fusion
----------------------	---	---

### Nouvelles lettres patentes supplémentaires (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé l'émission de nouvelles lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires vicieuses	Date des nouvelles lettres patentes supplémentaires
----------------------	---	---

### Nouvelles lettres patentes supplémentaires (Articles 12 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé l'émission de nouvelles lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires vicieuses	Date des nouvelles lettres patentes supplémentaires
----------------------	---	---

**Compagnies — Loi sur les****Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
----------------------	----------------------	----------------

**Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
---	--	----------------	--------------

**Compagnies (Partie I) — Loi sur les****Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
------------------------------------	----------------------	--------------

**Compagnies (Partie I) — Loi sur les****Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
------------------------------------	----------------------	--------------

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
------------------------------------	----------------------	--------------

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
----------------------	----------------------	---	--------------

### Lettres patentes supplémentaires (Article 20)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré d'office des lettres patentes supplémentaires changeant la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires
-------------------------------	-------------------------------	----------------------	---

### Lettres patentes supplémentaires (Articles 20 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré d'office des lettres patentes supplémentaires changeant la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires
-------------------------------	-------------------------------	----------------------	---

## Compagnies — Loi sur les

### Révocation de dissolution (Article 27)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il révoque la dissolution de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Conditions
----------------------	----------------------	------------

## Compagnies — Loi sur les

### Sanction d'un compromis ou arrangement (Article 50)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'un compromis ou arrangement entre chacune des compagnies indiquées ci-dessous et ses créanciers ou une catégorie d'entre eux a été sanctionné.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de sanction
----------------------	----------------------	------------------

## Lettres patentes supplémentaires

### Avis de conversion (Article 17)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé des lettres patentes supplémentaires convertissant en compagnie régie par la partie I chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
----------------------	--------------	--------------------

27905-o

## Curatelle publique — Loi sur la

### Succession Marcel Arbour

Succession de Arbour, Marcel, en son vivant du 2, rue Émile, appartement 1A, Laval-des-Rapides, décédé le 31 janvier 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

27914-o

**Succession Laurent Clément**

Succession de Clément, Laurent, en son vivant du 4282, rue Chambord, Montréal, décédé le 14 juillet 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 27991-0

**Succession Roch Gagnon**

Succession de Gagnon, Roch, en son vivant du 1195, rue Mgr-Bourget, appartement 6, Laval, décédé le 6 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 27915-0

**Succession Bernard Guertin**

Succession de Guertin, Bernard, en son vivant du 180, montée Saint-François, Laval, décédé le 26 novembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 27992-0

**Succession Maurice Rolland Marcotte**

Succession de Marcotte, Maurice Rolland, en son vivant du 440, Abélard, appartement M, Île-des-Soeurs, Verdun, décédé le 26 août 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 27916-0

**Succession Sylvain Marseille**

Succession de Marseille, Sylvain, en son vivant de Lorrainville, décédé le 26 janvier 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 27993-0

**Succession Philippe Prévost**

Succession de Prévost, Philippe, en son vivant du 3769, rue Monselet, appartement 1, Montréal-Nord, décédé le 24 mars 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

27917-0

### Succession Marie Alice Ringuet alias Simone Ringuet

Succession de Ringuet, Marie Alice alias Simone, en son vivant du 202, rue Berlioz, appartement 307, Îles-Soeurs, décédée le 28 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

27994-0

### Succession Jacques Roberge

Succession de Roberge, Jacques, en son vivant du 1029, 5<sup>e</sup> Rue nord, Charny, décédé le 23 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

27918-0

## Projets de loi privés — Avis concernant les

### Commission des Écoles Catholiques de Québec

Avis est, par les présentes, donné que la Commission des Écoles Catholiques de Québec s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à la présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, notamment pour:

1. Abroger l'article 5 qui se lit comme suit: « la commission est formée de commissaires professant la religion catholique romaine. »
2. Supprimer à l'article 31 certains mots aux fins de permettre à la ville de Québec de percevoir la taxe scolaire pour le premier octobre et à la Commission de recevoir le produit de la taxe le 1<sup>er</sup> janvier plutôt que le 1<sup>er</sup> avril.

Québec, le 3 mars 1983.

*Les procureurs,*

27646-11-4-0

JOLIN, FOURNIER & ASSOCIÉS.

### Ville de Lachine

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Lachine s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, notamment pour:

1. majorer le montant à payer pour éviter l'émission d'une sommation dans le cas d'infraction à un règlement municipal relatif à la circulation, au stationnement ou à la sécurité publique;
2. permettre à la ville de réglementer ou prohiber la circulation ou le stationnement sur tout terrain de stationnement, public ou privé;
3. permettre à la ville de réglementer les boutiques où l'on offre en vente des marchandises à caractère érotique et les salons de massage;
4. décréter que les frais encourus par la ville pour faire enlever une nuisance sont assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble concerné;
5. autoriser la ville à accorder des subventions pour la restauration de bâtiments utilisés à des fins résidentielles ou commerciales;
6. autoriser la ville à accorder des subventions destinées à compenser l'augmentation des taxes foncières

résultant de la restauration d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une subvention municipale;

7. permettre à la ville de conserver les amendes recouvrées devant la Cour municipale;

8. permettre à la ville d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble requis pour fins de réserve foncière ou d'habitation ainsi que tout immeuble dont l'occupation est jugée désuète ou nocive;

9. permettre à la ville d'acquérir tout immeuble nécessaire à la réalisation harmonieuse des secteurs commerciaux et, pour les mêmes fins, d'y ériger des édifices et les administrer ou les louer à des fins résidentielles, commerciales ou publiques;

10. constituer un fonds de stabilisation des dépenses de déneigement;

11. permettre à la ville de créer un fonds de réserve aux fins de financer le programme d'auto-assurance de la ville;

12. permettre à la ville d'autoriser, par résolution, la destruction des dossiers de la Cour municipale terminés depuis plus de cinq (5) ans;

13. préciser les pouvoirs de réglementation du Conseil relativement à la garde des animaux domestiques;

14. autoriser le Conseil, par règlement, aux conditions et dans les secteurs de la ville qu'il détermine, à accorder des subventions pour la démolition de tout immeuble dont l'occupation est jugée désuète ou nocive;

15. autoriser le Conseil, par règlement, aux conditions et quant aux immeubles qu'il détermine, à accorder des subventions à l'amélioration desdits immeubles;

16. permettre à la ville de réglementer ou prohiber la vente de produits saisonniers ou d'objets quelconque à l'extérieur d'un bâtiment;

17. autoriser le Conseil par règlement, aux conditions qu'il détermine, à accorder des subventions à la restauration de tout bâtiment isolé avec la mousse d'urée formaldéhyde;

18. permettre au Conseil, par résolution, de réduire ou modifier les marges de recul d'un bâtiment non conforme déjà érigé;

19. autoriser la ville à céder gratuitement aux propriétaires riverains l'emprise d'une ruelle fermée;

20. autoriser le Conseil, par règlement approuvé par le ministre des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, à modifier de la façon prévue à l'article 585a de la Charte de la ville, avec effet depuis

leur adoption, les règlements d'emprunt relatifs aux infrastructures en autant qu'ils affectent les immeubles de Alexis Nihon Corporation;

21. abroger certaines dispositions désuètes de la Charte de la ville;

22. toute autre fin jugée utile ou nécessaire par l'Assemblée nationale.

Lachine, le 10 février 1983.

*Les procureurs de la ville de Lachine.*

27479-10-4-o

VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

## Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

### Allocation aux partis politiques (articles 55 à 61 de la loi)

#### Parti libéral du Québec

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, Jean-Pierre Roy, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 1983.

1. Frais d'administration	43 467,56 \$
Total:	<u>43 467,56 \$</u>

#### Parti québécois

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 1983.

1. Frais d'administration	21 518,66 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	12 499,42 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	12 449,54 \$
Total:	<u>46 467,62 \$</u>

Sainte-Foy, le 14 mars 1983.

27960-o

*Le directeur général.*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

---

**Ministères — Avis concernant les**


---

**Assemblée nationale**


---

Canada  
Province  
de Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos très aimés et fidèles Membres de l'Assemblée nationale,

SALUT.

**Proclamation**

ATTENDU QUE pour diverses considérations, il est à propos de convoquer l'Assemblée nationale pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour quinze heures, le vingt-troisième jour de mars prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date, à l'Hôtel du parlement, en la ville de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Jean-Pierre Côté, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le dix-huitième jour de mars, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-trois et de Notre Règne le trente-deuxième.

Par ordre,

*Le secrétaire de l'Assemblée nationale,*

27984-0

RENÉ BLONDIN.

**Présentation de projets de loi privés**

CONCERNANT les projets de loi privés qui seront présentés pendant la prochaine session.

Conformément aux règles de pratique adoptées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972 et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au sous-signé:

Les projets de loi privés doivent être déposés au secrétariat des commissions avant le jour de l'ouverture de la session.

Les documents dont il est fait mention dans le projet doivent être déposés avec celui-ci.

Québec, le 18 mars 1983.

*Le secrétaire des commissions,*

27984-0

VALMOND BOULIANE.

---

**Énergie et Ressources**


---

**Cadastres**


---

**Canton de Brome**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1135-45 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> février 1983.

Remplacer: les lots 1135-5, 1135-6 et une partie des lots 1135-7, 1135-8, 1135-43 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> février 1983.

Cadastre: Brome, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: la ville de Lac-Brome

Québec, le 8 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27906-0

252383

**P paroisse de Charlesbourg**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 411-167, 411-168 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Remplacer: le lot 411-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252895

27906-o

### Paroisse de Charlesbourg

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 642-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Remplacer: les lots 642-100 et 642-117 vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
253081

27906-o

### Canton de Dalquier

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 32-184 à 32-196, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 février 1983.

Remplacer: les lots 32-136 à 32-147, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 février 1983.

Cadastre: Dalquier, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252733

27906-o

### Canton de Dunham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 456-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 456-65, 456-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Dunham, canton de  
Division d'enregistrement: Missisquoi  
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252943

27906-o

### Canton de Dunham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 483-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 483-12, 483-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Dunham, canton de  
Division d'enregistrement: Missisquoi  
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252965

27906-o

### Village d'Hochelaga

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 18-1891, 18-1892 et 18-1893 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: les lots 18-329, 18-330 et 18-330A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Hochelaga, village d'  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094117

27906-o

### Canton de La Sarre

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 29-C-2-16 et 29-C-2-25, rang VI, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: La Sarre, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: la ville de La Sarre

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
244116

27906-o

### Paroisse de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 220-32 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1983.

Remplacer: le lot 220-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 janvier 1983.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094213

27906-o

### Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-211 et 243-212 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 janvier 1983.

Remplacer: les lots 243-199-1, 243-199-2, 243-200-1, 243-200-2, 243-199 et 243-200 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 janvier 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Ancienne-Lorette

Québec, le 10 janvier 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
251594

27906-o

### Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 302-63 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Remplacer: les lots 302-17, 302-18, 302-19, 302-20, 302-32, 302-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252958

27906-o

### Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 54-A-34 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Remplacer: le lot 54-A-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252494

27906-o

#### Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-210 et 5-211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 février 1983.

Remplacer: les lots 5-203 et 5-204 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 février 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 16 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
253148

27906-o

#### Paroisse de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 2-1-2, 2-8 et une partie du lot 2-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094141

27906-o

#### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-54 à 31-66, 32-2, 32-3 et 34-150 à 34-155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: les lots 31-34, 31-35, 32-1, 34-117, et une partie des lots 31-36 et 34-118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094059

27906-o

#### Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1423-12 à 1423-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Remplacer: les lots 1423-1, 1423-2, 1423-10, 1423-11, la partie restante des lots 1423-3 à 1423-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Anne)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal  
 Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 093491

27906-o

### Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1278 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 1203, 1203-90 et 1203-91 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 094478

27906-o

### Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1277 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: les lots 1202-18 et une partie du lot 1202 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 093956

27906-o

### Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1640 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: les lots 1359-94 à 1359-108, 1359-« 0 », 1361-15 1361-16, 1360 et une partie des lots 1359-109, 1359 et 1361 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 093791

27906-o

### Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1641 et 1642 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 927 et 928 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 093871

27906-o

### Pairie de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-5-214 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1983.

Remplacer: une partie des lots 35-5-132 et 35-5-133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
093912

27906-o

### **Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-5-215 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1983.

Remplacer: la partie restante du lot 35-5-132 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094139

27906-o

### **Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 253 à 289 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 41-284-5, 41-284-7, 41-284-11, 41-284-12, trois parties des lots 41 et 41-284 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094076

27906-o

### **Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 151-95 et 151-96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 151-47-2 et 151-48 et une partie du lot 151-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 9 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094189

27906-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-300 et 198-679 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Remplacer: les lots 197-48, 197-49, 198-640 et 198-641 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
093895

27906-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 206-2019 et 206-2020 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: les lots 206-556 à 206-558 et une partie du lot 206-559 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094355

27906-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-296 à 197-299 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Remplacer: les lots 197-102 à 197-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094288

27906-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-650 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Remplacer: les lots 180-318 à 180-320 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094092

27906-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 318 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: les lots 198-667, 199-725, 199-726, 199-1061, 256-11, et une partie des lots 199-88a, 199-677, 199-704, 198, 199, 256 et deux parties du lot 199-710 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094290

27906-o

### **Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 312 à 317 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 197, 198 et la partie restante des lots 198-256, 198-258, 198-259 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094365

27906-o

### Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-301 et 197-302 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Remplacer: les lots 197-62 à 197-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
093896

27906-o

### Cité de Québec (quartier Saint-Roch)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4590, 4591 et 4593 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1983.

Ajouter: le lot 4592 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1983.

Remplacer: une partie des lots 10 et 570 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1983.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Roch)  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 8 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252592

27906-o

### Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-1030 à 134-1032 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1982.

Remplacer: les lots 134-309, 134-310, 134-393A, 134-926-10 et une partie des lots 134-308, 134-393, 134-394 et 134-926 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1982.

Cet avis corrige celui paru à la *Gazette officielle du Québec* en date du 29 janvier 1983, 115<sup>e</sup> année, no 4, page 383.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
093601

27906-o

### Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 125-51-30, 125-51-31 et 125-51-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Remplacer: les lots 125-51-17 à 125-51-19 et une partie du lot 125-51-20 en vertu des dispositions de l'article

2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27906-o

094258

### Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13D-14, 13D-15, 13D-16, 13D-17, rang IV, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 février 1983.

Remplacer: les lots 13D-3, 13D-5, 13D-6 et une partie du lot 13D-1, rang IV, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 février 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 14 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27906-o

093197

### Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-138 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: le lot 22-8 et une partie du lot 22-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 4 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094176

27906-o

### Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29-223 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 29-194 et 29-195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 4 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094177

27906-o

### Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 22-139 et 22-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 22-5, 22-6, et la partie restante du lot 22-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 4 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094283

27906-o

**Paroisse de Sainte-Geneviève**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 194-437, 194-438 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: les lots 194-110 et 194-138 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094024

27906-o

**Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 555 à 560 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: les lots 212-241-83 à 212-241-88 et une partie des lots 212-241, 212 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rimouski  
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
253187

27906-o

**Paroisse de Saint-Hubert**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 158-1289 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Remplacer: les lots 158-731, 158-732 et 158-732-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252481

27906-o

**Paroisse de Saint-Hubert**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 134-139-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252575

27906-o

**Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 331-48 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 331-19, 331-20 et 331-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252737

27906-o

**Paroisse de Saint-Jérôme**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 148-8 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: le lot 148-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094104

27906-o

**Paroisse de Saint-Jérôme**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 584-90 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 février 1983.

Remplacer: une partie des lots 584-33, 584-34, 584-35 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 février 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la paroisse de Bellefeuille

Québec, le 14 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094390

27906-o

**Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 96-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: les lots 96-14, 96-28-1 et 96-28-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 4 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094247

27906-o

**Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le 106-250 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 février 1983.

Remplacer: les lots 106-61 et 106-62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 février 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 10 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094330

27906-o

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 44-662 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 44-2 et 44-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094116

27906-o

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 203-10 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Remplacer: une partie du lot 203-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27906-o

094281

**Paroisse de Saint-Martin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 496-104 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Ajouter: les lots 496-101 à 496-103 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Remplacer: les lots 496-63 à 496-66 et la partie restante du lot 496-62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 11 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27906-o

094298

**Paroisse de Saint-Martin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 579-149 à 579-168 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 février 1983.

Remplacer: les lots 579-102 à 579-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 février 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 11 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094272

27906-o

**Paroisse de Sainte-Pétronille**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 7-45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1983.

Remplacer: les lots 7-11, 7-12, 7-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 février 1983.

Cadastre: Saint-Pétronille, paroisse de  
Division d'enregistrement: Ile-d'Orléans  
Municipalité: village de Sainte-Pétronille, Î.-O.

Québec, le 8 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
253074

27906-o

**Paroisse de Sainte-Philomène**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 111-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Remplacer: le lot 111-39 et une partie du lot 111-40 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 janvier 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de  
Division d'enregistrement: Châteauguay  
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252653

27906-o

### Paroisse de Sainte-Sophie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 119-39 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Remplacer: le lot 119-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 janvier 1983.

Cadastre: Sainte-Sophie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Sophie

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094324

27906-o

### Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 60-1087 à 60-1094 et 483-147 à 483-151 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1983.

Remplacer: les lots 60-1081 à 60-1086 et 483-106 à 483-109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 2 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
094372

27906-o

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 446-890 et 446-891 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Remplacer: les lots 446-437 à 446-439, 446-776, 446-777 une partie des lots 446-435, 446-775 et la partie restante du lot 446-436 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 janvier 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 3 février 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
093976

27906-o

### Divers

#### Mines Northgate Patino Inc.

Prenez avis que Mines Northgate Patino Inc., ayant son bureau principal à Chibougamau, B.P. 8000, Québec, détient en cette municipalité ou à proximité de cette dernière six concessions minières pour lesquelles des lettres patentes ont été délivrées avant le 1<sup>er</sup> juillet 1911, comme suit:

1. Concession minière numéro 29 et partie de la concession minière numéro 66, respectivement sur le bloc C du canton Roy et sur le bloc A du canton McKenzie, où Mines Northgate Patino Inc. exploitait, le 6 mai 1982, deux mines de cuivre désignées respectivement sous les noms de Division Portage et Division Copper Rand.

2. Concessions minières numéros 27, 28, 30 et 31, respectivement sur les blocs A, B, D et E du canton de Roy. Ces concessions constituent des réserves nécessaires pour assurer la continuité de l'entreprise minière mentionnée au paragraphe 1.

Des rapports de l'ingénieur Pierre Boudreault en date du 23 décembre 1982 décrivent la nature, l'étendue et la valeur probable des gisements qui font l'objet de ces réserves.

Toute personne intéressée peut contester cette déclaration dans les 60 jours qui suivent la date de la publication de cet avis par la production d'une requête auprès du tribunal compétent.

Cet avis est donné en vertu de l'article 240.11 de la Loi sur les mines et modifie l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec* le 12 mars 1983 à la page 1155.

Québec, le 23 mars 1983.

*Le registraire en chef des claims,*  
PIERRE BOUTIN.

27906-o

## Inspecteur général

### Assurances — Loi sur les

**Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la municipalité de Sainte-Anne-de-Vareennes**  
et

**La Mutuelle d'Assurance contre l'incendie de Verchères**

*Demande de fusion*

Avis est, par la présente, donné que la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la municipalité de Sainte-Anne-de-Vareennes, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 175, rue Sainte-Anne, Vareennes, et La Mutuelle d'Assurance contre l'incendie de Verchères, corporation légalement, constituée, ayant son bureau principal au 220, rue Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, s'adresseront à l'inspecteur général des institutions financières pour obtenir la confirmation d'une convention de fusion intervenue entre elles le 21 février 1983 en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (L.R.Q., chap. A-32).

*Les procureurs des compagnies,*  
DELISLE, PAQUIN, DANIS, MOREAU.

28016-13-4-o

**Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Charlevoix**

et

**La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Château-Richer**

*Demande de fusion*

Prenez avis que « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Charlevoix », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal à La Malbaie, comté de Charlevoix, municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, et « La Compagnie

d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Château-Richer », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal à Château-Richer, comté de Montmorency, numéro 1, municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, ont arrêté entre elles une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous les nom et raison sociale de « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Charlevoix-Montmorency » et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres aux dates ci-après indiquées: « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Charlevoix »: date de l'assemblée générale spéciale: 8 mars 1983. « La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Château-Richer »: date de l'assemblée générale spéciale: 21 février 1983.

Le tout suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

« Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Charlevoix » et « La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Château-Richer » ont l'intention de demander, par requête commune adressée au ministre des Institutions financières et Coopérative, de confirmer ladite convention.

Québec, le 14 mars 1983.

*La secrétaire et directrice  
générale de Société mutuelle  
d'assurance contre l'incendie  
de Charlevoix,*  
LISE LAROCHELLE.

*Le secrétaire de La Compagnie  
d'assurance mutuelle  
contre le feu, la foudre et  
le vent de la paroisse  
de Château-Richer,*  
YVAN PAQUET.

27965-13-4-o

## Proclamation(s)

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Foy sur le territoire de la ville de Charny.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVRA :

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Charny sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Foy.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 9 mars 1983 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 390-83.

Conformément à la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le gouvernement a approuvé le Règlement numéro V-452 de la ville de Charny et émet la présente proclamation.

Québec, le 9 mars 1983.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506

Folio: 210

27962-0

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Tracy sur le territoire de la paroisse de Calixa-Lavallée.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVRA :

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Calixa-Lavallée sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Tracy, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 9 mars 1983 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 389-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la paroisse de Calixa-Lavallée a adopté le Règlement numéro 139 et l'a modifié par la résolution

adoptée le 3 janvier 1983, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Tracy.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Tracy, par son Règlement numéro 266-3 modifié par sa résolution du 17 janvier 1983, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la paroisse de Calixa-Lavallée.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 9 mars 1983.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506

Folio: 211

27962-0

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Dorion sur le territoire du village de Les Cèdres.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVRA :

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire du village de Les Cèdres sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Dorion, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 9 mars 1983 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 388-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal du village de Les Cèdres a adopté le Règlement numéro 147 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Dorion.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Dorion, par son Règlement numéro 642, a concouru dans la teneur dudit règlement

adopté par le Conseil municipal du village de Les Cèdres.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 9 mars 1983.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506

Folio: 212

27962-o

## Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
<i>Région de Québec</i>		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
<b>Médecins spécialistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
<b>Chirurgiens-dentistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	
<b>Médecins spécialistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Médecins spécialistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Bou langer, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2 <sup>e</sup> Avenue, Montréal, QC, H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 01 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal, QC, H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Archambault, Paul A., 2805, avenue Willowdale, Montréal, QC, H3T 1H6	71 05 01	
Fontaine, André, 1800, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke, ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert, (Chambly) QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chamont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3	78 05 20	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, HIT 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, 4B9 H9W	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de Montréal</i>		
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reiné-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, Carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, avenue Lake, Dorval, QC, H9S 2J2	78 11 04	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch.		
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly) QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, Côte des Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Québec</i>		
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5 <sup>e</sup> Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
<b>Pharmaciens</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Douville, Robert, 2175, Dickson, Sillery, QC, G1T 1C8	83 03 14	

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY » a été autorisée par le gouvernement en date du 21 février 1983. Le siège social du syndicat est situé à Châteauguay, district judiciaire de Beauharnois.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.  
2150-3206

27919-0

### ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE DUTAILIER (GRANBY) INC.

La formation d'un syndicat sous le nom de « ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE DUTAILIER (GRANBY) INC. » a été autorisée par le gouvernement en date du 8 février 1983. Le siège social du syndicat est situé au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.  
2150-7777

27920-0

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE ST-LÉONARD TOYOTA LTÉE INC.

La formation d'un syndicat sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE ST-LÉONARD TOYOTA LTÉE INC. » a été autorisée par le gouvernement en date du 2 février 1983. Le siège social du syndicat est situé au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JACQUES PARIZEAU.  
1863-7629

27921-0

## Vente(s) à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-006760-811

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LUCIEN DUMONT, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Désignation:

« Un immeuble sis en la ville de Montréal, sur la Quarante et unième Avenue, quartier Rivière-des-Prairies, et comprenant:

1. Les numéros soixante-dix-neuf et quatre-vingt de la subdivision officielle du numéro originaire cent huit (108-79 et 80) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies;
2. Toutes les bâtisses dessus construites, notamment celle portant les numéros 12425 et 12427 (autrefois les numéros 139 et 141) de ladite Quarante et unième Avenue;
3. Circonstances et dépendances;
4. Toutes servitudes actives et passives apparentes ou occultes légales ou établies.

Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 11 599,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-

Antoine est, local 7.81, le CINQUIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 16 mars 1983.

27979-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-001336-803

**LA CORPORATION DE PLACEMENT GRANIT LIMITÉE**, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant un bureau situé au 7331, rue Saint-Hubert, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **MAGELLA DUCASSE**, journalier, domicilié et résidant au 217, rue Forget, Sainte-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne, a/s de Paul Rainville, ès qualités de syndic à la faillite dudit Magella Ducasse, 484, rue McGill, ville et district de Montréal, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-trois (163-121) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines. Avec toutes les constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 217, rue Forget en la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur, mais sujet toutefois à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit emplacement.

La mise à prix est fixée à 12 570,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à NEUF heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 18 mars 1983.

28013-0

## Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-015546-813

**ANU TUULI NERSKA**, partie demanderesse, contre **REIN MAASIK**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Conformément au jugement rendu par l'honorable juge Louise Mailhot, de la Cour supérieure du district de Montréal, daté le 15 novembre 1982, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

« Un terrain donnant sur le chemin Lakeshore à Pointe-Claire, province de Québec, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision quarante-huit du lot originaire numéro quarante et un (41-ptie 48) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Pointe-Claire; ce terrain est de configuration irrégulière, et mesure soixante-douze pieds et cinq dixièmes (72,5 pi) à l'avant sur le chemin Lakeshore, quatre cents pieds (400 pi) au sud-ouest, quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) au nord-ouest, quatre-vingt-douze pieds et un dixième (92,1 pi) sur sa limite nord-est et seize pieds sur son autre limite sud-est; il est borné à l'avant, au sud-est, par le chemin Lakeshore, au sud-ouest par le lot 41-55, au nord-ouest par une partie du lot 41-85, au nord-est par les lots 41-86 et 87 et par le reste du lot 41-88, et sur son autre limite sud-est par le reste du lot 41-48, le tout selon lesdits plan officiel et livre de renvoi. Ce terrain a une superficie de trente mille cinq cent soixante-sept pieds carrés (30 567 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment dessus construit et portant le numéro 219 du chemin Lakeshore. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, ainsi que toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou non apparentes, s'y rattachant, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 34 829,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 mars 1983.

28014-0

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-011838-818

**D**A<sup>M</sup>E DORA SPINDER, veuve de Ben Spinder, résidant et domiciliée au 4450, rue Bourret, appartement 402, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre WILLIAM SPINDER, résidant et domicilié au 3715, rue MacKenzie, ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément au jugement rendu par le protonotaire spécial de la Cour supérieure du district de Montréal, daté le 9 septembre 1982, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

« Un terrain donnant sur la rue MacKenzie à Montréal, connu et désigné comme étant constitué de la resubdivision deux de la resubdivision un de la subdivision trois cent un du lot numéro cent onze (officiel), et de la resubdivision deux de la subdivision trois cent un du lot numéro cent onze (officiel) (nos 111-301-1-2 et 111-301-2), figurant toutes deux sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-des-Neiges. Avec le bâtiment dessus construit, portant les numéros 3715 et 3717 de la rue MacKenzie, et dont les deux murs latéraux sont mitoyens. Avec, à son profit et à sa charge, une servitude réciproque de vue et de passage portant sur les galeries et sur les escaliers de service à l'usage commun du présent immeuble et de celui y adjoignant au sud-ouest, tel qu'il a été établi par un acte de constitution de servitude passé par Léon M. Adler, lequel acte a été reçu par le notaire soussigné, le deux février mil neuf cent quarante-huit, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 724834. En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 15 133,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires muni-

pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATRIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 mars 1983.

28015-0

---

## Vente(s) par shérif

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

---

### Abitibi

---

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
No 605-05-000153-82  
No 605-18-000007-83

**L**A BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1<sup>er</sup> novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre ROBERT BOYER, domicilié et résidant au rang 9, Landrienne, district d'Abitibi, défendeur.

« Le lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Landrienne, sous le numéro huit, subdivision du lot originaire numéro quatorze-A (14-A-8), du rang Neuf (9), avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 682,50 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à

l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Amos, le 15 mars 1983.

27922-0

## Beauharnois

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 500-05-013117-823

760-18-000006-834

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU KONSTANTINOS MORAITAKIS, 116, rue Château-guay, Huntingdon, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine en la municipalité du village de Saint-Polycarpe, comté de Soulanges, province de Québec et composé comme suit:

a) Les lots numéros trois cent vingt et un et trois cent vingt-sept (nos 321 et 327) du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe susdit.

b) Toute cette partie du lot originaire numéro trois cent vingt-huit (ptie no 328) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Polycarpe, de même largeur que ledit lot numéro 321, soit environ soixante pieds sur une profondeur de vingt pieds, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée au nord-est par le résidu dudit lot originaire numéro 328, au nord-ouest partie par partie du lot originaire numéro 327 dudit cadastre et partie par partie du lot originaire numéro 329 dudit cadastre au

sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 320 dudit cadastre et au sud-est par ledit numéro 321 dudit cadastre.

Les limites nord-est et sud-ouest de cette partie du lot originaire numéro trois cent vingt-huit (ptie no 328) présentement décrite sont en continuation en ligne droite des limites nord-est et sud-ouest dudit lot numéro trois cent vingt et un (no 321) dudit cadastre.

Avec les constructions y érigées sur tous les immeubles ci-dessus décrites, circonstances et dépendances, et notamment une bâtisse située au numéro 15 de la rue Sainte-Catherine à Saint-Polycarpe susdit servant à l'exploitation d'un commerce d'hôtellerie, de même que tout l'outillage et l'équipement servant à l'exploitation dudit commerce, lesquels l'emprunteur déclare immeubles par destination pour les fins des présentes.

La mise à prix est fixée à 26 973,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Beauharnois, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 2 mars 1983.

27923-0

## Bedford

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000156-823

S. 460-18-000225-829

**C**AISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 33 de la rue Dufferin, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre ROSAIRE CHOQUINARD et LUCILLE ST-GERMAIN, tous deux du 333 de la rue Albert, Cowansville, district de Bedford, et JEANNINE DES-

GENS-GAUTHIER et ANDRÉ GAUTHIER, tous deux du 408 du boulevard Pierre-Laporte, Bromont, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Un immeuble connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du canton de Shefford comme étant le lot numéro mille deux cent deux (1202) avec bâtisses dessus érigées;

2. Un terrain de forme irrégulière, étant partie du lot numéro mille deux cent un (ptie 1201) au plan et livre de renvoi officiels du canton de Shefford, bornée comme suit: au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 1201, rue Shefford (telle qu'actuellement élargie) et par le lot numéro 1202, suivant les lignes D-C et H-G; à l'ouest par le lot numéro 1202, suivant la ligne C-H, et par le lot numéro 1204, suivant la ligne F-E; au nord-est par une autre partie dudit lot numéro 1201, suivant la ligne G-F; au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 1201, suivant la ligne E-D; mesurant trente-neuf pieds et cinquante et un centièmes (39,51 pi, soit 12,042 648 m) suivant la ligne D-C et trente-huit pieds et cinquante-sept centièmes (38,57 pi, soit 11,756 136 m) suivant la ligne H-G, dans ses lignes nord-ouest; quatre-vingt-deux pieds et vingt-cinq centièmes (82,25 pi, soit 25,069 8 m) suivant la ligne C-H et cent deux pieds et soixante et onze centièmes (102,71 pi, soit 31,306 008 m) suivant la ligne F-E, dans ses lignes ouest; cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (5,98 pi, soit 1,822 704 m) dans sa ligne nord-est, suivant la ligne G-F; cent soixante-seize pieds et quarante-trois centièmes (176,43 pi, soit 53,775 864 m) dans sa ligne sud-ouest, suivant la ligne E-D; contenant en superficie trois mille neuf cent cinquante-quatre pieds carrés et neuf dixièmes (3 954,9 pi<sup>2</sup>, soit 367,410 21 m<sup>2</sup>); le tout suivant un plan et une désignation technique préparés par Guy Migué, a.-g., en date du 10 juin 1975, sous le numéro 5662 de ses minutes.

3. Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille deux cent quatre (ptie 1204) au plan et livre de renvoi officiels du canton de Shefford, et plus amplement désigné et borné comme suit: commençant à un point situé sur la ligne de division entre les lots 1202 et 1204 à cent cinq pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (105,85 pi, soit 32,263 08 m), de l'emprise de la rue Shefford; de ce point, dans une direction nord, le long de ladite ligne de division, une distance de cent cinq pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (105,85 pi, soit 32,263 08 m), jusqu'à l'emprise sud de la rue Shefford; de ce point, dans une direction nord-est, une distance de trois pieds et quinze centièmes (3,15 pi, soit 0,960 12 m), le long de ladite emprise; de là, dans une direction sud-est, une distance

de quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre dixièmes (97,4 pi, soit 29,687 52 m), jusqu'à un point situé à quarante-quatre pieds et six dixièmes (44,6 pi, soit 13,594 08 m) du point de départ; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de quarante-quatre pieds et six dixièmes (44,6 pi, soit 13,594 08 m), jusqu'au point de départ; borné ledit terrain à l'ouest par une partie du lot 1202; au nord par la rue Shefford; au nord-est et au sud-est par d'autres parties du lot 1204; avec bâtisses dessus érigées.

4. Un terrain de forme triangulaire étant partie du lot numéro mille deux cent un (ptie 1201) au cadastre officiel du canton de Shefford, mesurant cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (5,98 pi, soit 1,822 704 m) dans sa ligne sud-ouest et six pieds et cinq dixièmes (6,5 pi, soit 1,981 2 m) dans sa ligne est; borné au nord par le lot 1202, à l'est par le lot 1204 et au sud-ouest par partie dudit lot 1201. Le tout tel qu'indiqué par les lettres FGJ au susdit plan de Guy Migué, a.-g.

#### Biens meubles:

- 1 réfrigérateur à pâtisseries MKE 2782874;
- 1 réfrigérateur à liqueurs douces et jus 108282;
- 1 table à vapeur 2869374;
- 1 grille-pain 220 Toastwell G-3562;
- 1 plaque chauffante M.K.E.;
- 1 lave-vaisselle Hobart 99102731;
- 1 friteuse M.K.E.;
- 1 friteuse Moffat;
- 1 drink mixeur Scovill 936-1 Belleau;
- 1 four microwave defrost série 57132767 de luxe 700 Toshiba;
- 1 four microwave modèle 500 Litton Industries no 4721;
- 1 réfrigérateur 4 portes Foster J.L. Belleau no de série 31181;
- 1 four à pizza Garland no de série 19357;
- 1 table à pizza réfrigérée M.K.E. 2816574;
- 1 cuisinière à gaz propane M.K.E. South Bend 2733774;
- 1 congélateur couché Woods no de série 273689;
- 1 congélateur debout General Freeze no de série 6049711;
- 1 réfrigérateur Crosley;
- 1 réfrigérateur 4 portes;
- 1 climatiseur encastré;
- 1 climatiseur debout York F.CC 13380;
- 1 aspirateur Electrolux no de série 152034;
- 1 climatiseur Admiral;
- 1 réfrigérateur à bière no de série 7422696;
- 1 caisse enregistreuse National no de série 3562010;
- 1 cafetière 5 silex Brewmatic no de série 07-1776;
- 6 grandes tables;
- 6 petites tables;

27 chaises de restaurant en bois;  
22 fauteuils de salle à manger. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 332,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77 de la rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, le MARDI DIXIÈME jour de MAI 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif,*  
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 14 mars 1983

28000-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000396-825  
S. 460-18-000229-821

**L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC**, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020 de la route de l'Église dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire pour la Banque Nationale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre YVAN MARTIN, domicilié à Valcourt, comté de Shefford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, et NORMAND J. TURCOTTE, syndic, ayant un bureau au 370, Principale à Granby, mis en cause.

« Une terre connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ely, comté de Shefford; comme étant toute cette partie du lot numéro six cent quatorze (ptie 614) située au sud-ouest du chemin public traversant ledit lot, de la contenance d'environ vingt-cinq acres en superficie, plus ou moins, et bornée vers le nord-est et vers l'est par des chemins publics, vers le sud par le lot no 613 du même cadastre, et vers l'ouest par le lot no 615 du même cadastre, mais à distraire dudit immeuble:

a) La partie 614 vendue par Albany Martin à Raymond Gagné, devant P.-Armand Giguère, notaire, le 2 mai 1972, enregistré à Shefford sous le numéro 204187, de la contenance de deux cents pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur;

b) La partie 614 vendue par Albany Martin à Roger Martin, devant P.-Armand Giguère, notaire, le 2 mai 1972, enregistré à Shefford sous le numéro 204188, de la contenance de cent soixante pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur;

c) La partie 614 vendue par Albany Martin à Robert-F. Martin, devant P.-Armand Giguère, notaire, le 26 juin 1973, enregistré à Shefford sous le numéro 210350, de la contenance de quatre-vingts pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur;

d) La partie 614 vendue par Albany Martin à Robert-F. Martin, devant P.-Armand Giguère, notaire, le 28 novembre 1974, enregistré à Shefford sous le numéro 219338, de la contenance de dix pieds par quatre-vingts pieds;

e) La partie 614 vendue par Yvan Martin au ministère des Transports de la province de Québec, ce jour, de la contenance de six cent soixante-treize millièmes d'arpent carré en superficie;

Le tout, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

L'immeuble ci-dessus décrit est sujet à une servitude en faveur de la Coopérative d'Électricité de St-Joachim et l'Enfant-Jésus, suivant enregistrement à Shefford sous le numéro 152748, et vendue à Southern Canada Power Co. Ltd, suivant enregistrement à Shefford sous le numéro 155289. L'immeuble ci-dessus décrit est aussi sujet à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd, suivant enregistrement à Shefford sous le numéro 186200. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 812,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby.

le MARDI DIXIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 14 mars 1983

28012-0

---

### Frontenac

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Frontenac  
No 480-05-000044-82 (Saint-François)  
S. 235-18-000006-837

**CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 6318, rue Salaberry, Lac-Mégantic, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ROLAND GAGNON, domicilié et résidant à route 112, Disraeli, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« La subdivision vingt-quatre du lot numéro vingt-trois-B (23-B-24) rang Sept (rg 7), au cadastre officiel du canton de Garthby, plus amplement décrite comme suit au livre de renvoi: de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 23-B non subdivisé, vers le nord-est par le lot 23-B-25, vers le sud-est par le lot 23-B-23; mesurant quatre-vingts pieds (80,0 pi) vers le nord-ouest, soit 24,38 mètres et le sud-est, et cent pieds zéro dixième (100,0 pi), soit 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, contenant en superficie huit mille pieds carrés (8 000 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, soit 743,20 mètres carrés. Le tout avec une maison mobile de marque Paramount Bendix, de l'année 1974. »

La mise à prix est fixée à quatre mille vingt-cinq dollars (4 025,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Wolfe à Ham-Sud, le QUATRIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Thetford-Mines, le 4 mars 1983.

27924-0

---

### Hauterive

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hauterive  
No 655-05-000270-827  
S. 655-18-000007-834

**LA CAISSE POPULAIRE DE LES BERGERONNES**, demanderesse, contre NAZAIRE GAGNON, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision seize du lot originaire numéro quarante-six A du rang Deux (lot 46A-16, rg II), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Bergeronnes, division d'enregistrement du Saguenay, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 7 061,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Baie-Comeau, le 15 mars 1983.

27966-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Hauterive  
 No 655-02-000425-824  
 S. 655-18-000005-838

**L**A VILLE DE FORESTVILLE, demanderesse, contre MARCEL TREMBLAY, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

La subdivision deux cent soixante-cinq du lot originaire bloc G (bloc G. 265) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, ville de Forestville, comté de Saguenay. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 9.12<sup>e</sup> Rue, Forestville.

La mise à prix est fixée à 5 253,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI SEIZIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 MARTINE BABIN.

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Baie-Comeau, le 14 mars 1983. 27967-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Hauterive  
 No 655-05-000221-820  
 S. 655-18-000002-835

**S**OCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN, demanderesse, contre 90626 CANADA LIMITÉE (Entreprises Dion & Maloney Inc.), défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

« La subdivision un de la subdivision quarante-trois du lot originaire numéro cinquante-sept, rang Cinq (lot 57-43-1, rg V) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan, division d'enregistrement de Saguenay. Avec bâtisses dessus construites,

circonstances et dépendances et plus particulièrement un entrepôt ainsi qu'une bâtisse servant de vitrerie, laquelle bâtisse porte le numéro d'immeuble 254A, Granier, Pointe-Lebel. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

La mise à prix est fixée à 7 714,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 MARTINE BABIN.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Baie-Comeau, le 15 mars 1983. 27968-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Hauterive  
 No 655-05-000035-824  
 S. 655-18-000006-836

**S**OCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN, demanderesse, contre MARCEL GIRARD et MARC-ANDRÉ GIRARD, défendeurs.

« Le lot vingt-neuf-neuf, rang Un (Lot 29-9, rg 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Ragueneau, division d'enregistrement de Saguenay. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 418, route 138, Ragueneau. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

La mise à prix est fixée à 12 960,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministres des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de mai 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Baie-Comeau, le 14 mars 1983. 27969-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hauterive  
No 655-05-000302-82  
S. 655-18-000003-833

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN**, demanderesse, contre **LES PRODUCTIONS SELECT INC.**, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

La subdivision cent quarante-huit de la subdivision un du lot originaire bloc dix (bloc 10-1-148) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laffèche, comté de Saguenay, ville de Baie-Comeau, dont le numéro d'immeuble est 19, Low, Baie-Comeau, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

La mise à prix est fixée à 11 552,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue

Mance, Baie-Comeau, le LUNDI SEIZIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Baie-Comeau, le 15 mars 1983. 27970-0

## Hull

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-05-000280-82

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, corporation bancaire légalement constitué par une loi du Parlement du Canada, 23 Élisabeth II (1974), chapitre 14, sanctionné le 20<sup>e</sup> jour de décembre 1974, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, et un bureau au 400, boulevard Alexandre-Taché, Hull, district de Hull, partie demanderesse, contre **ARTHUR PELLETIER**, résidant à Kazabazua, province de Québec, partie défenderesse.

1. « Un certain emplacement connu et désigné comme étant partie du lot quatorze (ptie 14), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin, comté de Gatineau, province de Québec, borné comme suit, savoir: à l'ouest par le lot quatorze (14), rang Six (rg 6), au nord par partie du lot quinze (ptie 15), rang Cinq (rg 5), ci-après désigné, à l'est par partie de la route numéro 105 (anciennement la route 11) et au sud par partie du lot treize (ptie 13).

2. Un certain emplacement connu et désigné comme étant partie du lot quinze (ptie 15), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin, borné comme suit, à savoir: à l'ouest par le lot quinze (15), rang Six (rg 6), au nord par partie du lot seize (ptie 16), rang Cinq (rg 5), ci-après décrit, à l'est par ladite route numéro 105 et au sud par partie du lot quatorze (ptie 14), rang Cinq (rg 5), ci-haut décrite.

3. Un certain emplacement connu et désigné comme étant partie du lot seize (ptie 16), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin, borné comme suit, à savoir: à l'ouest par le lot seize (16), rang Six (rg 6), au nord par le lot dix-sept (17), rang cinq (rg 5), à l'est par la route 105 et au sud par partie du lot quinze (ptie 15) ci-haut décrite.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie,

outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.

Sujet aux servitudes suivantes:

1. Servitude en faveur de Gatineau Power Company contre les lots 14, 15, et 16, rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin pour lignes hydroélectriques, enregistrée sous le numéro 30-601.

2. Servitude en faveur de Garland Joynt, pour puisage d'eau, tel que stipulé aux termes d'un acte de vente enregistré sous le numéro 81-293.

Lesdits immeubles étant la propriété de Arthur Pelletier.

À distraire

A) De ladite partie du lot quatorze (ptie 14), rang Cinq (rg 5) canton d'Aylwin:

i) cette parcelle de terrain formant partie du lot quatorze (ptie 14), rang cinq (rg 5), canton d'Aylwin, vendue à sa Majesté la Reine aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, sous le numéro 30-596, mesurant six cent cinquante-trois pieds et huit dixièmes de pied (653,8 pi) dans la ligne nord-ouest 1-2, cinquante pieds et deux dixièmes de pied (50,2 pi) dans la ligne nord-ouest 2-3, six cent sept pieds et neuf dixièmes de pied (607,9 pi) dans la ligne nord-ouest 3-4, vingt pieds (20 pi) dans une autre ligne nord-ouest, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés trente minutes ( $3^{\circ}30'$ ), cent cinquante-deux pieds (152 pi) dans la ligne nord, quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) dans une première ligne sud-est, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés trente minutes ( $3^{\circ}30'$ ), quarante-cinq pieds (45 pi) dans la ligne sud-est 24-25, six cent sept pieds et neuf dixièmes de pied (607,9 pi) dans la ligne sud-est 25-26, cinquante pieds et deux dixièmes de pied (50,2 pi) dans la ligne sud-est 26-27, cinq cent cinquante-huit pieds et huit dixièmes de pied (558,8 pi) dans la ligne sud-est 27-28, contenant, en superficie, cent quinze mille quatre cent vingt pieds cubes (115,420 pi<sup>3</sup>), mesures anglaises, soit trois arpents cubes et cent trente six millièmes d'arpents cubes (3,136 arp.<sup>3</sup>) ou deux acres et six cent cinquante millièmes d'acres (2,650 ac), et borné comme suit: vers le nord-ouest et le sud-est par partie du lot quatorze (ptie 14) restant la propriété de John & Garland Joynt; ou représentants; vers le nord par le lot quinze (15); vers le sud: par le lot treize (13); le tout tel qu'il appert au plan annexé à la minute numéro 466 de Cléo Vaillancourt, notaire à Gracefield;

ii) une parcelle de terrain vendue à René St-Amour aux termes d'un acte de vente exécuté le dix-sept décembre mil neuf cent soixante-quinze (1975), enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, le douze janvier mil neuf cent soixante-seize (1976), sous le numéro 134-647 ladite parcelle de terrain étant maintenant connue et désignée comme étant le lot un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze (14-1), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5) canton d'Aylwin mesurant deux cent quarante-quatre pieds et six dixièmes (244,6 pi) dans sa borne nord-est, deux cent soixante-quinze pieds et six dixièmes (275,6 pi), dans sa borne nord-ouest, cent soixante-trois pieds et huit dixièmes (163,8 pi) dans sa borne sud-ouest, et deux cent soixante-dix-sept pieds et sept dixièmes (277,7 pi), dans sa borne sud-est;

B) de ladite partie du lot quinze (ptie 15), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5), pour le canton d'Aylwin:

i) cette parcelle de terrain vendue à Sa Majesté la Reine Elizabeth II aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 30-596, mesurant six cent quatre pieds et quatre dixièmes (604,4 pi) dans une première ligne nord-ouest, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés trente minutes ( $3^{\circ}30'$ ), quarante-huit pieds (48 pi) dans la ligne nord-ouest 5-6, deux cent quatre-vingt-onze pieds et six dixièmes (291,6 pi) dans sa ligne nord-ouest 6-7, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés trente minutes ( $3^{\circ}30'$ ), soixante-dix-neuf pieds (79 pi) dans sa ligne ouest, cent un pieds (101 pi) dans sa ligne nord, cent trois pieds (103 pi) dans la ligne est, 16-17, trois cent huit pieds et quatre dixièmes de pied (108,4 pi) dans la ligne sud-est 17-18, cent cinquante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (154,2 pi) dans la ligne sud-est 19-20, cent deux pieds et quatre dixièmes de pied (102,4 pi), dans la ligne sud-est 21-22, soixante et un pieds (61 pi) dans une autre ligne sud-est, ces quatre dimensions étant mesurées parallèlement à une courbe de trois degrés et trente minutes, ( $3^{\circ}30'$ ), cinquante-deux pieds (52 pi), dans la ligne sud-est, 18-19, cent deux pieds (102 pi) dans la ligne sud-est 20-21, cent cinq pieds (105 pi) dans la ligne sud-est, 22-23, cent cinquante-deux pieds (152 pi) dans la ligne sud; contenant en superficie quatre-vingt-huit mille deux cent vingt-cinq pieds carrés (88 225 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, soit deux arpents cubes et trois cent quatre-vingt-dix-huit millièmes d'arpents cubes (2 398 arp.<sup>3</sup>) ou deux acres et vingt-cinq millièmes d'acre (2 025 ac) et borné comme suit: vers le nord-ouest, à l'ouest, au sud-est, et à l'est par partie du lot quinze (ptie 15), restant la propriété de John & Garland Joynt ou représentants; vers le nord par le lot seize

(16), vers le sud par le lot quatorze (14), tel qu'il appert à un plan préparé et annexé à la minute numéro 466 de Cléo Vaillancourt, notaire à Gracefield:

C) desdites parties des lots quinze et seize (pties 15 et 16) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin;

i) cette parcelle de terrain vendue à Sa Majesté la Reine Elizabeth II aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, sous le numéro 71-568 et qui peut être plus précisément décrit comme suit, à savoir: une partie de terrain située en partie sur le côté sud-ouest du chemin de Kazabazua Lac Sainte-Marie, dans la municipalité du canton d'Aylwin, comté de Gatineau, étant une partie des lots quinze et seize (pties 15 et 16), rang Cinq (rg 5), du cadastre officiel du canton d'Aylwin, division d'enregistrement de Gatineau indiquée par les lettres A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-A sur un plan préparé par monsieur Marcel Denicourt, arpenteur-géomètre, le vingt-quatre février mil neuf cent soixante-cinq; mesurant cent douze pieds (112 pi) dans la ligne nord-est B-C, cent cinq pieds (105 pi) dans la ligne est C-D, soixante-six pieds (66 pi) dans la ligne sud-ouest D-E, cent pieds (100 pi) dans les lignes sud-ouest D-E cent pieds (100 pi) dans les lignes sud-ouest E-F, G-H et I-J, cent pieds et cinq dixièmes de pied (100,5 pi) dans les lignes sud-ouest F-G et J-K, cent trois pieds et un dixième (103,1 pi) dans la ligne sud-ouest H-I, mille deux cent soixante-cinq pieds (1 265 pi) dans la ligne sud-ouest, K-A; contenant, en superficie, quatre-vingt-un mille deux cent quatorze pieds carrés (81 214 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, soit deux arpents carrés et deux cent sept millièmes d'arpent carré (2 207 arp<sup>2</sup>), ou une acre et huit cent soixante-quatre millièmes d'acre (1 864 ac), et bornée comme suit: vers le nord-est, le long de la ligne A-B par le chemin de Kazabazua Lac Sainte-Marie. Vers le nord-est, le long de la ligne B-C par la partie résiduelle du lot quinze ci-après décrite. Vers l'est, le long de la ligne C-D par la ligne de division entre les rangs cinq et quatre. Vers le sud-ouest, le long de la ligne D-J-K-A par la partie des lots quinze et seize restant la propriété de J. et G. Joynt. La ligne nord-est B-C de cette partie de terrain est située à quarante pieds (40 pi) au nord-est de la ligne centrale du chemin projeté. Les lignes sud-ouest E-F, G-H, I-J et K-A sont situées respectivement à soixante-cinq pieds (65 pi), soixante-quinze pieds (75 pi), cinquante pieds (50 pi) et quarante pieds (40 pi) au sud-ouest de ladite ligne centrale. Une partie de terrain indiquée par les lettres B-L-C-B sur le plan mentionné plus haut, étant une partie du lot quinze (ptie 15), du même rang; mesurant cent quatre pieds (104 pi) dans la ligne nord B-L, vingt-sept pieds (27 pi) dans la ligne est L-C, cent douze pieds (112 pi) dans la ligne sud-ouest C-B; contenant en superficie mille trois cent quarante-quatre pieds carrés (1 344 pi<sup>2</sup>), mesures anglai-

ses, soit trente-sept millièmes d'arpent carré (0,037 arp<sup>2</sup>), ou trente et un millièmes d'acre (0,031 ac) et bornée comme suit vers le nord par le chemin de Kazabazua Lac Sainte-Marie, vers l'est par la ligne de division entre les rangs Cinq et Quatre (Rgs 5 et 4). Vers le sud-ouest par la partie du lot quinze requise pour la construction du nouveau chemin. Le tout tel qu'il appert au plan préparé et annexé à la minute 8 139 de Cléo Vaillancourt, notaire à Gracefield.

D) de ladite partie du lot seize (ptie 16), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin.

i) a) Cette parcelle de terrain formant partie du lot seize (ptie 16), rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin, vendue à sa Majesté la Reine aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, sous le numéro 30-596, mesurant dix-huit pieds (18 pi), dans une première ligne ouest, cent vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (125,8 pi) dans la ligne ouest, 8-9, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés trente minutes (3°30'), deux cent vingt-cinq pieds et sept dixièmes de pied (225,7 pi) dans la ligne ouest 9-10, cinquante pieds et deux dixièmes de pied (50,2 pi) dans la ligne ouest 10-11, cent trente-six pieds et neuf dixièmes de pied (136,9 pi) dans une autre ligne ouest 11-11A; vingt pieds et quatre dixièmes de pied (20,4 pi) dans la ligne nord 12-13, deux cent soixante-six pieds et quatre dixièmes de pied (266,4 pi) dans la ligne ouest 13-14, cinquante pieds et deux dixièmes de pied (50,2 pi) dans la ligne est 14-15, deux cent vingt pieds et sept dixièmes de pied (220,7 pi) dans la ligne est 15-15A, cent trente-deux pieds et huit dixièmes de pied (132,8 pi) dans la ligne est 15-16, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de trois degrés et trente minutes (3°30') cent un pieds (101 pi) dans la ligne sud; contenant en superficie cinquante-six mille trois cent deux pieds carrés (136,302 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises, soit un arpent cube et cinq cent trente millièmes d'arpent cube (1,530 arp<sup>3</sup>) ou une acre et deux cent quatre-vingt-treize millièmes d'acre (1,293 ac) et borné comme suit: vers l'est et l'est: par partie du lot seize (ptie 16) restant la propriété de John & Garland Joynt ou représentants; vers le nord-ouest: par la route actuelle; vers le nord: par un chemin public; vers le sud: par le lot quinze (15); les lignes nord-ouest et ouest, 1-2, 3-5, 5-6, 8-10, et 11-11A de cette partie de terrain sont situées respectivement à 40 pieds, 45 pieds, 45 pieds, 50 pieds et 40 pieds, au nord-ouest et à l'ouest de la ligne centrale de la route projetée; les lignes est et sud-est 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 20-22, 23-24, 25-26 et 27-28 sont situées respectivement à 40 pieds, 50 pieds 40 pieds, 45 pieds, 40 pieds, 55 pieds, 45 pieds, et 40 pieds et l'est et au sud-est de ladite ligne centrale:

b) Une partie de terrain situé sur le côté ouest de la même route, indiquée par les numéros 29 et 31 inclusivement sur le plan mentionné ci-après, étant une partie du lot seize (ptie 16), du même rang, mesurant zéro pied (0 pi), à la limite sud, quarante-trois pieds et quatre dixièmes de pied (43,4 pi) dans la ligne ouest, douze pieds (12 pi) dans la ligne nord, contenant en superficie deux cent cinquante-huit pieds carrés (258 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, soit sept millièmes d'arpent cube (0,007 arp<sup>3</sup>) ou six millièmes d'acre (0,006 ac), et bornée comme suit: vers l'est par la route actuelle; vers l'ouest par la partie du lot seize (ptie 16) restant la propriété de John & Garland Joynt ou représentants; vers le nord par la partie du lot seize (ptie 16) appartenant à John Ward Hughson ou représentants; la ligne ouest 29-30 de cette partie de terrain est situé à quarante pieds (40 pi) ouest de la ligne centrale de la route projetée.

Tel qu'il appert sur un plan préparé et annexé à la minute numéro 470 de Cléo Vaillancourt, notaire, à Gracefield.

ii) Cette parcelle de terrain formant partie du lot seize (ptie 16), rang cinq (rg 5), canton d'Aylwin, vendue à G. Gabie aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 62-269 et pouvant être décrite comme suit:

La partie nord de la demie ouest du lot numéro seize (ptie 16), rang Cinq (rg 5), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton d'Aylwin, mesurant trois cent cinquante pieds (350 pi) sur ses lignes est et ouest, et, en profondeur, toute la distance qui se trouve entre la route principale de Gatineau et la ligne de division entre les rangs Cinq et Six (rgs 5 et 6); ce terrain est borné comme suit: à l'est par la route principale de Gatineau; au nord par la partie du lot numéro dix-sept (ptie 17) ci-après décrite; à l'ouest par la ligne de division entre les rangs Cinq et Six (rgs 5 et 6); au sud par la partie restante de la partie ouest du lot numéro seize (16); la ligne sud du terrain est parallèle à la ligne de division entre les lots numéros seize et dix-sept (16 et 17), dont elle est distante de trois cent cinquante pieds (350 pi), et elle s'étend depuis la route principale de Gatineau jusqu'à la ligne de division entre les rangs Cinq et Six (rgs 5 et 6).

iii) Cette parcelle de terrain formant partie du lot seize (ptie 16), rang Cinq (rg 5), canton d'Aylwin, appartenant à Garland Joynt ou représentants pour l'avoir distraite d'une vente enregistrée sous le numéro 81-293 et pouvant être décrite comme suit:

Partant d'un point situé sur l'ancienne route de Gatineau, lequel point est situé à cent verges (100 vg), distance mesurée en ligne droite, de la nouvelle route de Gatineau; de ce point, en direction ouest, en lon-

geant le côté sud de l'ancien chemin, une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'à un point; de là, en direction sud, une distance de cent quarante-deux pieds (142 pi) jusqu'à un point; de là, en direction est, une distance de cent pieds (100 pi), jusqu'à un point; de là, en direction nord, une distance de cent vingt-huit pieds (128 pi), jusqu'au point de départ. La parcelle de terrain est bornée comme suit: au nord par l'ancienne route de Gatineau; à l'ouest, au sud et à l'est par une partie du même lot seize (16), faisant l'objet de la présente vente. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trente-deux mille deux cent vingt-trois dollars et trente-cinq centins (32 223,35 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 14 mars 1983.

28001-0

## Iberville

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
No 755-05-512-820

**BANQUE DE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Saint-Jean, district d'Iberville, partie demanderesse, contre JACQUES HEMMINGS, domicilié au 95, Dextrateur, Saint-Luc, et COACHE ET PERRON LTÉE, ayant un bureau au 100, Bouthillier, Saint-Jean, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, mis en cause

1. « Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot quarante-cinq (ptie 45), mesurant neuf cent

dix pieds (910 pi) dans sa ligne nord et dans sa ligne sud; cent quarante-trois pieds (143 pi) dans sa ligne est; cent pieds (100 pi) dans sa ligne ouest; borné au nord par une partie du lot 46, au sud par la rue Marquette ou partie du lot 45; à l'est par la propriété appartenant à Marise Poulin ou partie du lot 45; à l'ouest par la rue Smith ou partie du lot 45; le tout au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, QC, vacant.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-cinq (ptie 45) audit cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean; mesurant dans sa ligne nord huit cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes (893,7 pi) dans ses lignes est et ouest cent dix pieds (110 pi); bornée au nord par la rue Belvédère ou partie du lot 45; au sud par le lot 45; à l'est par la propriété appartenant à Pirelli Cables ou partie du lot 45; à l'ouest par la rue Smith ou partie du lot 45; vacant.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot quarante-cinq (ptie 45) audit cadastre; mesurant dans sa ligne nord sept cent quatre-vingt-dix pieds (790 pi), dans sa ligne sud sept cent quatre-vingt-quinze (795 pi); dans sa ligne est cent dix pieds (110 pi); dans sa ligne ouest cent pieds (100 pi); borné au nord par la rue Marquette ou partie du lot 45, au sud par le canal Projeté ou partie du lot 45; à l'est par la propriété appartenant à Denis Boulé ou partie du lot 45; à l'ouest par la partie du lot 45; vacant.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-cinq (ptie 45) audit cadastre de la paroisse de Saint-Jean, mesurant sept cent quatre-vingt-dix pieds (790 pi) dans sa ligne nord; sept cent quatre-vingts pieds (780 pi) dans sa ligne sud; soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne est; cent pieds (100 pi) dans sa ligne ouest; borné au nord par le canal Projeté ou partie du lot 45; au sud par la rue Belvédère ou partie du lot 45; à l'est par la propriété appartenant à M. Jacques Hemmings ou partie du lot 45; à l'ouest par une partie du lot 45; vacant.

5. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-cinq (ptie 45) audit cadastre; mesurant cent pieds dans ses lignes nord et sud (100 pi); deux cent cinquante pieds dans ses lignes est et ouest (250 pi); borné au nord par la rue Marquette ou partie du lot 45; au sud par la rue Belvédère ou partie du lot 45; à l'est partie du lot 45 et par le canal Projeté; à l'ouest par la rue Smith ou partie du lot 45, vacant.

Évaluation municipale: 71 300,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 28 698,25 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle

par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le DIXIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

Le shérif,  
SERGE HÉBERT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 mars 1983. 28002-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
No 755-05-391-81

**BOMBARDIER INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Valcourt, district de Bedford, partie demanderesse, contre DANIEL TESSIER, ayant fait et faisant affaires sous le nom de Daniel Tessier Sport Enr., dont le bureau actuel est situé au 300, de l'Église, Napierville, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Napierville, mis en cause.

« Le lot 14 de la subdivision officielle du lot 585 du cadastre de la paroisse de Saint-Cyprien, contenant une superficie de 15 500 pieds carrés, mesures anglaises. »

Évaluation municipale: 1 200,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 507,00 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, le ONZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,  
SERGE HÉBERT.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 mars 1983. 27995-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-6320 822

**M**ATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LANCTO LTÉE, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal au 165, rue Boyer, Saint-Isidore, partie demanderesse, contre CLAUDE SAVOIE, domicilié et résidant au 332, rang Nord, Saint-Michel, comté de Napierville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Napierville, mis en cause.

« 1. Partie du lot originaire cent vingt-deux (ptie 122) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel Archange. Bornée en front, vers le sud-est, par le rang Nord et par partie du lot 122, propriété de Savelco Ltée; à l'arrière, vers le nord-ouest, par les lots 361 à 364 P. St-Rémi inclusivement; d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot 123 et de l'autre côté, vers le nord-est, par le lot 121 et par partie du lot 122, propriété de Savelco Ltée. Avec maison et bâtisses dessus construites et portant le numéro 332, rang Nord, municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange.

2. Partie du lot originaire cent vingt-trois (ptie 123) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-Archange. Bornée en front, vers le sud-est, par le rang Nord et par partie du lot 123, propriété de Savelco Ltée; à l'arrière, vers le nord-ouest, par les lots 359 à 361 P. St-Rémi inclusivement; d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot 124; et de l'autre côté, vers le nord-est, par le lot 122, et par partie du lot 123, propriété de Savelco Ltée. La partie présentement désignée étant le lot complet 123, sauf et à distraire les parties vendues à Savelco aux termes des actes enregistrés à Napierville sous les numéros 62603 et 65662. Avec bâtisses dessus construites, et portant le numéro 332, rang Nord, municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange, JOL 219. »

Évaluation municipale: 140 440,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 44 909,20 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, QC, le ONZIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif,*  
 SERGE HÉBERT.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 mars 1983. 28003-o

**Joliette***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Joliette  
 No 705-18-010945-828  
 500-05-010945-820

**L**ÉO DORION et DENISE BÉLANGER, partie demanderesse, contre LOUIS BEAUDIN, 2525, boulevard Daniel-Johnson, Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Calixte, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix C, rang Huit (10C-10, rang 8) au cadastre officiel de partie de canton de Kilkenny, avec les bâtisses y dessus érigées.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 5 329,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DIXIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 ME DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Joliette, le 18 mars 1983. 27996-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

Nos 705-18-000742-813

705-02-000742-813

**P**IERRE D. LORANGER, avocat, domicilié et résidant au 685, boulevard Manseau, Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre JEAN-MARIE LAGRANGE, domicilié et résidant au 1314, rue Masson, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche et composé de la façon suivante, savoir:

Un lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinq cent quarante-huit (ptie 548) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption, contenant deux arpents et demi en superficie, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front par le chemin public, en arrière par le ruisseau, d'un côté par Georges Keteola ou représentants, et de l'autre côté par une partie du lot numéro 547 du cadastre susdit, avec toutes bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant acte passé devant Pierre Émile Larose, notaire, le quatorze février mil neuf cent soixante-neuf (1969), dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le no 131062.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 221,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, Dorval, L'Assomption, le MERCREDI ONZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

ME DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 18 mars 1983.

27997-0

**Labelle***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No C.S.H. 550-05-000 781-818

S. 255

**L**A BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, et un bureau au 400, boulevard Taché, Hull, district de Hull, QC, demanderesse, contre LES ENTREPRISES LAC CASTOR BLANC LTÉE, corporation ayant son siège social à Sainte-Famille-d'Aumond, QC, et PAUL THUOT, Sainte-Famille-d'Aumond, QC, et RUTH ELLEN THUOT, Sainte-Famille-d'Aumond, QC, et LLOYD ATCHISON, R.R. 3, Peterborough, province d'Ontario et ALPHONSE MARTIN, 2229, Pierre-Tétreau, Montréal, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, ayant son bureau au 266, Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans le canton d'Aumond, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot cinquante-trois (53) dans le Sixième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton d'Aumond. À distraire dudit lot les parties suivantes:

a) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 52063, savoir: une partie du lot cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Aumond, comté de Gatineau, dans le Sixième Rang (rg 6), mesurant soixante-quinze pieds par soixante-quinze pieds (75 pi × 75 pi) appartenant à Euchariste Thériault ou représentants et borné de la manière suivante: au nord par un chemin de vingt pieds (20 pi) de largeur communiquant au chemin public et par partie du résidu du même lot; au sud par le lac Castor Blanc; à l'est et à l'ouest par résidu du même lot; avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

b) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 59568, savoir: un lot de terre vague situé dans le canton d'Aumond, comté de Gatineau, connu et désigné comme étant une partie du lot de terre numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Aumond, comté de Gatineau, dans

le Sixième Rang (rg 6), mesurant cent pieds (100 pi) de profondeur dans les lignes est et ouest et cent cinquante pieds (150 pi) de largeur dans les lignes nord et sud, mesures anglaises, et plus ou moins et la ligne ouest dudit lot est située à une distance de quatre cent cinquante pieds (450 pi) de la ligne sud et à une distance de cinq cent douze pieds (512 pi) de la ligne nord d'un terrain vendu à monsieur A. E. Thériault, et bornée de la manière suivante: en front, vers le sud, par le lac Castor Blanc; en arrière, vers le nord et les deux côtés vers l'est et l'ouest, par le résidu du lot numéro cinquante-trois (53), avec toutes les servitudes constituées sur ledit immeuble.

c) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, sous le numéro 59815, savoir: un morceau de terrain de forme rectangulaire étant partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Six (rg 6) du canton d'Aumond, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur dans sa ligne sud, allant de l'ouest à l'est le long du rivage du lac Castor Blanc sur toute la profondeur qu'il y a du lac jusqu'à la route nationale 11, et cent cinquante pieds (150 pi) de largeur dans sa ligne nord allant de l'ouest à l'est le long de la route numéro 11, et borné comme suit: au sud par le lac Castor Blanc; à l'ouest par partie du même lot, propriété de monsieur Euchariste Thériault, ou représentants; au nord par la route numéro 11 et à l'est par une autre partie du même lot propriété du vendeur.

d) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Gatineau, sous le numéro 63060, savoir: un terrain faisant partie du lot de terre numéro cinquante-trois (ptie 53), dans le rang Six (rg 6) au cadastre officiel du canton d'Aumond, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, en front, sur le lac Castor Blanc, comme en arrière, sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises, et borné vers le sud par le lac Castor Blanc, en arrière vers le nord par partie du même lot cinquante-trois (ptie 53) demeurant la propriété du vendeur, de même que vers l'est sur un côté, et vers l'ouest, de l'autre côté, par partie du même susdit lot appartenant à monsieur André Nault ou représentants.

e) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 78359, savoir: une partie du lot cinquante-trois (ptie 53), dans le rang Six (rg 6), au cadastre officiel du canton d'Aumond. Ladite partie mesure cent soixante-quinze pieds (175 pi) en front sur le lac Castor Blanc, même mesure à l'arrière sur la route numéro 11, sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises. Ladite partie est bornée au nord par la route, au sud par le lac, à l'ouest par la propriété d'André Millet

ou représentants, et à l'est par la propriété de dame Germaine Dubeault, ou représentants, les servitudes attachées audit immeuble.

f) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, sous le numéro 79236, savoir: un terrain faisant partie du lot de terre numéro cinquante-trois (ptie 53) dans le rang Six (rg 6), au cadastre officiel du canton d'Aumond, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, en front comme en arrière, sur toute la profondeur qu'il peut y avoir entre le lac et la route nationale numéro 11, et borné vers le sud par le lac Castor Blanc, vers le nord par la route, vers l'ouest par partie du même lot vendu à Germaine Dubeault, et de l'autre côté, vers l'est, par partie du même lot vendue ou devant être vendue à Léon Trudeau.

g) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, sous le numéro 107842, savoir: un terrain faisant partie du lot de terre numéro cinquante-trois (ptie 53) dans le rang Six (rg 6), au cadastre officiel du canton d'Aumond, destiné à agrandir jusqu'au chemin public, le terrain dont l'acquéreur (Maurice St-Marseille) est déjà propriétaire sur ce lot, pour l'avoir acquis de Marcel Trudeau, aux termes d'un acte de vente enregistré à Maniwaki sous le numéro 63060. Ledit terrain mesure cent cinquante pieds (150 pi) de front comme en arrière, de l'est à l'ouest, sur toute la distance qu'il peut y avoir entre le chemin public et le terrain dont l'acquéreur est déjà propriétaire comme susdit et les limites latérales est et ouest du terrain présentement vendu sont situées dans le prolongement en ligne droit vers le nord, des limites latérales est et ouest du terrain que l'acquéreur possède déjà. Ledit terrain est borné vers le sud par partie du même lot dont l'acquéreur est déjà propriétaire, vers l'est par partie du même lot demeurant la propriété de la venderesse (Isabelle St-Pierre), vers le nord par le chemin public, et vers l'ouest par partie du même lot demeurant ou appartenant à Jacques St-Marseille ou représentants, le tout à la mesure anglaise.

h) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 126497, savoir: un emplacement connu comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-trois (ptie 53) du rang Six (rg 6) du canton d'Aumond, mesurant dans sa ligne nord, le long de la route Nationale, quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi), et dans sa ligne sud, en front sur le lac Castor Blanc, deux cent vingt-cinq pieds (225 pi), et dans ses limites est et ouest toute la profondeur qu'il y a entre la route Nationale et le lac Castor Blanc, le tout mesure anglaise et plus ou moins, bornée ladite partie de lot comme suit, savoir: au nord par la route Nationale, au sud par le lac Castor Blanc, dans sa ligne est par une autre

partie du même lot appartenant à monsieur St-Marseille ou représentants, et de l'autre côté, dans sa ligne ouest, par une autre partie du même lot appartenant à monsieur J. Lefebvre, ou représentants. A distraire cependant de ladite partie, une parcelle mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, ayant front sur le lac Castor Blanc, et bornée à l'est par partie du même lot appartenant à monsieur St-Marseille, ou représentants.

i) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 126759, savoir: un certain emplacement vacant connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro cinquante-trois (ptie 53), dans le Sixième Rang (rg 6) du canton d'Aumond, sur le plan et au livre de renvoi officiels dudit canton, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest, et borné au sud par le lac Castor Blanc, au nord par une autre partie dudit lot cinquante-trois (ptie 53) faisant partie du droit de passage ci-après relaté, à l'est par une autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53) vendue à Fernand Castonguay et à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53). Avec droit de passage à pied et en voiture pour communiquer de l'emplacement ci-dessus décrit à la route nationale numéro 11 et ce sur une lisière de terrain formant partie du même lot et mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur sur toute la profondeur entre la ligne nord de l'emplacement ci-dessus décrit et la limite sud de la route nationale numéro 11, lequel droit de passage étant borné au nord par ladite route nationale numéro 11, au sud par l'emplacement ci-dessus décrit, à l'est et à l'ouest par d'autres parties dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53), la ligne est de ladite lisière étant le prolongement imaginaire de la ligne est de l'emplacement ci-dessus décrit. Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

j) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 126783, savoir: un certain emplacement vacant connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro cinquante-trois (ptie 53), dans le Sixième Rang (rg 6) du canton d'Aumond, sur le plan et au livre de renvoi officiels dudit canton, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest, et borné au sud par le lac Castor Blanc, au nord par une autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53), formant partie du droit de passage ci-après relaté, à l'est par une autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53) vendue à André Millette ou représentants et à l'ouest par une

autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53) vendue à Jacques Castonguay ou représentants. Avec droit de passage à pied ou en voiture pour communiquer de l'emplacement ci-dessus décrit à la route nationale numéro 11 et ce sur une lisière de terrain formant partie du même lot et mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur sur toute la profondeur entre la ligne nord de l'emplacement ci-dessus décrit et la limite sud de la route numéro 11, lequel droit de passage étant borné au nord par ladite route nationale numéro 11, au sud par l'emplacement ci-dessus décrit, à l'est et à l'ouest par d'autres parties dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53), la ligne est de ladite lisière étant la prolongation imaginaire de la ligne est de l'emplacement ci-dessus décrit. Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

k) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Gatineau, sous le numéro 127671, savoir: un certain emplacement vacant faisant partie du lot originaire numéro cinquante-trois (ptie 53), dans le Sixième Rang (rg 6) du canton d'Aumond, sur le plan et au livre de renvoi officiels dudit canton, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest, et borné au sud par le lac Castor Blanc, au nord par une autre partie (ptie 53), faisant partie du droit de passage dont il est fait mention ci-après, à l'est par une autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53) appartenant à Adélarde Labelle ou représentants et à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro cinquante-trois (ptie 53), vendue à Fernand Castonguay ou représentants. Avec droit de passage à pied et en voiture pour communiquer de l'emplacement ci-dessus décrit à la route nationale numéro 11 et ce sur une lisière de terrain formant partie du même lot et mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur sur toute la profondeur entre la ligne nord de l'emplacement ci-dessus décrit et la limite sud de la route numéro 11, lequel droit de passage étant borné au nord par ladite route nationale numéro 11, au sud par l'emplacement ci-dessus décrit, à l'est et à l'ouest par d'autres parties dudit lot numéro cinquante-trois (53), la ligne est de ladite lisière étant la prolongation imaginaire de la ligne est de l'emplacement ci-dessus décrit. Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

l) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 157913, savoir: un terrain faisant partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-trois (ptie 53), du rang Six (rg 6) du canton d'Aumond. Ce terrain mesuré, en mesures anglaises: a) cent cinquante pieds (150 pi) plus ou moins en front, au sud, où il est borné ou baigné par

le lac Castor Blanc; b) cent cinquante pieds (150 pi) plus ou moins, en arrière, au nord, où il est borné par la route nationale 107; c) une dimension indéterminée ou non mesurée d'un côté, à l'est, où il est borné par une autre partie dudit lot, demeurant la propriété de la venderesse (Entreprises Lac Castor Blanc Ltée); d) une dimension indéterminée ou non mesurée de l'autre côté, à l'ouest, où il est borné par une autre partie dudit lot appartenant, actuellement à nul autre que monsieur Maurice St-Marseille ou représentants. Il est précisé et réglé que les limites latérales est et ouest du terrain ci-haut décrit sont des lignes parallèles et situées constamment à une distance de cent cinquante pieds (150 pi) l'une de l'autre.

2° Un immeuble situé dans le canton d'Aumond, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot cinquante-deux B (52B), dans le Sixième Rang (rg 6), aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton d'Aumond. Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

3° Un immeuble situé dans le canton d'Aumond, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot cinquante-deux A (52A), dans le Sixième Rang (rg 6), aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton d'Aumond. À distraire dudit lot les parties suivantes:

a) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 122748, savoir: une partie du lot cinquante-deux A (ptie 52A) dans le rang Six, (rg 6) au cadastre officiel du canton d'Aumond. Ladite partie décrite sur un plan préparé par Jacques Sirois, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 1973. Ladite partie mesurant cent dix-sept pieds et neuf dixièmes de pied (117,9 pi) sur son côté sud, cent neuf pieds et neuf dixièmes de pied (109,9 pi) sur son côté nord, cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (170,4 pi) sur son côté nord-ouest et cent cinquante-quatre pieds et trois dixièmes (154,3 pi) sur son côté sud-est. Bornée au nord par le terrain de Armande Bonin ou représentants, au sud par la ligne de division entre les lots cinquante et un (51) et cinquante-deux A (52A), au sud-est par le lac Castor Blanc et au nord-ouest par le terrain de la venderesse (Isabelle St-Pierre). La venderesse déclare créer sur son lot cinquante-deux A (52A), rang Six (rg 6), canton d'Aumond, au profit du terrain vendu un droit de passage perpétuel et gratuit à pied ou en voiture afin de communiquer du terrain vendu au chemin public.

b) La partie décrite aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 130781, savoir: une partie du lot de terre numéro cinquante-deux A (ptie 52A), dans le rang Six

(rg 6), au cadastre officiel du canton d'Aumond. Ladite partie décrite sur un plan préparé par Jacques Sirois, arpenteur-géomètre en date du 15 juin 1973. Ladite partie mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds et trois dixièmes de pied (99,3 pi) sur son côté nord, cent neuf pieds et neuf dixièmes de pied (109,9 pi) sur son côté sud, soixante-quinze pieds et sept dixièmes de pied (75,7 pi) sur son côté ouest et soixante-quinze pieds et cinq dixièmes de pied (75,5 pi) sur son côté est. Bornée au nord et à l'ouest par le terrain de la venderesse, au sud par le terrain de Maurice Adam ou représentants et à l'est par le lac Castor Blanc. La venderesse crée sur son lot cinquante-deux A (52A), rang Six (rg 6), canton d'Aumond, au profit du terrain vendu un droit de passage perpétuel et gratuit, à pied ou en voiture afin de communiquer du terrain vendu au chemin public.

Avec toutes bâtisses dessus érigées, et en voie d'érection, circonstances et dépendances. Avec et sujet aux droits de passage consentis sur les chemins privés pour conduire au chemin public. Incluant les immeubles par destination, c'est-à-dire les pièces d'équipement, la machinerie et tous les autres actifs mobiliers que la défenderesse a placés ou incorporés à l'immeuble ci-haut décrit et qui servent à l'exploitation du commerce. »

La mise à prix est fixée à 14 745,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, au 266, av. Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

Le shérif,  
RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 18 mars 1983.

28004-o

**Mingan**

Bref d'exécution de Terris  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hauterive  
No 655-05-000178-814

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN**, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 1305, boulevard Blanche, Baie-Comeau, district de Hauterive, partie demanderesse, contre **LIONEL DESCHÊNES** et **MADAME MADELEINE DESCHÊNES**, tous les deux domiciliés au 29, rue des Bouleaux, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la ville de Port-Cartier, composé d'un terrain connu et désigné comme étant la subdivision cent huit du lot originaire bloc A (bloc A-108) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, au 18, rue A, 22, Plante, division d'enregistrement de Saguenay, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. ».

« Un immeuble situé dans la ville de Baie-Comeau, secteur Hauterive, composé d'un terrain connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-dix du lot originaire bloc F prime (bloc F'90) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement la maison portant le numéro d'immeuble 551, Louis-Philippe, Baie-Comeau, secteur Hauterive. »

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 30 825,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,00, pour le lot bloc A-108.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 8 910,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, pour le lot bloc F'90.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, Baie-Comeau, 71, rue Mance,

Baie-Comeau, le JEUDI CINQUIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

Sept-Îles, le 8 mars 1983.

L'officier du shérif,  
JEAN TRUCHON.

Truchon & Truchon, huissiers  
724, rue Bourgeois, local 2  
Sept-Îles, QC  
Tél.: 962-4966

27925-0

**Montmagny**

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montmagny  
No 300-05-000022-817

**BÉTONAG LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, district de Montmagny, et **JEAN-NOËL MOREAU**, commerçant, faisant affaires sous la raison sociale de Moreau Fer Ornamental Enr., ayant son bureau au 325, rue Saint-David, Montmagny, comté et district de Montmagny, et **HONORÉ PELLE-TIER**, contracteur, ayant son bureau à Cap-Saint-Ignace, comté et district de Montmagny, et **ROBERT DESPRÉS**, ingénieur, faisant affaires sous la raison sociale de Després & Landry, ayant son bureau au 1, place de l'Église, Montmagny, comté et district de Montmagny, demandeurs, contre **L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE MONTMAGNY-L'ISLET INC.**, corporation sans but lucratif, ayant son bureau à Montmagny, comté et district de Montmagny, défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot un (1) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour le rang B, canton de Bourdages, borné vers le nord-ouest aux terres du 5<sup>e</sup> Rang dudit canton, vers l'est au Bras-Saint-Nicolas, vers le sud-est au lot deux (2) et vers le sud-ouest par la demie (½) du sud-ouest du lot numéro deux (2).

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux (2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang B, canton de Bourdages, borné vers le nord-ouest au lot numéro un (1), vers l'est au Bras-Saint-Nicolas, vers le sud-est au lot numéro trois (3), vers le sud-ouest à la demie (½) sud-ouest du lot numéro deux (2).

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois (3) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour le rang B, canton de Bourdages, borné

vers le nord-ouest au lot numéro deux (2), vers l'est à une ligne ayant une élévation de cent un pieds et demi (101½ pi), laquelle élévation est à un pied et demi (1½ pi) au dessus du sommet d'un rocher situé à la limite ouest d'une digue construite sur la rivière Bras-Saint-Nicolas à l'opposé dudit lot, vers le sud-ouest au lot numéro quatre (4) et vers le sud-ouest à la demie (½) sud-ouest du lot numéro trois (3), avec bâtisses.

Une lisière de terrain s'étendant sur toute la largeur du lot numéro trois (3) pour le rang B, canton de Bourdages, comprise entre la rivière Bras-Saint-Nicolas et une ligne ayant une élévation de cent un pieds et demi (101½ pi), laquelle élévation est à un pied et demi (1½ pi) au dessus du sommet d'un rocher situé à la limite ouest d'une digue, avec la digue y érigée; et en plus le droit en faveur de la partie du lot numéro trois (3) plus haut décrite, d'emmagasiner l'eau dans le Bras-Saint-Nicolas jusqu'à cette élévation pour le flottage, affectant en plus les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 11 pour le rang B, canton de Bourdages; aussi un droit de passage à pied et en voiture sur un chemin privé déjà existant sur les lots numéros 2 et 1 pour le rang B et sur le lot numéro vingt-deux (22) rang Cinq (5) dudit canton de Bourdages depuis cette digue jusqu'au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 4 472,70 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,02, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro sept (7) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour le rang B, canton de Bourdages, borné vers le nord-ouest au lot numéro six (6), vers l'est au Bras-Saint-Nicolas, vers le sud-est au lot numéro huit (8) et vers le sud-ouest à la moitié (½) sud-ouest du lot numéro sept (7).

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro six (6) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour le rang B, canton de Bourdages, borné vers le nord-ouest par le lot numéro cinq (5), vers l'est au Bras-Saint-Nicolas, vers le sud-est au lot numéro sept (7) et vers le sud-ouest à la moitié (½) du lot numéro six (6).

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro onze (11) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour le rang B, canton de Bourdages, borné vers le nord-ouest au lot numéro dix (10), vers l'est au Bras-Saint-Nicolas, vers le sud-est au lot numéro seize (16), et vers le sud-ouest, à la moitié (½) sud-ouest du lot numéro onze (11), y compris les droits cédés par les actes 78756 et 46375 du bureau d'enregistrement de Montmagny.

Les parties des lots numéros 8, 9, 10 et 11, du rang B, au cadastre officiel du canton de Bourdages dans le comté de Montmagny, mesurant environ deux cents (200) acres en superficie et contenues entre les bornes suivantes: au nord au résidu du lot numéro sept (7) du même rang, à l'est à la route de l'Espérance et à l'ouest à la rivière Bras-Saint-Nicolas, au sud au résidu du lot numéro douze (12) du même rang, le tout avec servitudes actives et passives pouvant affecter lesdits terrains. »

La mise à prix est fixée à 3 809,70 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,02, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI QUATRIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,  
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 28 mars 1983.

27926-0

## Montréal

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-024511-821

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre KEEN WONG (Tin Kin Wong), résidant et domicilié au 653, avenue Westluxe, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« La subdivision cent quarante-cinq du lot originaire cent douze (112-145) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Montréal, avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 653 de l'avenue Westluxe, Côte-Saint-Luc. »

La mise à prix est fixée à 14 112,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DEUXIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 mars 1983.

28005-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001469-822

**BANQUE DE MONTRÉAL**, demanderesse, contre JACQUES CARDINAL, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en bordure de la place Berlioz, en la ville de Candiac, connu et désigné comme étant la subdivision du lot quatre cent quatre-vingt-dix-sept du lot original no trois cent quatre-vingt-douze (392-497) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe, avec la bâtisse y érigée et portant le numéro domiciliaire 36, place Berlioz. Tel et dans l'état que le tout se trouve actuellement et sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 559,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le NEUVIÈME jour de MAI 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 18 mars 1983.

27980-o

*Venditioni Exponas*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016878-827

**LA BANQUE ROYALE DU CANADA**, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal en les ville et district de Montréal, et opérant une succursale au 2635, avenue Van Horne, Montréal, demanderesse, contre JACOB BEN MOHA, homme d'affaires, domicilié et résidant au 47, rue Belsize, cité de Hampstead, district de Montréal, et DAME MARIE MICHAËL BEN MOHA, des mêmes lieux, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin Belsize à Hampstead, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-quinze de la redivision du lot originaire numéro soixante-quatorze (74-395) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 47, Belsize. »

La mise à prix est fixée à 72 901,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, QC local 7.81, le CINQUIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 17 mars 1983.

27981-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016529-826

**LA BANQUE ROYALE DU CANADA**, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal en la cité de Longueuil, district de Montréal et opérant une succursale au 582, place Trans-Canada, Longueuil, demanderesse, contre LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARINO INC., corps politique et compa-

gnie dûment incorporée, ayant son bureau au 12287, rue Philippe-Lebon, cité de Rivière-des-Prairies, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Nicolas en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro cinq cent soixante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent un (101-566-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1296 de ladite rue Saint-Nicolas, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 22 269,55 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 16 mars 1983.

27998-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001180-817

**L**A CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE FRANCE, corps politique et compagnie incorporée, ayant son bureau au 745, rue Roy est, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ROBERT MILOT *ET AL.* 26, boulevard Parissi, Laval-des-Rapides, Laval, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Parissi, Laval-des-Rapides, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-huit de la subdivision du lot numéro quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251-43-18) aux plan

et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 26, boulevard Parissi, Laval-des-Rapides, ville de Laval. »

La mise à prix est fixée à 14 623,15 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 16 mars 1983.

27982-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-017137-827

**C**OMPAGNIE CROWN TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1130, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre SAUD TECH LTÉE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 2945, chemin Lake, ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, et BEN DE VINO, homme d'affaires, domicilié et résidant au 2945, chemin Lake, ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble des défendeurs: Saud Tech Ltée et Ben De Vino:

« Une propriété donnant sur l'avenue Argyle à Westmount, QC, connue comme étant la partie sud-ouest de la partie nord-ouest de la subdivision cent cinquante du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282-pte S.-O. de la pte N.-O. 150), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Montréal, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur à l'avant, sur sa limite sud-ouest, et (à l'arrière) sur sa limite nord-est, sur une profondeur de cent sept pieds et cinq dixièmes (107,5 pi) sur ses limites nord-ouest et sud-est. Cette propriété est bornée au sud-ouest par l'avenue Argyle, au nord-ouest par la subdivision cent cinquante

et un du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282-151), au nord-est par le reste dudit lot 282-150, et au sud-est par la subdivision cent quarante-neuf du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282-149); avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 559 de l'avenue Argyle à Westmount, QC. »

La mise à prix est fixée à 34 556,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATRIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 9 mars 1983.

28006-o

*Fieri Facias de Bonis et de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-012659-825

**C**OMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 618, rue Saint-Jacques, district et ville de Montréal, demanderesse, contre DEMETRIUS MANOLAKOS, résidant et domicilié au 1321, rue Sherbrooke ouest, appartement D41, ville et district de Montréal, et MIKEVASILLAS, 10240, Verville, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à Demetrius Manolakos:

« Un terrain situé sur la rue Fleury à Montréal, mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur sur une profondeur de soixante-douze pieds (72 pi) de profondeur, et connu et désigné comme étant constitué des resubdivisions suivantes:

a) la resubdivision un de la subdivision deux cent deux du lot originaire deux cent soixante-quinze (275-202-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) la resubdivision un de la subdivision deux cent un dudit lot originaire deux cent soixante-quinze

(275-201-1) sur le même plan officiel et dans le même livre de renvoi;

c) la resubdivision un de la subdivision deux cent dudit lot originaire deux cent soixante-quinze (275-200-01) sur le même plan officiel et dans le même livre de renvoi.

Avec le bâtiment dessus construit, portant les numéros 335, 339, 343 et 347 de la rue Fleury ouest, et dont le mur nord-est est mitoyen.

Sous réserve d'une servitude existant au profit de la propriété attenante, le tout tel qu'il appert de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 1234226.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, et sous réserve de toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou non apparentes, s'y rattachant, le tout sans exception. »

La mise à prix est fixée à 25 536,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TROISIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 9 mars 1983.

28007-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-048419-811

**V**ILLE DE MONTRÉAL, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social au 275, Notre-Dame est, Montréal, dit district, demanderesse, contre JOGINDER SINGH, gentilhomme, résidant et domicilié au 338, rue Notre-Dame est, Montréal, dit district, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

## L'immeuble de Joginder Singh:

« Un terrain donnant sur la rue Notre-Dame est, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-trois (63) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Est de la ville de Montréal, mesurant approximativement cent un pieds (101 pi) en front sur une profondeur irrégulière, et comprenant une superficie totale de mille deux cent quarante-quatre pieds carrés (1 244 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et plus ou moins. Y compris le bâtiment dessus érigé portant les numéros 334 à 338, rue Notre-Dame est.

Est retranchée dudit lot, une partie du lot original numéro soixante-trois (ptie 63) auxdits plan et livre de renvoi officiels du quartier Est de la ville de Montréal, de forme rectangulaire, délimitée au nord-est par une partie du lot numéro cinquante-huit, au sud-est par le lot numéro soixante et un du quartier Est, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro soixante-trois du quartier Est.

Ladite partie de lot mesurant vingt-deux pieds et sept pouces (22 pi 7 po) sur ses côtés nord-est et sud-ouest, sur une profondeur de vingt pieds et un pouce (20 pi 1 po) sur ses côtés sud-est et nord-ouest, comprenant une superficie totale de quatre cent cinquante-quatre pieds carrés (454 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, plus ou moins.

La limite nord-ouest est située à une distance totale de cent seize pieds et onze pouces (116 pi 11 po) sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame est, à une distance de cinquante-cinq pieds et neuf pouces (55 pi 9 po) le long du côté sud-ouest du lot numéro cinquante-six, cinquante-trois pieds (53 pi) le long de la limite sud-ouest du lot numéro cinquante-sept, huit pieds et deux pouces (8 pi 2 po) le long de la partie sud-ouest du lot numéro cinquante-huit. »

La mise à prix est fixée à 48 450,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le CINQUIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Montréal, le 16 mars 1983.

27983-0

## Québec

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-005601-823

S. 200-18-000081-834

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 145, côte du Passage, Lévis, district de Québec, QC, demanderesse, contre JEAN-GERMAIN HUOT, syndic, en sa qualité de syndic à la faillite de JACQUES BACON et MARIETTE GALARNEAU-BACON, 350, boulevard Charrest est, Québec, district de Québec, QC, défendeurs és qualités.

« Un immeuble situé en la cité de Lauzon, de figure irrégulière, à l'intersection de la route Trans-Canada (route no 132) et de la route Lallemand, formant partie de la subdivision deux du lot originaire quarante-neuf (49-2 ptie) du cadastre officiel révisé pour la paroisse de Saint-Joseph-de-Lévis, laquelle partie est plus particulièrement décrite comme suit: mesurant cent quatre-vingt-sept pieds et trois dixièmes (187,3 pi), soit cinquante-sept mètres et huit dixièmes (57,8 m) le long de la route numéro 132, deux cents pieds (200 pi), soit soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) en profondeur dans sa ligne est, quarante-six pieds et un dixième (46,1 pi), soit quatorze mètres et cinq centièmes (14,05 m) dans la ligne sud, deux cent vingt-cinq pieds (225 pi), soit soixante-huit mètres et cinquante-huit centièmes (68,58 m) dans sa ligne sud-ouest, quarante-six pieds (46 pi) soit quatorze mètres et deux centièmes (14,02 m) dans sa ligne nord-ouest, bornée au nord par ladite route numéro 132 (49-3), à l'est par les lots 49-2-1 et 49-1-2, au sud par le lot 49-1, au sud-ouest par la route Lallemand et au nord-ouest par un lopin de terre de figure triangulaire se trouvant à l'intersection de ladite route Nationale (route no 132) et de la route Lallemand et servant à élargir ladite intersection.

Avec en faveur dudit immeuble un droit de passage, à pied et en voiture, sur le lot 49-2-1 du cadastre susdit, telle que ladite servitude a été établie aux termes d'un acte de vente par M. Harry St-Pierre à Imperial Oil Limited suivant acte reçu devant A.E.P. Scott, notaire, le 26 septembre 1957 et dont copie a été enregistrée à Lévis, le 30 octobre 1957 sous le numéro 117131. Sujet ledit immeuble à une servitude de non-accès établie par le ministère de la Voirie aux termes d'un acte enregistré à Lévis, le 5 septembre 1972, sous le numéro 169990. Avec le garage dessus construit, portant le numéro d'immeuble 900, route Trans-Canada, Lauzon, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille cent quatre-vingt-quinze dollars et treize cents (22 195,13 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, local 34, Lévis, le DIX-NEUVIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28017-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-004359-829  
S. 0447-82

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 190, rue Racine, Loretteville, QC, district de Québec, demanderesse, contre PAVAGE CLAUDE T. & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 17, rue Longchamps, Saint-Émile, district de Québec, et CLAUDE TURGEON domicilié et résidant au 16, rue Longchamps, Saint-Émile, district de Québec, et YVES TURGEON, domicilié et résidant au 22½, rue Garneau, Saint-Émile, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, comme étant la subdivision vingt-trois du lot originaire mille deux cent dix-huit et la subdivision vingt-huit du lot originaire mille deux cent dix-huit (1218-23 et 1218-28), avec bâtisses, circonstances et dépendances placées à perpétuelle demeure, 38, rue du Coteau, Saint-Émile, QC ».

La mise à prix est fixée à six mille soixante-dix-sept dollars (6 077,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEIZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28018-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001116-834  
C.M.B. C 1718-82  
S. 200-18-000044-832

**VILLE DE BEAUPORT**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre DAME ROGER DUPUIS, 21, côte du Lac, Beauport, QC, défenderesse.

« De figure irrégulière, borné au nord-est, au sud-est et au nord-ouest par une partie du lot originaire quatre cent dix (410-P), borné au sud-ouest par une partie de la subdivision A du lot originaire quatre cent dix (410-A-P), mesurant cent vingt pieds (120 pi) plus ou moins dans sa ligne nord-est. De figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire quatre cent dix (410-P), borné au sud-est et au nord-ouest par une partie de la subdivision A du lot originaire quatre cent dix (410-A-P.), borné au sud-ouest par une partie du lot originaire neuf cent soixante et un (961-P.), une partie du lot originaire mille cent neuf (1109-P.), une partie du lot originaire mille cent huit (1108-P.) et une partie du lot originaire mille cent sept (1107-P.). La partie du lot originaire quatre cent dix (410-P.) et la partie de la subdivision A du lot originaire quatre cent dix (410-A-P.) contiennent en superficie neuf mille pieds carrés (9 000 pi<sup>2</sup>) plus ou moins, m.a. Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances. Localisation: 21, côte du Lac. »

La mise à prix est fixée à quatre mille quatre cent cinq dollars et cinquante cents (4 405,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28019-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000770-839  
C.M.B. C 1723-82  
S. 200-18-000049-831

**LA VILLE DE BEAUPORT**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre **LES ENTREPRISES B.C.O. INC.**, compagnie légalement constituée, ayant un bureau au 6645, place Delagrave, Charlesbourg, QC, défenderesse.

« Lot: 904-2-P.: de figure irrégulière, borné au nord-est par les parties de la subdivision deux, des lots originaux neuf cent quatre (904-2-P.), borné au sud-est par la subdivision deux, des lots originaux neuf cent quatre n.s. (904-2 n.s.), borné au sud-ouest par la resubdivision cent deux, de la subdivision un, du lot originaire neuf cent quatre (904-1-102), la resubdivision cent, de la subdivision un du lot originaire neuf cent quatre (904-1-100), la resubdivision quatre-vingt-dix-huit, de la subdivision un, un lot originaire neuf cent quatre (904-1-98), la resubdivision quatre-vingt-seize, de la subdivision un, du lot originaire neuf cent quatre (904-1-96), la resubdivision quatre-vingt-quatorze, de la subdivision un, du lot originaire neuf cent quatre (904-1-94), la resubdivision cent quatre-vingt-douze, de la subdivision un, du lot originaire neuf cent quatre (904-1-192), une partie de la resubdivision quatre-vingt-dix, de la subdivision un, du lot originaire neuf cent quatre (904-1-90-P.), une partie de la subdivision deux, du lot originaire neuf cent quatre (904-2-P.), borné au nord-ouest par une partie de la subdivision deux, du lot originaire neuf cent quatre (904-2-P.), la resubdivision soixante-neuf, de la subdivision deux, du lot originaire neuf cent quatre (904-2-69). Mesurant cent quatre-vingt-trois mètres (183 m) dans sa ligne nord-est, mesurant trente mètres (30 m) dans sa ligne sud-est, mesurant quinze mètres et cinq dixièmes (15,5 m), quarante et un mètres et treize centièmes (41,13 m), vingt mètres et cinquante-sept centièmes (20,57 m), quarante-huit mètres et un centième (48,01 m), quarante-huit mètres et cinquante-trois centièmes (48,53 m) dans ses lignes

sud-ouest, mesurant quatorze mètres (14 m) et quinze mètres et neuf dixièmes (15,9 m) dans ses lignes nord-ouest. Contenant en superficie trois mille sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés (3 788 m<sup>2</sup>), le tout avec circonstances et dépendances, tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Localisation: avenue Saint-Ignace. »

La mise à prix est fixée à mille quatre cent cinquante dollars et trente-cinq cents (1 450,35 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28020-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000417-829  
S. 200-18-000076-834

**CAISSE POPULAIRE DE STE-URSULE**, corps politique régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3455, boulevard Neilson, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre **ROLAND CARRIER**, restaurateur, domicilié et résidant au 3265, rue Rosemont, Sainte-Foy, district de Québec, et **HENRIETTE CARRIER**, gérante, domiciliée et résidant au 3265, rue Rosemont, Sainte-Foy, district de Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix-neuf du lot originaire numéro vingt-sept (27-79) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix mille cinq cents dollars (10 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser

au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28021-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000416-821  
S. 200-18-000077-832

**C**AISSE POPULAIRE DE STE-URSULE, corps politique régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3455, boulevard Neilson, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre ROLAND CARRIER, restaurateur, domicilié et résidant au 3265, rue Rosemont, Sainte-Foy, district de Québec, et HENRIETTE CARRIER, gérante, domiciliée et résidant au 3265, rue Rosemont, Sainte-Foy, district de Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les subdivisions cent trente et deux cent treize du lot originaire numéro vingt-sept (27-130 et 27-213) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à sept mille vingt-cinq dollars (7 025,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28022-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-005556-829  
S. 200-18-000092-831

**C**AISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DOSQUET, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2, rue Mrg-Chouinard, Dosquet, comté de Lotbinière, QC, G0S 1H0, demanderesse, contre JEAN-PIERRE MOISAN, domicilié et résidant au 1142, chemin Saint-Joseph, Saint-Flavien, comté de Lotbinière, QC, défendeur.

« Un terrain avec résidence principale et bâtiments de ferme dessus construits, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent vingt-huit (ptie 428) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-flavien, et ce terrain mesurant en front du chemin Saint-Joseph, soit dans sa ligne nord-est, deux cent soixante-neuf pieds (269 pi) et la ligne sud-ouest de ce terrain étant parallèle à la ligne nord-est et située à une distance de deux cents pieds (200 pi) du chemin Saint-Joseph et la ligne nord de ce terrain étant située à cent trente-six pieds (136 pi) du lot 427 appartenant à Raymond Demers en prenant les mesures le long du chemin Saint-Joseph et les lignes nord et sud de ce terrain étant parallèles aux lignes de division des lots 427, 428, 429, et ce terrain étant borné comme suit: au nord-est par le chemin Saint-Joseph, au nord par une partie du lot quatre cent vingt-huit (ptie 428) à être vendue à M. Jean-Marie Drolet, au nord-ouest et à l'ouest par la rivière Noire, au sud-ouest et au sud par le résidu du lot 428 à être vendu à M. Jean-Marie Drolet, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix mille sept cent trente et un dollars et cinquante cents (10 731,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGTIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28023-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-003848-822  
 S. 0436-82

**CAISSE POPULAIRE QUÉBEC-EST**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 510, rue Saint-François est, Québec, demanderesse, contre HÉLÈNE GIRARD, domiciliée et résidant au 34, Petit-Champlain, Québec, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro trois mille deux cent deux (3202) du cadastre de la ville de Québec, quartier Saint-Jean, avec toutes les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances et notamment la maison portant les numéros d'immeuble 684 et 690, rue d'Aiguillon, Québec. Le mur séparant le lot, objet des présentes, du lot numéro trois mille deux cent trois (3203) du même cadastre est mitoyen sur toute la profondeur de ce terrain; tel que le tout est mentionné dans un acte enregistré à Québec, sous le numéro 126236. Le mur de la bâtisse principale la séparant de celle construite sur le lot voisin numéro trois mille deux cent un (3201) du même cadastre est également mitoyen sur sa profondeur de trente-quatre pieds et quatre pouces (34 pi 4 po) à partir de la rue d'Aiguillon. Il y a, de plus, des présomptions de mitoyenneté du résidu du mur nord-est séparant le lot vendu du lot voisin 3201 et du mur nord-ouest séparant le lot vendu du lot 3286, du même cadastre, tel que mentionné dans le certificat de localisation préparé par l'arpenteur Jean Guérard, le 13 avril 1964. »

La mise à prix est fixée à quinze mille neuf cent sept dollars et cinquante cents (15 907,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, local 302, Québec, le SEIZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Québec, le 2 avril 1983.

28024-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-004597-824  
 S. 200-18-000038-834

**CAISSE POPULAIRE ST-ALBAN**, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Alban, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre ANDRÉ LE-FEBVRE, domicilié et résidant au 433, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur.

« Un terrain ou emplacement situé dans la municipalité du village de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro deux cent dix (210) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton, division d'enregistrement de Portneuf, avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 279, rue Principale, Saint-Alban, circonstances et dépendances. D'après le livre de renvoi officiel, le lot 210 est borné vers le nord-ouest par un chemin public ou la rue Principale du village de Saint-Alban, vers le sud-est et le nord-est par le lot originaire 209 et vers le sud-ouest par le lot originaire 207, et mesure en front quatre perches (4 per) sur sept perches et quinze pieds (7 per 15 pi) de profondeur, formant une superficie de trente et une perches et cent huit pieds (31 per 108 pi). »

La mise à prix est fixée à quatorze mille vingt-deux dollars et quarante cents (14 022,40 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

« Un terrain ou emplacement situé dans la municipalité de Saint-Ubalde, comté de Portneuf, connu et désigné comme étant la subdivision quarante du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246-40) et la subdivision un du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde, division d'enregistrement de Portneuf, avec une maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 433, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde, circonstances et dépendances; ledit lot numéro 246-40 mesure quarante-six pieds (46 pi) et quinze pieds (15 pi) au nord-est, cent quarante-trois pieds et huit dixièmes (143,8 pi) et trente et un pieds et cinq dixièmes (31,5 pi) au sud-est, trente-sept pieds et sept dixièmes

(37,7 pi) au sud-ouest, cinquante-huit pieds et cinq dixièmes (58,5 pi) et quatre-vingt-onze pieds et huit dixièmes (91,8 pi) au nord-ouest, mesures anglaises. Il contient une superficie de huit mille trois cent quarante-six pieds carrés (8 346 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises. À distraire de cedit lot 246-40, la partie ci-après décrite vendue à M. Jean-Jacques Filteau, savoir: enrg. 260884.

Un morceau de terrain situé dans la municipalité de Saint-Ubalde, mesurant vingt-sept pieds et six dixièmes (27,6 pi) dans sa ligne vers le sud-est et le nord-ouest, trente-neuf pieds et six dixièmes (39,6 pi) dans sa ligne vers le nord-est et trente-sept pieds et sept dixièmes (37,7 pi) dans sa ligne vers le sud-ouest, le tout à la mesure anglaise; borné vers le nord-est à une autre partie du même lot 246-40 restant à André Lefebvre, vers le sud-est et vers le sud-ouest à des parties du lot originaire 246 appartenant à Jean-Jacques Filteau et vers le nord-ouest à une autre partie du lot originaire 246 appartenant à Roland Girard. Connue et désignée comme partie de la subdivision quarante du lot originaire deux cent quarante-six (ptie 246-40) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde, division d'enregistrement de Portneuf. »

La mise à prix est fixée à neuf mille sept cent vingt-neuf dollars et quinze cents (9 729,15 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983. 28025-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-003095-820  
S. 200-18-000067-833

**CAISSE POPULAIRE ST-ALBERT LE GRAND**, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, demanderesse, contre SYLVIE ROBERGE *et al.*, domiciliée et résidant au 783, avenue Nérée-Tremblay, Sainte-Foy, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quarante-cinq (45-4 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 45-4, au sud-est par le lot 45-5, au sud-ouest par un chemin public, sans désignation cadastrale, et vers le nord-ouest par le lot 45-3, mesurant trente-trois mètres et un centième (33,01 m) au nord-est, cinquante-six mètres et quatre-vingt-un centièmes (56,81 m) au sud-est, dix-huit mètres et trois centièmes (18,03 m) et quinze mètres et trente-cinq centièmes (15,35 m) au sud-ouest, cinquante-sept mètres et quatre-vingt-un centièmes (57,81 m) au nord-ouest, contenant en superficie mille sept cent soixante-trois mètres carrés et deux dixièmes (1 763,2 m<sup>2</sup>), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix mille cinq cents dollars (10 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983. 28026-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-004489-824  
S. 200-18-000042-836

**CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE**, corps politique régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1310, 1<sup>re</sup> Avenue, Québec, demanderesse, contre DIANE BEAUDET, domiciliée et résidant au 65, rue Saint-Jean, Sainte-Catherine de Portneuf, Québec, et JEAN PIERRE ST-HILAIRE, domicilié et résidant au 65, rue Saint-Jean, Sainte-Catherine-de-Portneuf, QC, défendeurs.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant:

1. La subdivision numéro trois cent trente-six du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre

(584-336) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, ville de Québec, division d'enregistrement de Québec. Avec la maison portant le numéro d'immeuble 2359, avenue Maufils, ville de Québec, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit emplacement et notamment cette servitude de vue tel que le tout est mentionné à Québec, sans le numéro 884619.

2. Une partie de la subdivision numéro trois cent trente-cinq du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-335 ptie) du susdit cadastre, mesurant mesures anglaises, deux pieds (2 pi) de largeur par une profondeur de soixante-douze pieds et cinq dixièmes (72.5 pi). Le tout sans bâtisses, circonstances et dépendances. Cette partie est bornée comme suit: au nord-est par la rue Maufils, au nord-ouest par le lot 584-336, au sud-ouest par une ruelle (lot 584-322) et au sud-est par le résidu du lot 584-335. Tel que le tout se trouve actuellement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit emplacement. »

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent soixante-quatre dollars et vingt-cinq cents (3 964,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, local 302, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983. 28027-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001118-830  
C.P.Q. 200-02-006499-810  
S. 200-18-000008-837

**RENÉ OUELLET**, avocat, résidant et domicilié au 850, place Samuel-Rousseau, Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière, district de Québec, demandeur, contre **JEAN MILLORD**, propriétaire du lot 192-19 du

cadastre de la paroisse de Sainte-Émilie, Val-Alain, comté de Lotbinière, district de Québec, et résidant et domicilié au 104, du Ruisseau nord, Beloeil, province de Québec, défendeur.

« Le lot 192-19 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Émilie, comté de Lotbinière, avec bâtisses et dépendances dessus construites. »

La mise à prix est fixée à quatre cent cinquante-huit dollars et vingt-cinq cents (458,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le SEIZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983. 28028-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001119-838  
C.P.Q. 200-02-008397-822  
S. 200-18-000089-837

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT**, corporation légalement constituée par acte spécial du Parlement canadien, ayant un bureau au 900, place du Canada, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre **LOUIS GAUTHIER**, domicilié et résidant au 895, boulevard Lamontagne, Saint-Casimir, comté de Portneuf, défendeur.

« La subdivision un du lot originaire numéro trois cent soixante et onze (371-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Casimir, division d'enregistrement de Portneuf, avec une maison et une remise dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatre mille cent dix-huit dollars et vingt-cinq cents (4 118,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en

argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGTIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 2 avril 1983.

28029-0

## Richelieu

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Richelieu  
No 765-05-000153-82

**LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU RICHELIEU**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 26, place de l'Entraide, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre JEAN-YVON HOULE, domicilié et résidant au 15, rue Matton, Sorel, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Sorel, ayant front sur le côté sud-est de la rue Matton, connu et désigné au cadastre de la ville de Sorel comme étant formé des lots numéro quarante-quatre et quarante-cinq de la subdivision du lot originaire numéro mille cinq cent quatre-vingt-onze (nos 1591-44 et 1591-45), et partie du lot numéro quarante-trois de la subdivision du lot originaire numéro mille cinq cent quatre-vingt-onze (no 1591, ptie 43), ladite partie mesurant quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) de profondeur sur vingt pieds (20,0 pi) de largeur, mesures anglaises et plus ou moins; ladite partie du lot numéro 1591-43 est bornée en front ou vers le nord-ouest par la rue Matton, en profondeur ou vers le sud-est par partie du lot numéro 1591-50 de A. Desrosiers Ltée ou représentants, d'un côté ou vers le nord-est par le résidu dudit lot numéro 1591-43, et d'autre côté ou vers le sud-ouest par ledit lot numéro 1591-44; avec la maison dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 15 de la rue Matton, à Sorel et la piscine et généralement toutes dépendances. Avec et sujet à toutes servitudes et notamment celles enregistrées à Richelieu sous les numéros 120113, 120507 et 108445. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 16 128,00 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte à Sorel, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de MAI 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 16 mars 1983.

27971-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Richelieu  
No 765-02-000566-82

**ROSAIRE PATENAUDE**, domicilié et résidant au 301, rue Saint-Jacques à Napierreville, district d'Iberville, partie demanderesse, contre ALFRED GRÉGOIRE, domicilié et résidant au 3338, La Vérendrye, Tracy, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un terrain bâti situé en la ville de Tracy, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-trois de la subdivision du lot originaire numéro trente-deux (32-83) au cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, avec immeuble dessus érigé et portant le numéro d'immeuble 3338, LaVérendrye à Tracy, le tout tel qu'il se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 10 870,13 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Sorel, le 10 mars 1983.

27927-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour municipale — District de Richelieu

No 1-F-82

**LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social à l'hôtel de ville, 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre **LE CURATEUR PUBLIC**, en sa qualité de curateur à la succession de feu Julien Ferron, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'angle sud-est du chemin Saint-Roch et de la rue Champlain, connu et désigné comme étant formé :

1. de partie du lot numéro deux cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt (80-ptie 232) du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, mesurant trente-neuf pieds et cinq dixièmes (39,5 pi) dans sa limite nord et trente-cinq pieds (35,0 pi) dans sa limite est, lesdites limites nord et est formant un angle droit à leur jonction, le tout mesures anglaises; borné en front ou vers le nord-ouest par le chemin Saint-Roch, en profondeur ou vers l'est par autre partie dudit lot 80-ptie 232 de Jacques Davignon, d'un côté ou vers le nord par la rue Champlain et d'autre côté ou vers le sud par partie du lot 80-ptie 231 dudit cadastre ci-après désigné;

2. de partie du lot numéro deux cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt (80-ptie 231) du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, mesurant soixante-sept pieds (67,0 pi) dans sa limite sud et vingt-trois pieds et cinq dixièmes (23,5 pi) dans sa limite est, lesdites limites sud et est à leur jonction formant un angle droit; borné en front ou vers le nord-ouest par le chemin Saint-Roch, en profondeur ou vers l'est par autre partie dudit lot 80-ptie 231 de Jacques Davignon, d'un côté ou vers le sud par autres parties dudit lot 80-ptie 231 de Yvette Chouinard Nadeau et de Jacques Descheneaux, et, d'autre côté ou vers le nord par partie dudit lot 80-ptie 232 ci-haut décrit. Avec la propriété y érigée portant le numéro d'immeuble 400, chemin Saint-Roch, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 3 630,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel,

le **MARDI VINGT-QUATRIÈME** jour de **MAI 1983** à **QUATORZE** heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 17 mars 1983.

27972-0

**Saint-François***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauce

No 350-05-000018-828

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100); 440, boulevard Dorchester, Montréal, H2Z 1V7, partie demanderesse, contre **CLERMONT RODRIGUE**, domicilié et résidant au 3116, Lafontaine, Lac-Mégantic, G6V 2K6, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Frontenac, 5527, Frontenac, local 219, Lac-Mégantic, G6B 1H6, partie mise en cause.

« La resubdivision du lot numéro vingt de la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois (3-1-20) du village Agnès, canton de Ditchfield, division d'enregistrement de Frontenac. Un morceau de terrain situé à l'ouest de l'immeuble ci-dessus décrit mesurant quatre-vingt-douze pieds (92 pi) en front à l'est, de même qu'à la profondeur à l'ouest par une profondeur de cent pieds (100 pi). Sauf et à distraire la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois non subdivisé (3-1 n. s.) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel du village Agnès, canton de Ditchfield, division d'enregistrement de Frontenac et montrant les bornes suivantes: à l'est par la resubdivision numéro vingt (20) de la subdivision numéro un (1) du lot originaire numéro trois (3-1-20) ci-dessus décrit; d'un côté, au sud, par partie du même lot propriété de Michel Burns junior ou représentants; de l'autre côté, au nord, de même qu'à la profondeur, à l'ouest, à partie du même lot demeurant la propriété de Raymond Burns ou représentants. Les côtés nord et sud de cet emplacement sont le prolongement des lignes latérales de l'immeuble décrit en A (paragraphe a) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ladite propriété portant le numéro d'immeuble 3116, Lafontaine, Lac-Mégantic. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 15 875,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, Hôtel-de-Ville, bureau 219, Lac-Mégantic, QC, le MARDI TROISIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 14 mars 1983. 27928-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000843-827

**CAISSE POPULAIRE IMMACULÉE-CONCEPTION DE SHERBROOKE**, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 400, rue Galt ouest à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre CIE 80238 CANADA LTÉE, corps politique légalement constitué, sans adresse connue, et ROBERT CARDINAL, homme d'affaires, domicilié et résidant au 1135, rue Elgin à Sherbrooke, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Sherbrooke, mis en cause.

« La subdivision un du lot original sept cent vingt-trois (723-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Nord de la ville de Sherbrooke. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 239, rue Montréal, Sherbrooke, QC. ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 12 976,23 \$.

Pour être vendus au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI TROISIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 16 mars 1983. 27929-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-001435-82

**LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 75, rue Wellington nord, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre AUBERGE ROYALE (SHERBROOKE) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1900, rue King est, Fleurimont, partie défenderesse.

« Désignation des biens spécifiquement hypothéqués :

1. Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision du lot numéro dix-sept de la subdivision du lot original numéro vingt G (20-G-17-1 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5) du canton d'Ascot, plus amplement décrit comme suit: de figure irrégulière, borné vers le nord-est et vers le sud-est par le lot 20G-17 partie, vers le sud-ouest par le lot 20G-21, vers le nord-ouest par le lot 20G-17-1 partie (élargissement du chemin public); mesurant soixante-quinze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (75,65 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, cent vingt-deux pieds (122 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

2. Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-sept de la subdivision du lot original numéro vingt G (ptie 20G-17) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg 5) du canton d'Ascot, plus amplement décrit comme suit: de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 20G partie, vers le sud-est par les lots 20G-33, 20G-47 à 20G-53, vers le sud-ouest par les lots 20G-21 et 20G-17-1 partie, vers le nord-ouest par les lots 20G-17-1 partie, 20G-17 partie (élargissement du chemin public) et par la route nationale no 1; mesurant trois cents pieds (300 pi) dans sa ligne nord-est, six cents pieds (600 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent dix-sept pieds et trente-cinq centièmes de pied (217,35 pi) et soixante-quinze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (75,65 pi) dans ses lignes sud-ouest, cent vingt-deux pieds (122 pi), cent soixante-treize pieds et sept dixièmes de pied (173,7 pi), quarante pieds et six dixièmes de pied (40,6 pi) et deux cent soixante-quatre pieds et trois dixièmes (264,3 pi) dans ses lignes nord-ouest.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 1900, rue King est, Fleurimont, QC (Sherbrooke). Incluant une piscine mesurant vingt-huit pieds (28 pi) sur soixante-huit pieds (68 pi). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 102 417,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI TROISIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 17 mars 1983. 27930-o

### Saint-Maurice

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Maurice  
(La Tuque)  
No 425-05-000102-820

**M**ONSIEUR GUY LAROCHE, comptable agréé, en sa qualité de liquidateur aux affaires de la Société d'Entraide Économique de La Tuque Inc., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique, ayant un bureau au 290, Saint-Joseph, La Tuque, district de Saint-Maurice, partie demanderesse, contre FERNAND HOULE, ferblantier, résidant et domicilié au 447, rue Saint-Louis, La Tuque, district de Saint-Maurice, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR, division d'enregistrement de La Tuque, mis en cause.

« Un lot de terre ou emplacement, de figure parallélogrammatique, situé en la ville de La Tuque, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle numéro cent un du lot originaire numéro vingt-quatre A (lot no 24-A-101 ptie) du cadastre fait pour le rang Un, canton de Mailhot, division d'enregistrement de La Tuque; borné vers le nord par une partie du lot 24-A-101, vers l'est par le lot 24-A-99 étant la rue Saint-Louis, vers le sud par le lot 24-A-100 étant la rue Saint-Georges, et vers l'ouest par le lot 24-A-102; mesurant vers le nord cinquante pieds (50 pi, soit 15,2 m), vers l'est quarante-quatre pieds (44 pi, soit 13,4 m), vers le sud cinquante pieds (50 pi, soit 15,2 m), et vers l'ouest quarante-quatre pieds (44 pi, soit 13,4 m), contenant une superficie de deux mille deux cent vingt pieds carrés (2 220 pi<sup>2</sup>, soit 204,5 m<sup>2</sup>) mesures anglaises, avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout existe présentement, avec les servitudes actives et passives.

apparentes et non apparentes attachées audit immeuble. »

Cet immeuble est grevé d'une hypothèque de premier rang en faveur de la Caisse d'Entraide Économique de La Tuque pour un montant de vingt-deux mille cinq cent cinquante dollars (22 550,00 \$).

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 7 779,87 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Tuque, au 582, rue Commerciale, le CINQUIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif,*  
LIONEL FORTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
La Tuque, le 10 mars 1983. 27935-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Maurice  
Nos 500-02-030083-807  
410-18-000004-81

**L**AURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 215, rue Saint-Jacques ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre RICHARD G. PEPPER, domicilié et résidant au 2216, Prud'Homme, en les ville et district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement situé à Saint-Mathieu, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot huit dans le Quatorzième Rang du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan (partie 8, rang 14), mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent dix pieds (110 pi) de profondeur à l'est et cent quinze pieds (115 pi) de profondeur du côté ouest, mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit, savoir: en front, vers le sud, par un chemin privé (rue Houle), en profondeur, vers le nord, par la décharge du lac Brûlé, dans un côté par Roland Houle et de l'autre côté par Jacques Houle (maintenant Jean Houle) ou représentants. Avec le chalet dessus construit ainsi que son contenu sans exception, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 525,00 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shawinigan, district de Saint-Maurice, 212, 6<sup>e</sup> Rue, Shawinigan, le DOUZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CHANTAL PATRY.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 17 mars 1983.

27961-o

## Terrebonne

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-001581-820

**M**ARCEL BEAUDRY, domicilié et résidant au 699, rue Grand-Cinq, Sainte-Rosalie, partie demanderesse, contre DAME DORIS DALLAIRE, domiciliée et résidant au 1120, rue Richard, Blainville, et DAME FRANCINE DALLAIRE, domiciliée et résidant au 1224, boulevard Labelle, Blainville, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Labelle en la ville de Blainville, connu et désigné comme une partie du lot numéro sept cent soixante-seize (ptie 776) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; mesurant cent soixante-dix pieds (170 pi) de largeur par trois cent cinquante pieds (350 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: en front, vers l'ouest, par la lisière de terrain appartenant au Gouvernement de la province de Québec, d'un côté, vers le sud, par l'emplacement d'Albert Turcot ou représentants, en arrière, vers l'est, par la propriété d'Albert Turcot ou représentants et de l'autre côté, vers le nord, par partie dudit lot 776 appartenant à Helen Wajsfus ou représentants. Avec maison ou autre bâtisse y érigées portant les numéros d'immeuble 1224 et 1226 dudit boulevard Labelle. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 655,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 18 mars 1983.

28008-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-1899-815

**L**A CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs à Saint-Hippolyte, district judiciaire de Terrebonne, partie demanderesse, contre CAMILLE MARCEAU, domicilié et demeurant au 6869, rue Marquette, appartement 2, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Hippolyte, division d'enregistrement de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit B (28B-33), cadastre de la paroisse de Saint-Hippolyte, rang 8, canton de Kilkenny, avec toutes les servitudes actives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 702,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 18 mars 1983.

28009-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Terrebonne  
 No 715-02-000288-810

**C**ORPORATION MUNICIPALE DE VAL-MORIN, corps politique et corporatif, légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à Val-Morin, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ANDRÉ PAUL LAPOINTE, domicilié et résidant au 9485, Basile-Routhier, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Val-Morin, district de Terrebonne, pris à même le lot numéro vingt-trois (ptie 23), dans le rang Dix (10), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur, cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, ledit emplacement commençant à huit cent cinquante pieds (850 pi) au nord-est de l'autoroute Montréal-Mont-Laurier et borné comme suit: en front, au nord-ouest, par une route privée de vingt-cinq pieds (35 pi) de profondeur (appelée la 13<sup>e</sup> Avenue), en arrière, au sud-est et des deux côtés, par un résidu dudit lot numéro vingt-trois (23) appartenant à Tancrede Legault ou représentants. Avec une maison dessus érigée portant le numéro 61 de ladite avenue 13. Avec un droit de passage à pied, en véhicule ou autres sur cette route privée de vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur, de l'autoroute Montréal-Mont-Laurier à la rivière du Nord, le tout tel que constitué. »

La mise à prix est fixée à 561,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670<sup>e</sup> C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 18 mars 1983.

28010-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Terrebonne  
 No 700-02-000213-828

**R**OMUALD VEUILLEUX, demeurant et domicilié au 106, rue Deslauriers, Sainte-Rose, ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE MÈNARD, demeurant et domicilié au 1082, Biencourt, appartement 3, Pont-Viau, ville de Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Sophie, dans le comté de Terrebonne, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent vingt-huit (ptie no 428) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, lequell emplacement mesure cent cinquante pieds (150 pi) de largeur des côtés est et ouest par cent pieds (100 pi) de profondeur des côtés nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins. Ledit emplacement est borné à l'ouest par le chemin privé qui est la continuation du chemin no 427-46; du côté est et sud par partie du même lot propriété du vendeur; du côté nord par partie du même lot propriété d'André Laporte. La ligne nord dudit emplacement est situées à cent cinquante pieds (150 pi) au sud de la ligne de division entre les lots nos 427 et 428. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 2 717,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670<sup>e</sup> C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1983 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif

Cour provinciale

Saint-Jérôme, le 18 mars 1983.

28011-o

## Trois-Rivières

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 405-05-000577-825

S. 400-18-000015-838

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B1, art. 100) avec siège social et régional au 150, rue Marchand, Drummondville, district de Drummond, demanderesse, contre JACQUES BERGERON, homme d'affaires, faisant affaires sous la raison sociale Brasserie Champlain Enr., 5415, de Boulogne, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot numéro trois cent vingt-sept (327-1) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le sud et le sud-est par partie non subdivisée du lot 327 (rue Champlain) vers le nord-ouest par le lot 328-1 où il mesure cinquante pieds et contenant la superficie de cent trente-sept pieds carrés, mesures anglaises (137 pi<sup>2</sup>).

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot numéro trois cent vingt-huit (328-1) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné, en front, vers le sud-ouest par la rue Saint-Roch où il mesure cinquante-sept pieds et quatre dixièmes, vers le nord-ouest par le lot 329 où il mesure quatre-vingt-cinq pieds et quatre dixièmes, vers le nord-est par le lot 328-1 où il mesure soixante et un pieds, vers le sud-est par partie du lot 328 dans la rue Champlain où il mesure trente-neuf pieds et soixante-dix-huit centièmes et par le lot 327-1 où il mesure cinquante pieds et contenant en superficie de cinq mille trois cent vingt-quatre pieds carés, mesures anglaises, tels emplacements étant situés sur la rue Saint-Roch en la cité de Trois-Rivières, avec une maison à quatre logements dessus construite, circonstances et dépendance, laquelle maison portant les numéros d'immeubles 376, 378, 380 et 382 de ladite rue Saint-Roch en la cité de Trois-Rivières. »

La mise à prix est fixée à 24 980,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, Trois-Rivières, dit district, le MARDI TROISIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 16 mars 1983.

27936-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-001002-824

S. 400-18-000012-835

**C**AISSE POPULAIRE SAINTE-MADELEINE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 399, boulevard Sainte-Madeleine, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre TROTTIER MICHAUD GUY & ASS. INC., ès qualités de syndic à l'actif de COUVRE-PLANCHERS BEAULAC INC. et de ROGER BEAULAC, ayant un bureau au 1505, rue Royale, cité et district de Trois-Rivières, et ARTHUR BEAULAC et LUCIENNE GAUTHIER-BEAULAC, tous deux résidant et domiciliés au 363, rue Saint-Laurent, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement situé au sud-ouest de la rue Saint-Laurent en la cité de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant la subdivision un de la subdivision trois cent cinquante-deux du lot originaire numéro cent soixante-huit (168-352-1), tel que cadastré. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 365, rue Saint-Laurent, Cap-de-la-Madeleine. »

La mise à prix est fixée à 20 416,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATRIÈME jour de MAI 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 16 mars 1983. 27937-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 400-05-000278-821  
S. 400-18-000087-829

**FIDUCIE PRÊT ET REVENU**, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Montréal, dit district, demanderesse, contre UNIRACOR LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Bécancour, district de Trois-Rivières, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Trois-Rivières, dit district, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet I, 3050, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue du Quai en la ville de Bécancour, étant le lot cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire sept cent huit (708-55) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Notre-Dame de La Nativité de Bécancour, avec bâtisse y érigée.

Ainsi que le mobilier, les équipements, la machinerie qui sont immeubles par nature ou par destination.

Un terrain vacant situé dans la ville de Bécancour, connu et désigné comme étant le lot huit de la subdivision du lot originaire huit cent soixante-dix-neuf (879-8) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly. »

La mise à prix est fixée à 962 880,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour,

district de Trois-Rivières, le VENDREDI TREIZIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 17 mars 1983. 27938-o

## Vente(s) pour taxes, avis de publication

### Ville de Chandler

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Léo Dubois, greffier de la susdite municipalité, que conformément à l'article 730 du Code municipal, la liste et l'avis de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes ont été publiés deux fois au journal « Le Havre », les 22 février et 1<sup>er</sup> mars 1983.

Chandler, le 15 mars 1983.

27973-o

*Le greffier,*  
LÉO DUBOIS.

## Erratum

### Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 1149 de l'édition numéro 10 du 12 mars 1983. Au troisième paragraphe nous aurions dû lire: « **Remplacer: les lots 93-82A, 93-82B** » au lieu de: « **Remplacer: les lots 93-82a, 93-82b** ».

27904-o

## INDEX

	Page
<b>AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'</b>	
PAYS-D'EN-HAUT, MRC ( <i>Prolongation d'un délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i> ) .....	1460
SAINT-ROBERT-BELLARMIN, MUNICIPALITÉ ( <i>Requête</i> ) .....	1460
<b>AVIS DIVERS</b>	
SAINT-JÉRÔME, VILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> ) .....	1461
SUCCESSION RÉNALD BOISVERT ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	1462
<b>CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE</b>	
<b>DEMANDES</b>	
ARCHAMBAULT, MARIE YOLANDE GINETTE FRANCINE .....	1462
AUBUT, MARIE PHILOMÈNE .....	1462
BERNIER, MARIE LINE .....	1462
CASTONGUAY, JOHANNE .....	1462
COUSINEAU, RICHARD .....	1462
DE PIERRO, ANNA JUISEPPINA .....	1463
DE SANCTIS, GUIDO .....	1463
ELIAS, ALVIN ESSA ABDALLA .....	1463
FUCHS, IOSIF .....	1463
GENEST, ROBERT .....	1463
GERVAIS, MARIE IRÈNE SUZÈLE .....	1463
HOLCZER, MICHAEL ANTHONY .....	1463
LACHAPELLE, LINDA .....	1463
LANGLOIS, MANON .....	1464
LAROUCHE, MARIE-LAURENTIENNE .....	1464
LEVESQUE, DANIELLE .....	1464
MAHEUX, ODILON .....	1464
MORASSE, PHILIBERT .....	1464
MOREAU, MARIE DENISE ANNETTE .....	1464
PAYETTE, GEORGETTE .....	1464
PECKER, RICHARD KEVIN .....	1464
PÉPIN, ROSAIRE .....	1465
PESANT, JOSEPH FERDINAND RENÉ .....	1465
ROTTENBERG, MAXINE .....	1465
THIBAULT, JOSEPH SAMUEL .....	1465
TURGEON, MARIE NICOLE GHISLAINE .....	1465
VALOIS, LISANNE .....	1465
ZAURRINI, MENICA .....	1465
<b>CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)</b>	
CHARBONNEAU (PIERRE) & CIE LTÉE. c. PAUL MOISAN ( <i>ET AL.</i> ) .....	1465
<b>COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES</b>	
<b>DEMANDES DE DISSOLUTION</b>	
ADMINISTRATION BLUNDELL LTÉE .....	1466
ALTA CONSTRUCTION CIE LTÉE .....	1466
APPARTEMENTS ST-MARC LTÉE (LES) .....	1466
AS DU DÉBOSSÉLAGE INC. (L') .....	1466
AUTOS ROBERT BÉDARD (1976) INC. .....	1466
BERK (MICHAEL) INC. .....	1466
BLUNDELL MANAGEMENT LTD .....	1466
BRIDGE MACHINERY COMPANY .....	1466
CEEDEE INC. .....	1466
CIE DE GESTION KELCOR .....	1467

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES**

Page

**DEMANDES DE DISSOLUTION — suite**

COMPAGNIE IMMOBILIERE PMR INC. (LA) .....	1467
CORPORATION DE STATIONNEMENT DRUMMOND-MÉDICAL .....	1467
DAOUST (LÉO) CONSTRUCTION MARITIME INC. ....	1467
DRUMMOND-MEDICAL PARKING CORP. ....	1467
D.M. EXPORTS INC. ....	1467
ENTRÊPÔTS FRIGORIFIQUES LABERGE INC. (LES) .....	1467
ENTREPRISES LOUIS-MARIE TÉTRAULT INC. (LES) .....	1468
EXPORTATIONS D.M. INC. (LES) .....	1468
GESTION MAGELLA VINCENT INC. ....	1468
IDÉFIX DE VAL BÉLAIR INC. ....	1468
IMMEUBLES GÉRARD BLACKBURN LTÉE (LES) .....	1468
KELCOR MANAGEMENT CO. ....	1467
LAMPES GARNEAU INC. (LES) ....	1468
LABORATOIRE D'ENTACRYL INCORPORÉE .....	1468
LAVAL RÉFRIGÉRATION INC. ....	1468
LEMIEUX (GUY) INC. ....	1468
LÉONARD (J.R.) (MONTRÉAL) INC. ....	1468
MACHINERIES DU NORD-OUEST DU QUÉBEC LTÉE (LES) .....	1469
MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTÉE .....	1469
MAISON D'AUJOURD'HUI ST-JOVITE LTÉE (LA) .....	1469
NOLIN (GÉRARD) (1975) LTÉE .....	1469
PARK & SHOP INC. ....	1469
TAVERNE DEPELTEAU LTÉE .....	1469
VAILLANCOURT (LÉO & JEAN-PAUL) INC. ....	1469

**DIVERS**

FORMULAIRES PRESCRITS POUR L'APPLICATION DE LA PARTIE IA DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES .....	1469
FORMULES D'APPLICATION DES PARTIES I, II ET III DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES .....	1484

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

2151-3957 QUÉBEC INC. ....	1435
2151-8857 QUÉBEC INC. ....	1435
2151-8865 QUÉBEC INC. ....	1435
2151-8873 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-0267 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-0408 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-0812 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-0838 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-0986 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1000 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1018 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1026 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1034 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1075 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1091 QUÉBEC INC. ....	1435
2152-1109 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-1117 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-1216 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-1224 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-1232 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2123 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2297 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2453 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2487 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2511 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2552 QUÉBEC INC. ....	1436

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

2152-2594 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2651 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2701 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2875 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-2883 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-3113 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-3154 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-3261 QUÉBEC INC. ....	1436
2152-3295 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4038 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4053 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4111 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4129 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4137 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4236 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4244 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4251 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4269 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4277 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4285 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4293 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4301 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4319 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4327 QUÉBEC INC. ....	1437
2152-4442 QUÉBEC INC. ....	1437
ACCOMMODATION J.A.C. (1983) INC. ....	1437
ALIMENTS DIMADO INC. (LES) ....	1437
AQUABRIZE INC. ....	1438
ARB-O-FLEURS INC. ....	1438
ASSURANCES CLOUTIER & CLOUTIER INC. (LES) ....	1438
ASSURANCES MAURICE BILLETTE INC. (LES) ....	1438
ATELIER MÉCANIQUE ST-DAMASE INC. ....	1438
AUTOMOBILES MOLRO INC. ....	1438
AUTOS ST-ÉDOUARD INC. ....	1438
BÂTISSEURS CHEVRONNÉS INC. (LES) ....	1438
BÉRUVA INC. ....	1438
BÉTON MOBILE L-CY INC. ....	1438
BIENVENU (R.) EXCAVATION INC. ....	1438
BOIS FRANCS L'ISLET SUD INC. (LES) ....	1438
BOÎTE LE KAROU INC. (L.A) ....	1438
BOUTIQUE ANDREY INC. ....	1438
BOUTIQUE D'ANIMAUX ROUKI INC. ....	1438
BOUTIQUE JOAB INC. ....	1438
BOUTIQUES L.D. INC. (LES) ....	1438
BREUVAGES CHARLEVOIX INC. ....	1438
BRILL-O-NET INC. ....	1438
CABLO-SELEC (KAMOURASKA) INC. ....	1439
CARRIER (L.) SPORT INC. ....	1439
CARTON-L INC. ....	1439
CASSE-CROÛTE LE BLEUT INC. ....	1439
CENTRE DE CONFORT ÉLECTRIQUE BOUILLÉ-MONGEON LTEE ....	1439
CENTRE DE SYNERGIE INTERNATIONAL INC. ....	1439
CENTRE DENTAIRE PIE IX INC. ....	1439
CHAUSSURES J.D. INC. ....	1439
CHICOINE (F.) CONSTRUCTIONS INC. ....	1439
CLINIQUE VISUELLE BERNARD POIRIER INC. ....	1439
CLUB C.H.M. INC. ....	1439
COLLIN (ROGER) INC. ....	1439
COMMUNICATION PICARDIE INC. ....	1439

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

COMPAGNIE BARATON INC. (LA) .....	1439
CONCEPT-ACTION INC. ....	1439
CONSTRUCTIONS THÉO LAROUCHE INC. (LES) .....	1439
CONSULTANTS N.R.G. INC. ....	1439
CONSULUTHANE INC. ....	1439
COURTIERS G.F. INC. ....	1439
CROISIÈRES D'ANTY INC. (LES) .....	1440
DALLAIRE (GILLES D.) & CIE INC. ....	1440
DAVID (ARNAUD) INC. ....	1440
DÉLICES DE L'ÉRABLE DE BEAUCE (1983) INC. (LES) .....	1440
DÉPANNEUR AGRICOLE ST-JEAN INC. ....	1440
DÉPANNEUR ST-RÉGIS INC. ....	1440
DIFFUSION PERREAULT INC. ....	1440
DISTRIBUTION HUGO INC. ....	1440
DISTRIBUTION LÉONARD INC. ....	1440
DISTRIBUTIONS NABCO INC. ....	1440
DONNÉMATIQUE LTÉE .....	1440
DOREX INC. ....	1440
E & NUNI SANDWICHS INC. ....	1440
ÉMIGEN INC. ....	1440
ENSEIGNES INTER-MÉDIA INC. (LES) .....	1440
ENTREPRISES CLAUDE LEPAGE INC. (LES) .....	1440
ENTREPRISES DOLAIN LTÉE (LES) .....	1440
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES & COMMERCIALES B.V.L. LTÉE (LES) .....	1440
ENTREPRISES JAMES CLOUTIER INC. (LES) .....	1440
ENTRETIENS GUY NADEAU INC. ....	1441
ÉPICERIE ST-JEAN-BAPTISTE INC. ....	1441
EPOXICOTE INC. ....	1441
EURYTHMIE INC. ....	1441
EXCAVATION ROGER DENIS INC. ....	1441
FAMILLE DUFOUR CAP-AUX-PIERRES INC. ....	1441
FERME ANGÉLINO INC. ....	1441
FERME BERLUNIER INC. ....	1441
FERME C. ET A. CHAMPAGNE INC. ....	1441
FERME GAGNÉ & FILS INC. ....	1441
FERME L. ET S. MORENCY INC. ....	1441
FERME PATOINE & FRÈRES INC. ....	1441
FONDACTIONS ANTOINE CÔTÉ INC. (LES) .....	1441
FONTAINE (D. S.) INC. ....	1441
FORAGE ROYAL INC. ....	1441
GARAGE LACROIX & BRETON INC. ....	1441
GÂTERIE PLUS INC. (LA) .....	1441
GENER INC. ....	1441
GESTION BECHEL INC. ....	1441
GESTION BENOIT BEAUDOIN INC. ....	1442
GESTION CHRISTIANE BUSQUE INC. ....	1442
GESTION ET PROMOTION G.T.L. INC. ....	1442
GESTION GASTON BEAUDOIN INC. ....	1442
GESTION GUY RANCOURT INC. ....	1442
GESTION JACQUES LAMARCHE INC. ....	1442
GESTION J.J. CÔTÉ INC. ....	1442
GESTION KELLER — PFENNINGER INC. ....	1442
GESTION L. LATOUR INC. ....	1442
GESTION MARTIAL DAoust INC. ....	1442
GESTION M. CHAUSSÉ INC. ....	1442
GESTION M. M. C. INC. ....	1442
GESTION SOLANGE BUSQUE INC. ....	1442
GESTION WOTTON INC. ....	1442
GESTION & DONNÉES C.D.P. INC. ....	1442

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

Page

GESTIONS RICHARD J. DOWNEY INC. ....	1442
GESTO-PAYE INC. ....	1442
GROLEAU (F.L.) INC. ....	1442
GROUPE ALTIS INC. (LE) ....	1442
GROUPE C.M. INC. ....	1443
GROUPE PROMO-VIE INC. ....	1443
GUIMONT (LOUIS) INC. ....	1443
IMMEUBLES FORTIN DE LAUNIERE INC. (LES) ....	1443
IMMEUBLES F.N.F. INC. (LES) ....	1443
IMMEUBLES TRAC INC. (LES) ....	1443
IMPRIMERIE ABCO INC. ....	1443
INDUSTRIES DU HOCKEY CANADIEN (1983) INC. (LES) ....	1443
INFORANCE INC. ....	1443
INVESTISSEMENTS MÉKA INC. ....	1443
INVESTISSEMENTS RICHARD GOSSELIN INC. ....	1443
INVESTISSEMENTS R.E.N.T.Y INC. (LES) ....	1443
LEQUIN ÉLECTRIQUE INC. ....	1443
LINGERIE LUCIENNE INC. ....	1443
LOGISCIENCE INC. ....	1443
LOGOCIEL INC. ....	1443
MAÇONNERIE DUBÉ, LEROUX INC. ....	1443
MAÇONNERIE LA CHAUDIÈRE INC. ....	1444
MAINTENANCE ADR INC. ....	1444
MAISON DU MEUBLE NON-PEINT YVON DESAUTELS INC. (LA) ....	1444
MAISONS ROGER ASHBY LTÉE ....	1444
MARCHÉ D'ALIMENTS J.M.H. LTÉE ....	1444
MARCHÉ LA FONTAINE INC. ....	1444
MARCHÉ TRAIT-CARRÉ INC. ....	1444
MATHIEU (ROSAIRE) INC. ....	1444
MERCIER GAZ BAR ÉPICIER DÉPANNEUR INC. ....	1444
MICRO — CONTACT INC. ....	1444
M.L. ENTRETIEN & SERVICE INC. ....	1443
NETTOYEUR CARLETON INC. ....	1444
NOËL (JEAN) AUTO INC. ....	1444
OPTIQUE 2000 INC. ....	1444
PEINTURES ET DÉCORATIONS LAVAL INC. ....	1444
PITRE (J.) SERVICE INC. ....	1444
PLACEMENTS J.-P. CANTIN INC. ....	1444
PLACEMENTS PERROT INC. (LES) ....	1444
PLOMBERIE H.P. LECLERC LTÉE ....	1444
POINT MICRO INC. ....	1445
PRO INSPEC INC. ....	1445
PRODUCTIONS DU KLAXON INC. (LES) ....	1445
PULLCANA INC. ....	1445
QUINCAILLERIE ST-OMER INC. ....	1445
RADIATEURS COWANSVILLE INC. ....	1445
RÉFRIGÉRATION — AIR CLIMATISÉ J.O. INC. ....	1445
RÉNOVATION AZTECH INC. ....	1445
RÉNOVATION VICTO INC. ....	1445
RESTAURATION MULTIBEC INC. (LA) ....	1445
SALON G.D. CHAUSSURES LTÉE ....	1445
SERVICE DE NETTOYAGE YVANNA INC. ....	1445
SERVICES PHARMAPOP INC. ....	1445
SOCIÉTÉ DE GESTION I.S.D. INC. ....	1445
SOCIÉTÉ DE GESTION JEAN SERGE GOULET INC. ....	1445
SOCIÉTÉ DE TRADUCTION LES MOTS POUR LE DIRE INC. (LA) ....	1445
STATION SERVICE PHILIPPE CÔTÉ INC. ....	1445
STRATÉGIE TRANS-ARTISTIQUE INC. ....	1445
SYSTÈMES INFORM'HÔTEL INC. ....	1445

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

TAXI P.A.Q. INC. ....	1446
TERRASSEMENT J. ROUSSEAU & FILS INC. ....	1446
TOIT NORMAND (1983) INC. (AU) ....	1446
TRANSPORT DE CAMIONS ROY INC. ....	1446
TRANSPORT JEAN-PAUL ARCHAMBAULT INC. ....	1446
TRANSPORT SYLVAIN ST-ONGE INC. ....	1446
TREMBEC INC. ....	1446
TREMBLAY (R.) ASSURANCE INC. ....	1446
VINFRO INC. ....	1446

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION**

1359-3132 QUÉBEC INC. ....	1446
ACOUST-ISO INC. ....	1446
ALUMINIUM MOBILE INC. ....	1446
ANTIQUITÉS LES SARCELLES INC. ....	1446
APPAREILS ORTHOPÉDIQUES B.B.G., INC. ....	1446
APPROVISIONNEMENT ATLANTIQUE INC. ....	1447
ASSURANCES DIONNE & LEGAULT INC. ....	1447
ASSURANCES KIROUAC, MORENCY, ROBITAILLE INC. ....	1447
ASSURANCES LEGAULT ET BILODEAU INC. ....	1447
AUTOBUS ASTON INC. ....	1447
BIJOUTHÈQUE INC. ....	1447
BLAIS & LANGLOIS INC. ....	1447
BOILY (NAP.) INC. ....	1447
BOUCHER, LEBLANC, AMIREAULT, ST-JEAN INC. ....	1447
BOUCHER, LEBLANC, AMIREAULT INC. ....	1447
BOUTIQUE DES SPORTS DU RICHELIEU INC. ....	1447
BROCHU (A.) & FILS INC. ....	1447
CAFÉ-ANTIQUITÉS LES SARCELLES INC. ....	1446
CHAUSSURES PERREAULT INC. ....	1447
COMPAGNIE McNICOLL LIMITÉE (LA) ....	1447
CONFECTION HAROON INC. ....	1447
CONFECTIONS LAMARTINE INC. (LES) ....	1447
CONSTRUCTION MÉDAILLON INC. ....	1447
CONSTRUCTIONS J.M.R. INC. (LES) ....	1447
C.J.M.D. CHIBOUGAMAU INC. ....	1447
DAMILO INC. ....	1447
DESSIN SEBESTIK INC. ....	1448
DESSIN TECHNIQUE ET GRAPHIQUE, JACQUES ET RÉAL INC. ....	1448
DESSIN TECHNIQUE ET GRAPHIQUE JACQUES PROULX INC. ....	1448
DÉVELOPPEMENTS ZODIAC INC. ....	1451
DISTRIBUTIONS J.L.S.P. INC. (LES) ....	1448
DYNAMITAGE R.D.D. LTÉE ....	1448
ÉLÉGANT BRASSIÈRE INC. ....	1448
ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE INC. ....	1448
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE ET GÉNÉRALE RON (QUÉBEC) INC. ....	1448
ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ BELVÈDÈRE LTÉE ....	1448
ENTREPRISES CREASPEC INC. (LES) ....	1448
ENTREPRISES DENIS BOISVERT INC. (LES) ....	1448
ENTREPRISES GUY SAUVÉ INC. ....	1448
ENTREPRISES POIRIER & TREMBLAY, LTÉE (LES) ....	1448
ENTREPRISES SUPERLITHO INC. (LES) ....	1448
FENÊTRES VIMAT INC. (LES) ....	1448
FERMES DE POULETS FOREST VIEW LTÉE (LES) ....	1448
GAGNÉ (PATRICK) & FILS INC. ....	1448
GRANDMONT & FILS LTÉE ....	1448
HAUTVOIX INC. ....	1448
HOLDING PRAMLEY LTÉE (LE) ....	1449
HUILES BELOEIL, ST-HILAIRE INC. (LES) ....	1449

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**

Page

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

IMMEUBLES DACO INC. (LES) .....	1449
IMMEUBLES FARADEx INC. ....	1449
IMMEUBLES LION INC. ....	1449
IMMEUBLES T.D. INC. ....	1449
IMPRIMERIE LAURENTIENNE (ST-JÉRÔME) LTÉE .....	1449
IMPRIMERIE LITHOSCRIBE INC. ....	1449
INDUSTRIES DE COUTURE PUCCINI LTÉE (LES) .....	1449
INDUSTRIES H.R.E. LTÉE (LES) .....	1449
INDUSTRIES LONGCHAMPS LIMITÉE (LES) .....	1449
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LANGLOIS (GRANBY) INC. (LES) .....	1449
INVESTISSEMENTS FERCAM LTÉE .....	1449
ISOLATION S.D.W. INC. ....	1449
KAREN-LYNN FASHIONS LTD. ....	1449
KVB LTÉE .....	1449
LACASSE (JOSEPH) & FILS INC. ....	1449
LAPOINTE (JOS.) & FILS LTÉE .....	1449
LAURENCE & FRÈRES CONSTRUCTEURS LTÉE .....	1450
LIBRAIRIE L'ALPHABET INC. ....	1450
LOCATION D'AUTOMOBILES K.R.T. INC. ....	1450
MAINTENANCE D'ENSEIGNES A. D. INC. ....	1450
MARCHÉ RÉAL CHARTIER INC. ....	1450
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CORMIER INC. ....	1450
MEUBLES PAUL DESAULNIERS INC. ....	1450
NETTOYEUR CLAUDE HAMEL INC. ....	1450
OUTILLAGE ET AIGUISAGE OTO INV. ....	1450
OUTILLAGE & AIGUISAGE OTELLO INC. ....	1450
PÉPINIÈRE STE-ROSE INC. ....	1450
PERSONNEL ADHOC INC. ....	1450
PETIT TROT (BAIE-COMEAU) INC. (AU) .....	1450
PLACEMENTS DENLAB INC. ....	1450
PLACEMENTS LASER LTÉE (LES) .....	1450
PLACEMENTS S.L.S. INC. ....	1450
PROCURE ECCLÉSIASTIQUE INC. ....	1450
RU-KO INC. ....	1450
SALON DES VIANDES DU LYON LTÉE .....	1450
SALON DES VIANDES PIERRE DESAUTELS LTÉE .....	1450
SÉGUIN & LEGAULT INC. ....	1450
SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION DE BUCKINGHAM INC. ....	1451
SUMICO INC. ....	1451
TECHSEL INC. ....	1451
TRANSPORT LIKA INC. ....	1451
VÊTEMENTS DE SPORT ST-FÉLIX INC. ....	1451
VICDEV LTÉE .....	1451
VICROC INC. ....	1451
ZODIAC DEVELOPMENT CORP. ....	1451

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION**

1846-1525 QUÉBEC INC. ....	1451
1850-3821 QUÉBEC INC. ....	1451
1850-4944 QUÉBEC INC. ....	1451
1854-3876 QUÉBEC INC. ....	1451
1863-0723 QUÉBEC INC. ....	1452
1863-3057 QUÉBEC INC. ....	1452
1864-5762 QUÉBEC INC. ....	1452
1864-7289 QUÉBEC INC. ....	1452
1864-9509 QUÉBEC INC. ....	1452
1864-9962 QUÉBEC INC. ....	1452
2149-7441 QUÉBEC INC. ....	1452
2150-2554 QUÉBEC INC. ....	1452

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite**

Page

2150-4576 QUÉBEC INC. ....	1452
2150-9138 QUÉBEC INC. ....	1452
2151-2850 QUÉBEC INC. ....	1452
2151-6976 QUÉBEC INC. ....	1452
ACOUST-ISO INC. ....	1452
AGENCE DE SERVICES M.P.L. INC. ....	1452
AGENTS DE RÉCLAMATIONS ALLIANCE LTÉE ....	1452
ALIMENTATION M.G.R. INC. ....	1452
ARTICLES DE SPORTS A. ROY INC. ....	1453
ATELIER ARTSOIE INC. ....	1453
AUTO SERVICE M.G.R. INC. ....	1452
A.B.C. DENT INC. ....	1452
BLAIS (ROBERT) & FILS INC. ....	1453
BLAIS (R.) & FILS INC. ....	1453
BOURGALT-TRONIQUE INC. ....	1452
BUANDIERS ET NETTOYEURS CROWN INC. (LES) ....	1453
CIE DE GESTION RAYMOND T. INC. ....	1451
CLOUTIER (YVES) INC. ....	1453
COMPLEXE ((K)) LTÉE ....	1452
COMPTOIR D'ESSENCE MARCEL ROCHELEAU INC. ....	1453
CONFECTION ST-ROMAIN (1983) INC. ....	1453
COUVOIR AUGUSTABEC INC. ....	1452
DAGENAIS (H.) & FILS INC. ....	1453
ÉNERGIE 2000 INC. ....	1453
ENTREPRISES D'ENGRENAGE C.G. (1983) LTÉE (LES) ....	1452
ENTREPRISES MARCEL ROCHELEAU INC. (LES) ....	1453
ENTREPRISES P.E.B. LTÉE (LES) ....	1453
FABER ET CIE INC. ....	1453
FINEXPORT INC. ....	1452
FROMAGES DE CHOIX INC. ....	1453
GABRIEL DAME INC. ....	1453
GARAGE R. ÉTHIER LTÉE ....	1453
GESTION IMMOBILIÈRE L.G. INC. ....	1452
GESTION M.B.P ET ASSOCIÉS LTÉE ....	1453
GESTION RÉGENT ÉTHIER LTÉE ....	1453
GESTION ST-ROMAIN INC. ....	1453
IMPRIMERIE HEBDO INC. ....	1453
INDUSTRIES DE LA RIVE SUD. LTÉE (LES) ....	1454
INVESTISSEMENTS CANDEM INC. ....	1454
ISOLATION S.D.W. INC. ....	1454
LACHANCE (L.) & ASSOCIÉS INC. ....	1454
MALTAIS (J.B.) LTÉE ....	1454
MONTRÉAL CENTRE SPORTS INC. ....	1454
MOTO SPORT R. BRISSETTE INC. ....	1452
MULTI-ÉCLAIRAGE INC. ....	1454
PAPETERIE REED LTÉE ....	1454
PARC LEBLANC INC. (LE) ....	1451
PLACE CONCORDE INC. ....	1454
PLACEMENTS DEUX-MILLE-UN INC. (LES) ....	1453
PLACEMENTS FULRAND INC. (LES) ....	1454
PLANIGER INC. ....	1454
PLOMBERIE ANDRÉ MONAST INC. ....	1454
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ANDRÉ MONAST INC. ....	1454
QUÉSPORT INC. ....	1454
RESTAURANT OLYMPIQUE INC. ....	1452
RODIN (J.) INC. ....	1454
SANI-MARC INC. ....	1454
SERVICES ÉLECTRIQUES L'ANGLAIS INC. ....	1454
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ROUX LTÉE ....	1452

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**

Page

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite**

SPORTS TROIS INC. ....	1454
SPORTS VERSAILLES INC. ....	1454
TECHCOM INC. ....	1452
TRANSPORT VALMONT INC. ....	1451
VÊTEMENTS J.G.B. INC. (LES) ....	1455
VIRAM INC. ....	1452

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES**

10 KILOMÈTRES (10KM) DE LA SANTÉ INC. (LE) .....	1455
ACTION-CHÔMAGE. RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP .....	1455
AGENCE CRIMINOLOGIQUE L.A.C. INC. (L') .....	1455
AGENCE DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DU CENTRE MAURICIE INC. ....	1455
AMERICAN WHEELS MOTORCYCLE CLUB .....	1456
AMIS DE BELLECHASSE (LES) .....	1455
AMIS DES CORPS MUSICAUX DU QUÉBEC (LES) .....	1455
ARCHERS DE LASALLE (LES) .....	1455
ASSOCIATION DES FEMMES LOGANIKOTIENNES DE MONTRÉAL .....	1455
ASSOCIATION DES MUSICIENS ITINÉRANTS DU MÉTRO LTÉE (L') .....	1455
ASSOCIATION DES OPÉRATEURS D'APPAREILS D'AMUSEMENTS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. ....	1456
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE MONTPELLIER INC. ....	1456
ASSOCIATION DU SPORT MOTORISÉ DU SUD-OUEST DU QUÉBEC INC. ....	1456
ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE WESTERN DU GOLFE (L') .....	1456
ASSOCIATION MONOPARENTALE ((RAYON D'ESPOIR)) DE LA SARRE .....	1456
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS DE TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT DU NIVEAU COLLÉGIAL .....	1456
ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS .....	1456
ATELIER LIBRE DE PEINTURE DE BELOEIL .....	1456
A.C.E.M.T. (ASSOCIATION DE CRÉATION D'EMPLOI MONDE AU TRAVAIL) .....	1455
CAMARA LATINOAMERICANA DE COMMERCIO Y CULTURA .....	1456
CENTRE D'AIDE SOCIALE POUR FEMMES LATINOAMÉRICAINES (C.A.S.F.L.) .....	1456
CENTRE FAMILIAL DE LA BASSE-GATINEAU .....	1456
CHAMBRE LATINO-AMÉRICAIN DU COMMERCE ET DE LA CULTURE .....	1456
CLUB DE FOOTBALL LES COBRAS DE LA RIVE-SUD .....	1456
CLUB DE FOOTBALL RAIDERS DE CHÂTEAUGUAY .....	1456
CLUB DE MOTO AMERICAN WHEELS (LE) .....	1456
CLUB DESRIVIÈRES INC. ....	1457
CLUB D'ESCRIME ARAMIS LAVAL INC. ....	1457
CLUB D'INFORMATIQUE ABITIBIEN INC. ....	1457
CLUB OPTIMISTE ST-LUCIEN-DE-DRUMMOND INC. ....	1457
CLUB SOCIAL LANGELIER INC. ....	1457
CLUB VÉLO-CROSS SAINT-HUBERT. SECTEUR IBERVILLE .....	1457
COMITÉ D'ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DANTE .....	1457
COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE ST-EUGÈNE DE GUIGUES .....	1457
COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE CAP-DE-LA-MADELEINE INC. ....	1457
COMMUNIC-ACTION RIVE-SUD: GROUPE-MÉDIA D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE .....	1457
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-MATHIAS INC. (LA) .....	1457
CORPORATION DES PALINGÉNÉSISTES DU QUÉBEC (LA) .....	1457
CORPORATION DU MÉRITE SPORTIF ET CULTUREL DE VANIER .....	1457
CORPORATION DU SALON DE MAI (LA) .....	1457
CYCLISTES DE LA PÉDALE DOUCE DE L'OUTAOUAIS INC. (LES) .....	1457
ÉCHANGE DE SERVICES DE LASALLE .....	1457
EXPÉDITION KANOBEK '84 .....	1458
FÉDÉRATIN BÂTON QUÉBEC .....	1458
FÊTE DU PAPIER ET DE LA FORÊT DE DOLBEAU-MISTASSINI INC. ....	1458
FINISSANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. ....	1458
FONDATION CLINIQUE DE RÉADAPTION DE TROIS-RIVIÈRES (1983) INC. ....	1458
GARDERIE DE COOKSHIRE INC. (LA) .....	1458

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES — suite**

	Page
GROUPEMENT AU BOIS MÉGANTIC INC. (LE) .....	1458
GROUPEMENT ((CINÉ D'ANTAN)) .....	1458
HABITATIONS TADOUSSAC INC. (LES) .....	1458
ITAL-UIL INC. ....	1458
LATIN-AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE AND CULTURE .....	1456
LIGUE DE BALLE LENTE TOURNESOL .....	1458
LIGUE DE HOCKEY LES AS (1983) .....	1458
L.I.T. LIGUE D'IMPROVISATION TRIFLUVIENNE .....	1458
MARATHI MANDAL DE MONTRÉAL .....	1458
MICRO-DIDACTE INC. ....	1458
MONTRÉAL MARATHI MANDAL .....	1458
MOUVEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA RÉGION 03 .....	1458
MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES .....	1459
POPOTES ROULANTES DE LANAUDIÈRE INC. (LES) .....	1459
POURVOYEURS DE CHASSE & PÊCHE DES HAUTES LAURENTIDES INC. (LES) .....	1459
QUÉBEC REBIRTHEURS CORPORATION .....	1457
REGROUPEMENT DES AMATEURS DE MICRO-ORDINATEURS (R.A.M.) INC. ....	1459
REGROUPEMENT DES CORPORATIONS RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC (LE) .....	1459
REGROUPEMENT DES REPRÉSENTANTS 02 (LE) .....	1459
SOCIÉTÉ D'EXPLORICULTURE INC. ....	1459
SOCIÉTÉ NOUVEAUX JEUX ET RITUELS .....	1459
SOLIDARITÉ ST-ANTOINE LTÉE .....	1459
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU (LA) .....	1459
TOURNOI DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE RIVE-SUD INC. ....	1459
((LIGUE D'ÉCHECS DE L'ESTRIE)) (LA) .....	1458

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

ARBOUR, MARCEL .....	1492
CLÉMENT, LAURENT .....	1493
GAGNON, ROCH .....	1493
GUERTIN, BERNARD .....	1493
MARCOTTE, MAURICE ROLLAND .....	1493
MARSEILLE, SYLVAIN .....	1493
PRÉVOST, PHILIPPE .....	1493
RINGUET, MARIE ALICE alias SIMONE RINGUET .....	1494
ROBERGE, JACQUES .....	1494

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****FORMATION**

3200 ALTON GOLDBLOOM, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE .....	1460
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LOUVEM-1983 (LA) .....	1460
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROMENADE DES BOUTIAUES .....	1460

**PROJETS DE LOIS PRIVÉS, AVIS CONCERNANT LES**

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC .....	1494
LACHINE, VILLE .....	1494

**FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE**

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (articles 55 à 61 de la loi) .....	1495
---	------

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONVOCACTION DE LA LÉGISLATURE .....	1496
PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI PRIVÉS .....	1496

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

## ÉNERGIE ET RESSOURCES

## CADASTRES

BROME, CANTON .....	1496
CHARLESBOURG, PAROISSE .....	1496
CHARLESBOURG, PAROISSE .....	1496
DALQUIER, CANTON .....	1496
DUNHAM, CANTON .....	1497
DUNHAM, CANTON .....	1497
HÔCHELAGA, VILLAGE .....	1497
LA SARRE, CANTON .....	1498
LONGUE-POINTE, PAROISSE .....	1499
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	1498
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	1498
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	1498
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	1499
L'ASSOMPTION, PAROISSE .....	1498
L'ASSOMPTION, PAROISSE .....	1499
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-ANNE) .....	1499
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE) .....	1500
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE) .....	1500
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) .....	1500
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) .....	1500
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	1500
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	1501
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	1501
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE .....	1501
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1501
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1502
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1502
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1502
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1502
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1502
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE .....	1503
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-ROCH) .....	1503
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE .....	1503
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE .....	1503
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE .....	1504
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE .....	1504
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE .....	1504
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE .....	1504
SAINTE-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE .....	1505
SAINTE-HUBERT, PAROISSE .....	1505
SAINTE-HUBERT, PAROISSE .....	1505
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE .....	1505
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE .....	1506
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE .....	1506
SAINTE-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE .....	1506
SAINTE-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE .....	1506
SAINTE-LAURENT, PAROISSE .....	1506
SAINTE-LAURENT, PAROISSE .....	1507
SAINTE-MARTIN, PAROISSE .....	1507
SAINTE-MARTIN, PAROISSE .....	1507
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE .....	1508
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE (Erratum) .....	1555
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE .....	1504
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE .....	1505
SAINTE-PÉTRONILLE, PAROISSE .....	1507
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE .....	1507
SAINTE-SOPHIE, PAROISSE .....	1508
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE .....	1508

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**

Page

**ÉNERGIE ET RESSOURCES****DIVERS**

MINES NORTHGATE PATINO INC. ( <i>Déclaration de réserves minières modifiée</i> ) .....	1508
--	------

**INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-VARENNES fusi ( <i>demande de on</i> ) .....	1509
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE CHÂTEAU-RICHER (LA) ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	1509
LA MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE VERCHÈRES ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	1509
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE CHARLEVOIX ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	1509

**PROCLAMATION(S)**

Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Sainte-Foy</i> sur le territoire de la ville de <i>Charny</i> .....	1509
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Tracy</i> sur le territoire de la paroisse de <i>Calixa-Lavallée</i> .....	1510
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Dorion</i> sur le territoire du village de <i>Les Cèdres</i> .....	1510

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA**

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS .....	1511
---	------

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY (L') ( <i>Formation</i> ) .....	1518
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE DUTAILIER (GRANBY) INC. ( <i>Formation</i> ) .....	1518
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE ST-LÉONARD TOYOTA LTÉE INC. ( <i>Formation</i> ) .....	1518

**VENTE(S) À LA FOLLE ENCHÈRE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUMONT .....	1518
CORPORATION DE PLACEMENT GRANIT LIMITÉE (LA) c. DUCASSE .....	1519

**VENTE(S) PAR LICITATION**

NERSKA c. MAASIK .....	1519
SPINDER c. SPINDER .....	1520

**VENTE(S) PAR SHÉRIF****ABITIBI**

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. BOYER .....	1520
--	------

**BEAUHARNOIS**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES HÉRITIERS DE KONSTANTINOS MORAITAKIS .....	1521
--	------

**BEDFORD**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. CHOUINARD <i>ET AL.</i> .....	1521
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. MARTIN <i>ET AL.</i> .....	1523

**FRONTENAC**

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA c. GAGNON .....	1524
---	------

## VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

## HAUTERIVE

CAISSE POPULAIRE DE LES BERGERONNES (LA) c. GAGNON .....	1524
FORESTVILLE, VILLE c. TREMBLAY .....	1525
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. 90626 CANADA LIMITÉE .....	1525
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. GIRARD <i>ET AL.</i> .....	1525
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. LES PRODUCTIONS SELECT INC. ....	1526

## HULL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. PELLETIER .....	1526
---	------

## IBERVILLE

BANQUE DE MONTRÉAL c. HEMMINGS <i>ET AL.</i> .....	1529
BOMBARDIER INC. c. TESSIER .....	1530
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LANCTO LTÉE c. SAVOIE .....	1531

## JOLIETTE

DORION <i>ET AL.</i> c. BEAUDIN .....	1531
LORANGER c. LAGRANGE .....	1532

## LABELLE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. LES ENTREPRISES LAC CASTOR BLANC LTÉE <i>ET AL.</i> .....	1532
---	------

## MINGAN

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. DESCHÊNES ( <i>ET AL.</i> ) .....	1536
--	------

## MONTMAGNY

BÉTONAG LTÉE ( <i>ET AL.</i> ) c. L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE MONTMAGNY-L'ISLET INC. ....	1536
--	------

## MONTRÉAL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. WONG .....	1537
BANQUE DE MONTRÉAL c. CARDINAL .....	1538
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. BEN MOHA <i>ET AL.</i> .....	1538
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARINO INC. ....	1538
CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE FRANCE (LA) c. MILOT <i>ET AL.</i> .....	1539
COMPAGNIE CROWN TRUST c. SAUD TECH LTÉE <i>ET AL.</i> .....	1539
COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN c. MANOLAKOS <i>ET AL.</i> .....	1540
MONTRÉAL, VILLE c. SINGH .....	1540

## QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HUOT ès qualités à la faillite de JACQUES BACON <i>ET AL.</i> .....	1541
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PAVAGE CLAUDE T. & FILS INC. <i>ET AL.</i> .....	1542
BEAUPORT, VILLE c. DUPUIS .....	1542
BEAUPORT, VILLE c. LES ENTREPRISES B.C.O. INC. ....	1543
CAISSE POPULAIRE DE STE-URSULE c. CARRIER <i>ET AL.</i> .....	1543
CAISSE POPULAIRE DE STE-URSULE c. CARRIER <i>ET AL.</i> .....	1544
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DOSQUET c. MOISAN .....	1544
CAISSE POPULAIRE QUÉBEC-EST c. GIRARD .....	1545
CAISSE POPULAIRE ST-ALBAN c. LEFEBVRE .....	1545
CAISSE POPULAIRE ST-ALBERT LE GRAND c. ROBERGE <i>ET AL.</i> .....	1546
CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE c. BEAUDET <i>ET AL.</i> .....	1546
OUELLET c. MILLORD .....	1547
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (LA) c. GAUTHIER .....	1547

## VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

**RICHELIEU**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU RICHELIEU (LA) c. HOULE .....	1548
PATENAUDE c. GRÉGOIRE .....	1548
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, VILLE c. LE CURATEUR PUBLIC ès qualités à la succession de JULIEN FERRON .....	1549

**SAINT-FRANÇOIS**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. RODRIGUE .....	1549
CAISSE POPULAIRE IMMACULÉE-CONCEPTION DE SHERBROOKE c. CIE 80238 CANADA LTÉE (ET AL.) .....	1550
COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST (LA) c. AUBERGE ROYALE (SHERBROOKE) LTÉE .....	1550

**SAINT-MAURICE**

LAROCHE c. HOULE .....	1551
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD c. PEPPER .....	1551

**TERREBONNE**

BEAUDRY c. DALLAIRE ET AL. ....	1552
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE c. MARCEAU .....	1552
VAL-MORIN, MUNICIPALITÉ c. LAPOINTE .....	1553
VEUILLEUX c. MÉNARD .....	1553

**TROIS-RIVIÈRES**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERGERON .....	1554
CAISSE POPULAIRE SAINTE-MADELEINE c. TROTTIER MICHAUD GUY & ASS. INC. ès qualités à l'actif de COUVRE-PLANCHERS BEAULAC INC. (ET AL.) .....	1554
FIDUCIE PRÊT ET REVENU c. UNIRACOR LTÉE (ET AL.) .....	1555

**VENTE(S) POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION**

CHANDLER, VILLE .....	1555
-----------------------	------

